



# LA COMPLEXITÉ DE LA GESTION DES RESSOURCES DANS UN CONTEXTE DE FRAGILITÉ DE L'ÉTAT : UNE ANALYSE DU SECTEUR MINIER DANS L'ARRIÈRE-PAYS DU KIVU

Steven Spittaels (éd.)

Novembre 2010



## La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'État : une analyse du secteur minier dans l'arrière-pays du Kivu

### À propos d'International Alert

International Alert est une organisation indépendante de consolidation de la paix qui travaille depuis plus de vingt ans pour établir les fondations d'une paix et sécurité durables au sein des communautés touchées par les conflits violents. Notre approche est polyvalente : nous travaillons à la fois au niveau local, régional et transfrontalier, avec pour objectifs d'influencer les politiques et les pratiques touchant à la consolidation de la paix et de renforcer les capacités à travers la formation.

Notre travail se concentre sur l'Afrique, l'Asie du Sud, le Sud-Caucase, l'Amérique latine, le Liban et les Philippines. Nos projets thématiques sont menés aussi bien au niveau local, régional qu'international et se concentrent sur des thèmes étroitement liés, essentiels à la consolidation d'une paix durable, notamment le lien entre l'économie et le conflit, les questions sexo-spécifiques, la gouvernance, l'aide au développement, la sécurité et la justice. Nous sommes l'une des ONG les plus importantes au monde dans le domaine de la consolidation de la paix, avec plus de 125 employés basés à Londres et dans nos 13 bureaux à travers le monde.

### À propos de l'IPIS

L'IPIS vise à être une référence mondiale pour toutes les informations relatives à ses trois principaux thèmes de recherche : le commerce des armes, l'exploitation des ressources naturelles et les responsabilités sociales des entreprises en Afrique subsaharienne. Dans le but de renforcer notre réputation en tant que source d'information indépendante et incontournable dans ces domaines, nous nous efforçons d'atteindre deux objectifs : étendre notre champ d'expertise unique, qui nous différencie des autres instituts de recherche, et respecter les normes de qualité les plus élevées pour les résultats de nos recherches. L'IPIS veut en effet que son expertise de terrain donne lieu à des formations, des exposés, des dossiers et des rapports caractérisés par leur objectivité, leur fiabilité, leur clarté et leur utilité incomparables.

En tant qu'ONG pluraliste et impartiale, nous mettons notre vaste réseau et nos compétences au service d'organisations et d'individus de toutes les convictions idéologiques et religieuses, pourvu qu'ils soient engagés en faveur de la paix, des droits de l'homme et du développement dans le Sud. Nous fournissons ainsi les informations nécessaires à toutes les actions entreprises pour la paix et le développement. Nos sources d'informations dans les pays d'Afrique partent des tranches les plus populaires de la population pour remonter jusqu'aux élites, ce qui nous permet de garantir la perspective équilibrée que nous souhaitons transmettre sur le Sud.

La présente publication a été produite avec l'apport financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité d'International Alert et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

© International Alert 2010

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, déposée dans un système de recherche, ni transmise sous toute autre forme ou moyen – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans pleine attribution.

Mise en page par D. R. Ink, [info@d-r-ink.com](mailto:info@d-r-ink.com)

Photo sur la page de couverture © Mineurs préparant un puits pour une exploitation artisanale à la mine de coltan « 100 kg » à Mayi Baridi, territoire de Kalemie, Nord-Katanga (IPIS 2010)

## Remerciements

### Éditeur

Steven Spittaels

### Auteurs

#### Chapitre 1 (Katanga) :

Steven Spittaels (IPIS - Directeur) et Elisabeth Caesens (The Carter Center – Chef de projet, Lubumbashi)

#### Chapitre 2 (Maniema) :

Ken Matthysen (IPIS - Chercheur) et Gérard Nimpagaritse (Musée royal de l'Afrique centrale – Géologue)

#### Chapitre 3 (Bafwasende et Mambasa) :

Filip Hilgert (IPIS – Chercheur) et Rachel Perks (PACT – Ancien directeur Congo)

### Partenaires locaux

**Katanga :** Université de Lubumbashi (y compris la branche de Kalemie)

**Maniema :** Maniema Liberté (Réseau ressources naturelles RDC, Point focal Maniema) ; CIRECAT (Centre interdisciplinaire de recherche sur l'environnement, la cartographie et la technologie appropriée).

**Province Orientale :** OCEAN, Kisangani (Organisation concertée des écologistes et amis de la nature) (Réseau ressources naturelles RDC, Point focal Province Orientale) ;

CENADEP, Kisangani (Centre national d'appui au développement et à la participation populaire) ; Georges Baelo Stevens (facilitateur provincial dans la gestion des conflits en Province Orientale).

### Révision

Jason Stearns (ancien coordonateur du groupe d'experts de l'ONU sur la RDC)

Timothy Raeymaekers (maître de conférences à l'Université de Zurich)

## Sommaire

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
SOMMAIRE EXÉCUTIF	5
INTRODUCTION	8
<b>CHAPITRE 1 : NORD-KATANGA (STEVEN SPITTAELS ET ELISABETH CAESENS)</b>	<b>13</b>
1.1 Les minerais du Nord-Katanga	13
1.2 Les sites d'exploitation minière du Nord-Katanga	15
1.3 Analyse générale du commerce de minerais	17
1.4 Présence de groupes armés et violations des droits de l'homme	24
1.5 Conclusion	25
<b>CHAPITRE 2 : MANIEMA (KEN MATTHYSEN ET GÉRARD NIMPAGARITSE)</b>	<b>29</b>
2.1 Les minerais du Maniema	29
2.2 Les sites d'exploitation minière du Maniema	33
2.3 Analyse générale du commerce de minerais	35
2.4 Présence de groupes armés et violations des droits de l'homme	40
2.5 Conclusion	43
<b>CHAPITRE 3 : TERRITOIRES DE BAFWASENDE ET MAMBASA (FILIP HILGERT ET RACHEL PERKS)</b>	<b>47</b>
3.1 Les minerais des territoires de Bafwasende et Mambasa	47
3.2 Les sites d'exploitation minière des territoires de Bafwasende et Mambasa	49
3.3 Analyse générale du commerce de minerais	51
3.4 Présence de groupes armés et violations des droits de l'homme	60
3.5 Conclusion	63
<b>CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE : PRIX DU COLTAN ET DE LA CASSITÉRITE</b>	<b>70</b>

## Acronymes et abréviations

<b>AFM</b>	Administrateur de foyer minier
<b>AMIKI</b>	Association minière du Kivu S.P.R.L.
<b>ANR</b>	Agence nationale de renseignement
<b>CaMi</b>	Cadastre minier
<b>CAR</b>	Central African Resources
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CEEC</b>	Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
<b>DDR</b>	Désarmement, démobilisation et réintégration
<b>DGM</b>	Direction générale des migrations
<b>DI</b>	Déplacés internes
<b>FARDC</b>	Forces armées de la République démocratique du Congo
<b>FDLR</b>	Forces démocratiques de libération du Rwanda
<b>Gémico</b>	Générale des mines du Congo
<b>IGMC</b>	Ituri Gold Mining Company
<b>IPIS</b>	International Peace Information Service
<b>KGL</b>	Kilo Goldmines Ltd
<b>MGL</b>	Minière des Grands Lacs
<b>MONUC</b>	Mission de l'Organisation des Nations unies en RD Congo
<b>MONUSCO</b>	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RD Congo
<b>MPA</b>	Metal Processing Association
<b>MPC</b>	Mining Processing Congo
<b>NDJOKAM</b>	Société Ndjoka agro-minière
<b>OCC</b>	Office congolais de contrôle
<b>OCHA</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)
<b>OFIDA</b>	Office des douanes et accises
<b>OKIMO</b>	Office des mines d'or de Kilo-Moto
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>PABG</b>	Pan African Business Group
<b>PE</b>	Permis d'exploitation
<b>PK</b>	Point kilométrique
<b>PNC</b>	Police nationale congolaise
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PPRD</b>	Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie
<b>PR</b>	Permis de recherche
<b>RCD</b>	Rassemblement congolais pour la démocratie
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>SAESSCAM</b>	Service d'assistance et d'encadrement du Small-Scale Mining
<b>Sakima</b>	Société aurifère du Kivu-Maniema
<b>SNCC</b>	Société nationale des chemins de fer du Congo
<b>SOMINDO</b>	Société minière de Ndonga
<b>Sominki</b>	Société minière et industrielle du Kivu
<b>WBK</b>	Wa Balengela Kasai-Investments Congo S.P.R.L.
<b>ZER</b>	Zone exclusive de recherche

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

### i) Contexte

Le rapport intitulé « Exploitation minière et commerce des minerais dans l'arrière-pays du Kivu » est une commande de la Direction générale du développement (DG Développement) de la Commission européenne. Il vise à combler un manque informationnel en identifiant les principaux sites miniers et en analysant les réseaux d'échanges commerciaux de l'arrière-pays de l'est de la République démocratique du Congo (RDC) situés dans le Maniema, le Nord-Katanga et la Province Orientale, et en analysant les réseaux de transport existant entre ces territoires et les centres urbains régionaux de Bukavu, Goma, Butembo et Bunia.

Suite à de nombreux comptes rendus sur les conditions d'insécurité et les violations des droits de l'homme liées aux activités minières dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri ces dernières années, les secteurs miniers de ces régions ont fait l'objet de plusieurs publications. Les provinces des Kivu, rongées par les conflits, y sont généralement décrites comme des régions échappant au contrôle de l'État, où les économies souterraines prospèrent (une analyse à laquelle le président congolais Joseph Kabila semble s'être rallié lorsqu'il a décidé, le 11 septembre 2010, de suspendre toute activité minière dans le Nord et le Sud-Kivu, ainsi que dans le Maniema).

Cependant, on ignore encore si ces économies souterraines s'étendent également à d'autres zones d'exploitation minière bordant les provinces des Kivu, étant donné le peu de documentation existant sur les principaux réseaux de l'arrière-pays. La nécessité s'est donc fait sentir d'enquêter sur les problèmes et les opportunités spécifiques du secteur minier dans ces régions moins connues.

Le rapport est composé de trois chapitres : le premier est consacré à l'activité minière dans le Nord-Katanga, le deuxième aux mines de la rive est du fleuve Congo, dans le Maniema, et le troisième traite du secteur minier dans les territoires de Bafwasende et de Mambasa de la Province Orientale.

Chaque chapitre suit la même structure. La première partie traite des ressources en minerais de la région, la deuxième présente les principaux sites d'exploitation, la troisième traite du secteur minier (négociants, itinéraires, compagnies minières etc.) et la quatrième se focalise sur les violations des droits de l'homme et l'implication des groupes armés et de l'armée nationale congolaise dans les zones minières.

Trois cartes détaillées, qui font partie intégrante de cette étude, ont été publiées en ligne sur :

[www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Katanga/web/index.html](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Katanga/web/index.html)

[www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Orientale/web/index.html](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Orientale/web/index.html)

[www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Maniema/web/index.html](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Maniema/web/index.html)

Outre l'emplacement des mines étudiées dans le rapport, elles présentent des informations, concernant la propriété, l'implication de l'armée ou de milices, le nombre de mineurs artisanaux, les prix des minerais ainsi que plusieurs autres données. Les légendes sont disponibles sur la même page Web. Les chapitres qui suivent ont été construits à partir de ces cartes et d'un éventail d'autres sources.

## ii) Principales conclusions

- Le territoire de l'arrière-pays n'a rien à envier aux Kivu en termes de production minière. Le Maniema produit une part considérable de la cassitérite arrivant à Bukavu et Goma, les principaux centres d'échanges commerciaux pour les minerais. Le Nord-Katanga est le fournisseur de coltan le plus important de Bukavu et probablement la zone minière de coltan la plus importante de tout l'est de la RDC. Quant aux territoires de Bafwasende et de Mambasa, ils produisent un pourcentage non négligeable de l'or congolais.
- L'arrière-pays jouant le rôle de fournisseur des provinces des Kivu, les grands bénéficiaires du commerce de minerais de ce territoire sont les négociants basés dans ces dernières. C'est particulièrement vrai pour le Maniema, où à cause du mauvais état des infrastructures de transport, la majeure partie de la production doit être transportée par avion jusqu'à Goma et Bukavu depuis des pistes dispersées dans toute la province.

Les négociants de Butembo (et Bunia) comptent parmi les principaux bénéficiaires du commerce de l'or dans les territoires de Bafwasende et Mambasa. Cependant, dans plusieurs zones du territoire de Mambasa, certains opérateurs exploitant l'or de manière semi-industrialisée et les politiciens qui les soutiennent semblent également faire des profits substantiels.

Dans le Nord-Katanga, la situation est différente. Un comptoir unique s'y occupe des transactions du coltan produit localement et, dans une moindre mesure, de la cassitérite. Ce comptoir, qui s'est installé récemment avec le soutien du gouvernement provincial de Lubumbashi, a mis sur la touche les négociants traditionnels originaires des Kivu.

- Bien qu'il n'y ait pas de situation de conflit aussi complexe que dans les Kivu, des groupes armés sont néanmoins présents dans les territoires de l'arrière-pays. La plupart, y compris l'armée congolaise, tirent des revenus de l'exploitation minière et du commerce illégal des minerais.

C'est probablement dans le territoire de Bafwasende que la situation est la plus grave. Les forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) y profitent de la guerre qui sévit depuis de longues années contre les milices maï-maï pour s'impliquer dans le commerce de minerais. Dans les deux territoires, de graves violations des droits de l'homme commises par les FARDC ont été signalées.

Même si la situation n'est pas aussi grave dans le Maniema, certaines zones d'exploitation minière subissent des incursions régulières de la part de groupes armés, y compris des FDLR, ainsi que des extorsions de la part de certains membres de l'armée et des autorités civiles. À l'extrême nord du Katanga, les FDLR ont mené quelques raids sur de petits sites miniers, tandis que les FARDC réalisent des profits dans plusieurs autres sites de plus grande ampleur.

- Les difficultés rencontrées par les mineurs artisanaux dans les territoires de l'arrière-pays sont les mêmes que dans les Kivu. Les mineurs ne reçoivent quasiment aucun soutien de l'État et travaillent souvent sur des sites dangereux, où les biens de consommation courante doivent être amenés par avion et parfois échangés contre quelques grammes d'or. Les acteurs économiques du secteur, quant à eux, n'investissent presque rien pour répondre aux besoins sociaux de leur main-d'œuvre. En outre, les mineurs artisanaux ne sont généralement pas organisés, ce qui affaiblit leur pouvoir de négociation dans le processus d'évaluation du prix des minerais.

## iii) Recommandations stratégiques

La situation ne se prête pas à la proposition de recommandations faciles et rapides. Néanmoins, en nous basant sur nos recherches et nos analyses, nous pouvons proposer pour examen les lignes d'action suivantes :

- Le problème d'insécurité dans l'arrière-pays n'est pas aussi complexe que dans les Kivu. De ce fait, le gouvernement congolais, avec le soutien de ses partenaires internationaux, devrait s'atteler à développer le secteur minier dans cette région.
- Le fait que les conditions de sécurité soient relativement bonnes dans la plupart des territoires de l'arrière-pays offre une opportunité, au niveau international, de faire des efforts de vérification préalable de la provenance des minerais, puisque la plupart des sites miniers concernés se situent en dehors des zones de conflit.
- L'application rigoureuse de processus de DDR et de réforme du secteur de la sécurité est absolument essentielle pour améliorer les conditions de sécurité dans les zones minières de l'arrière-pays. Dans le cadre de cette action, l'armée congolaise devrait chercher à retirer ses unités des zones d'exploitation n'étant pas menacées par des groupes armés. Et là où des forces de sécurité sont déployées, des précautions devraient être prises pour protéger la population. Le renforcement de la justice militaire devrait être prioritaire dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité.
- La réhabilitation des infrastructures de transport devrait être l'une des priorités de l'investissement public et des donateurs dans chacune des trois régions étudiées. Le gouvernement congolais devrait mettre en place une stratégie pour ouvrir l'arrière-pays, stratégie qui s'attaquerait à trois problèmes fondamentaux : les infrastructures, la transparence de l'administration et la sécurité.
- Des mesures d'incitation pourraient être introduites dans l'actuel système d'échanges commerciaux afin d'encourager l'installation de nouveaux comptoirs dans la région. En respectant certains critères (en matière de transparence, de professionnalisation etc.), ils pourraient bénéficier d'une aide matérielle ou technique.
- Donner plus de responsabilités aux provinces, y compris une plus grande part dans la taxation du commerce de minerais, les inciterait à mieux gérer le secteur minier et à lutter contre les abus. Devraient être inclus dans ce processus toutes les parties prenantes locales par la création de forums réunissant les administrations provinciales, les négociants et les représentants de la société civile.
- Une coordination entre les différentes provinces est elle aussi nécessaire. Il faudrait, par exemple, que les services publics responsables des questions minières dans les différentes provinces et régions concernées échangent et comparent davantage leurs données. La possibilité de créer des structures officielles de coordination (par exemple entre le Katanga et le Sud-Kivu pour le coltan ou entre le Maniema et le Nord-Kivu pour la cassitérite) devrait être envisagée.
- La formation de groupes de représentants pour les mineurs artisanaux et les négociants (qu'il s'agisse de coopératives, d'associations ou autres) contribuerait également de manière significative à une amélioration de la gouvernance dans le secteur.

## Introduction

Le présent rapport, commandé par la DG développement de la Commission européenne, a pour but de combler un manque informationnel sur le secteur minier de ce que l'on appelle « l'arrière-pays » de l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Il identifie les principaux sites miniers des provinces de Maniema, du Nord-Katanga et de l'Orientale et analyse les réseaux d'échanges commerciaux entre ces sites et les centres urbains régionaux de Bunia (en Ituri), Bukavu (dans le Sud-Kivu), Goma et Butembo (dans la province du Nord-Kivu).

Suite à de nombreux comptes rendus sur les conditions d'insécurité et les violations des droits de l'homme liées aux activités minières dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri ces dernières années, les secteurs miniers de ces régions ont fait l'objet de plusieurs publications. Les provinces des Kivu, rongées par les conflits, y sont généralement décrites comme des régions échappant au contrôle de l'État, où les économies souterraines prospèrent – une analyse à laquelle le président congolais Joseph Kabila semble s'être rallié lorsqu'il a décidé, le 11 septembre 2010, de suspendre toute activité minière dans le Nord et le Sud-Kivu, ainsi que dans le Maniema. Cependant, on ignore encore si ces économies souterraines s'étendent également à d'autres zones d'exploitation minière bordant les provinces des Kivu, étant donné le peu de documentation existant sur les principaux réseaux de l'arrière-pays.

Cette étude vient compléter un autre rapport, également commandé par la CE : « Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'est de la RDC », publié en octobre 2009. Il s'agit d'une étude analytique de la documentation récente existant sur le sujet, qui synthétise les informations disponibles sur les sites d'exploitation minière et sur les routes commerciales dans les Kivu et dans l'Ituri, évalue les facteurs économiques et politiques et les mesures proposées par la communauté internationale pour les actions à entreprendre à court et à long terme et enfin, propose de nouveaux axes de recherche.

Après la publication du présent rapport, un troisième paraîtra en janvier 2011 sous le titre de : « The complexity of resource governance in a context of state fragility: the case of eastern DRC » (Les difficultés de gestion des ressources dans un contexte gouvernemental fragile : le cas de l'est de la RDC). Il fournira un aperçu de la complexité des réseaux commerciaux de minerais s'étendant entre Bunia, Butembo, Goma, Bukavu et les pays voisins, par le biais de 12 études de cas détaillées. Le rapport se concentrera à la fois sur l'économie souterraine et les circuits officiels.

## Structure et résumé

Le présent rapport, qui est le deuxième sur le sujet, traite du secteur minier dans trois régions bordant les Kivu. Le premier chapitre est consacré à l'activité minière dans le Nord-Katanga, le deuxième aux mines de la rive est du fleuve Congo, dans le Maniema, et enfin le troisième et dernier chapitre traite du secteur minier dans les territoires de Bafwasende et Mambasa de la Province Orientale.

Ces trois chapitres sont structurés de la même façon. La première partie traite des ressources minières de la région et fournit des informations sur la production de chaque minerai, ainsi que des données historiques. Les principaux sites d'exploitation sont présentés dans une deuxième partie, qui sert d'introduction aux cartes des sites miniers qui accompagnent chaque chapitre (voir ci-après). La troisième partie traite du secteur minier en lui-même en présentant les négociants,

les itinéraires, les compagnies minières, etc. La quatrième partie se focalise plus particulièrement sur les violations des droits de l'homme et les profits réalisés par les groupes armés et l'armée nationale, les forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

Dans le Nord-Katanga, deux mesures prises au niveau provincial ont eu un impact notable sur le commerce de minerais. En conséquence, une société unique y exerce désormais un quasi monopole sur le commerce du coltan et de la cassitérite. Jusqu'en septembre 2009, le système des échanges commerciaux de minerais dans cette région était inextricablement lié à celui des provinces du Kivu, mais les autorités provinciales sont parvenues à le transformer et en faire un système de leur propre conception.

Dans le Maniema, les mineurs artisanaux ont repris les anciennes exploitations industrielles. Plusieurs compagnies minières ayant échoué à faire redémarrer cette production à grande échelle se sont reconverties dans la commercialisation de minerais extraits par les mineurs artisanaux dans leurs propres concessions. Le Maniema lui-même ne tire quasiment aucun bénéfice de ses richesses minières. À cause du mauvais état de ses infrastructures de transport, sa production est en très grande partie transportée par avion vers les comptoirs de Goma et Bukavu, dans les Kivu, depuis des pistes réparties dans toute la province.

L'extraction de l'or dans les territoires de Bafwasende et de Mambasa échappe largement au contrôle des autorités provinciales et des agences de contrôle minières gouvernementales, et la plus grande partie de leur production est vendue dans le Nord-Kivu. Il est peu probable que cette situation évolue prochainement car dans le territoire de Bafwasende, de nombreux sites miniers sont illégalement contrôlés par des groupes armés ou des soldats des FARDC cherchant à s'enrichir. Dans le territoire voisin de Mambasa, certaines compagnies privées procèdent à une exploitation semi-industrialisée dans la rivière Ituri, sans déclarer leur production ou leurs exportations. Enfin, un système de gestion des sites miniers antérieur au Code minier national de 2002 y limite encore la marge de manœuvre de l'État.

## Méthodologie et processus de recherche

Les trois chapitres sont basés sur des documents provenant de sources locales, des entretiens avec les parties prenantes, des visites des sites miniers effectuées en juin et juillet 2010 et des groupes de discussion. Les parties prenantes interrogées étaient des négociants, des autorités locales, des observateurs internationaux, des ONG locales et enfin des fonctionnaires congolais des différents services d'État de la RDC responsables des questions minières, qui ont fourni la plupart des informations présentées ici.

Les visites des sites miniers ont été menées en majorité par des partenaires locaux engagés par les auteurs. Des équipes de chercheurs locaux (deux par chapitre) ont réuni de nouvelles données en explorant les zones minières munies de GPS et de questionnaires. Le travail a été coordonné par le personnel des universités ou de certaines ONG locales. Tous avaient soit de l'expérience dans la recherche sur le domaine minier (dans quatre cas sur six), soit déjà travaillé sur le terrain dans d'autres domaines avec des GPS (dans deux cas sur six). Dans la plupart des cas, les équipes ont coopéré avec les fonctionnaires des services publics du secteur minier.

Plusieurs méthodes ont été utilisées pour évaluer le travail des chercheurs locaux. Après réception de premiers résultats préliminaires, l'un des deux auteurs effectuait une visite de suivi pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Le journal de trajet des GPS était vérifié s'il y avait le moindre doute sur les déplacements des équipes. Enfin, les données rapportées étaient confrontées aux cartes préexistantes et aux autres données en possession des auteurs ou rassemblées au cours de leurs recherches sur le terrain. De manière générale, et si l'on considère le délai très court et l'amplitude de la tâche à accomplir, les équipes de recherche ont produit un bon travail et fourni

des données uniques. Naturellement, ces dernières restent incomplètes et sont susceptibles de changer, le secteur minier de l'est de la RDC étant en perpétuelle évolution.

Chaque chapitre a été rédigé par deux auteurs issus de formations différentes, qui ont parcouru la région ensemble et se sont relus mutuellement. L'ensemble des chapitres a ensuite été édité par l'*International Peace Information Service* (IPIS, service international d'information pour la paix) et le texte complet a été révisé par deux experts indépendants, l'un étant un universitaire reconnu et l'autre un ancien responsable du groupe d'experts de l'ONU. La plus grande partie des recherches, y compris sur le terrain, a été effectuée entre juin et août 2010.

Trois cartes détaillées, qui font partie intégrante de cette étude, ont été publiées par l'IPIS en ligne sur :

[www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Katanga/web/index.html](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Katanga/web/index.html)  
[www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Orientale/web/index.html](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Orientale/web/index.html)  
[www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Maniema/web/index.html](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/Maniema/web/index.html)

Outre l'emplacement des mines, les cartes présentent d'autres informations concernant notamment la propriété, le contrôle des zones par l'armée ou les milices, le nombre de mineurs, les prix des minerais ainsi que plusieurs autres données. Les légendes sont disponibles sur la même page Web. Les chapitres qui suivent ont été construits à partir de ces cartes.

## Difficultés rencontrées

Mener à bien le type de recherches décrites ci-dessus représente un défi d'ampleur en RDC, où un certain nombre de difficultés a dû être surmonté.

La première concerne le manque de fiabilité des données existant sur le secteur minier. Les registres officiels du commerce et les statistiques sont truffés d'incohérences, de lacunes et d'inexactitudes qui défient toute représentation fiable et complète du commerce de minerais. Ce constat est valable pour toute la région. En tentant d'analyser ce secteur, le seul fait sur lequel tous les chercheurs tombent d'accord est qu'il n'existe pas une seule source fiable de données complètes et précises<sup>1</sup>. L'une des principales raisons en est l'ampleur du commerce illégal dans la région, qui emprunte des voies détournées pour s'exporter. Cela concerne en particulier l'or, mais également la cassitérite, le coltan et la wolframite (minerai de tungstène). Les rares statistiques officielles qui existent ne sont pas correctement intégrées entre les différents services publics à cause de problèmes de communication et de logistique. De plus, dans l'arrière-pays du Kivu, en raison du manque de comptoirs officiellement reconnus (de commerce et d'exportation), seule une quantité limitée des minerais exploités et commercialisés est inscrite dans les registres gouvernementaux officiels.

En règle générale, tous les chiffres et toutes les statistiques concernant le commerce doivent être abordés avec beaucoup de précautions, ce qui ne signifie pas qu'ils sont inutilisables. Les données en elles-mêmes sont peut-être insuffisantes pour tirer des conclusions, mais elles peuvent confirmer certaines tendances lorsque d'autres types d'informations sont également disponibles. Dans chacun des chapitres, cette question des données disponibles est traitée et des exemples spécifiques des problèmes de fiabilité rencontrés sont fournis.

La deuxième difficulté qui s'est présentée concerne plus particulièrement la recherche sur le terrain en RDC. Les personnes interrogées faisaient allusion à de nombreux endroits, mais peu d'entre elles les avaient vraiment visités et il était difficile de trouver des informations précises sur leur emplacement géographique. C'est particulièrement vrai pour les sites miniers. Par exemple, les noms de certains sites sont mentionnés sur les listes de la Division des mines ou du

Service d'assistance et d'encadrement du small-scale mining (SAESSCAM), mais les informations disponibles sur leur emplacement géographique précis sont presque inexistantes. Il y a plusieurs explications à cela, notamment l'absence d'une collecte centralisée des données de la part des autorités provinciales et des agences de contrôle de l'activité minière, la difficulté d'accès à ces mines en raison d'un manque de routes praticables et les conditions d'insécurité. Ce problème ne peut être résolu qu'en visitant les sites muni d'un GPS, approche qui a été adoptée par les auteurs autant que possible dans les délais qui leur étaient impartis.

La troisième difficulté rencontrée est directement liée à la précédente. Il s'agit du problème d'accès aux sites miniers très isolés ou situés dans des zones peu sûres. Les chercheurs locaux connaissant la région et sa population ont pu se déplacer relativement facilement jusque dans des endroits quasi inaccessibles à un étranger, mais d'autres leur sont restés inaccessibles même à eux en raison de l'insécurité qui y règne. Pour chacune des trois zones de l'arrière-pays étudiées, le rapport explique quels sites n'ont pas pu être visités par les équipes de recherche locales.

Le quatrième défi a été celui de l'évaluation de l'importance respective de chaque site minier, un élément crucial pour l'analyse du secteur dans l'arrière-pays. Travailler à partir des chiffres de production fournis par les personnes interrogées dans le cadre des recherches ne constituait pas une solution fiable. Évaluer de telles informations demande qu'on passe du temps à chaque site pour observer la chaîne de production et parler avec les individus concernés. Les personnes interrogées sont en effet susceptibles de grossir les chiffres en espérant que leur mine sera perçue comme rentable et attirera les aides extérieures ou au contraire de les minimiser de peur de payer plus de taxes ou d'attirer des attentions commerciales malveillantes.

Une autre approche, qui a consisté à comparer le nombre de mineurs artisanaux travaillant sur chacun des sites, a donc été adoptée afin de produire des données plus objectives. Mais cette démarche comporte elle aussi des inconvénients. Il est en effet très ardu d'obtenir des estimations sur les mineurs artisanaux, leur nombre variant rapidement en fonction de la rentabilité du site (ils sont attirés par la demande extérieure), de la saison (ces mineurs se partagent souvent entre agriculture, activité minière et petit commerce) ou encore de raisons personnelles (un mineur peut s'adonner à cette activité dans un but précis, par exemple pour payer des frais scolaires ou hospitaliers, ou pour d'autres besoins, puis l'abandonner pendant plusieurs mois). De ce fait, les estimations fournies aux équipes de recherche ne peuvent être considérées comme entièrement fiables, bien qu'elles fournissent une mesure approximative de la production d'une mine en particulier et de l'ampleur du commerce de minerais dans une zone donnée.

<sup>1</sup> Pact Inc. (juin 2007), *Researching Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region*, DFID/USAID/COMESA, p. 5.



**Tableau 1 : La production de coltan dans les quatre mines les plus importantes du district de Tanganyika (en kg)**

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	
Kisengo	5 314	3 459	13 501	8 978	5 601	9 094	5 590	9 355	6 356	7 413	74 661
Mayi Baridi	1 750		690	2 250	1 700		4 050		3 250	5 674	19 364
Malemba				1 246		650					3 094
Katonge		2 500	1 700	4 450	2 950	7 541	1 500	3 300			23 941
TOTAL											181 062

Source : Division des mines, Kalemie

### Or

Des gisements ont été découverts dans le Nord-Katanga à l'époque coloniale. Cependant, à l'exception de Mutotolwa, à côté de Moba, ils ont toujours été exploités de manière artisanale et non officielle. Certains des sites sont exploités depuis plusieurs décennies, d'autres ont été découverts au cours de l'année passée. En dépit de toute cette activité, l'administration de la province n'a enregistré aucune exportation d'or depuis le Katanga ces dernières années, ce qui laisse penser qu'il y existe un système de contrebande comparable à celui des autres régions de la RDC.<sup>6</sup>

D'après les données présentées sur la carte électronique qui accompagne ce rapport, le nombre de mineurs qui exploitent les mines d'or visitées dans le cadre de cette recherche est estimé à 5 000 ou plus. Si l'on s'en tient à l'hypothèse habituelle selon laquelle, en moyenne, chaque mineur travaille 5 jours par semaine et produit 0,5 gramme d'or par jour<sup>7</sup>, la production aurifère mensuelle de la région devrait s'élever à 50 kg<sup>8</sup>. Le nombre total de mineurs d'or dans le nord et le centre du Katanga s'élève sans aucun doute à bien plus que les 5 000 estimés. Il existe plusieurs autres mines d'or (plus petites) dans les territoires de Manono, Malemba, Kalemie et Nyunzu, qui n'ont pas été visitées et cette estimation ne prend pas en compte les zones d'exploitation de l'or situées dans d'autres territoires comme ceux de Moba et de Kongolo.<sup>9</sup> Par conséquent, il est probable que la production aurifère totale par mois dans le Nord-Katanga soit beaucoup plus élevée que cela.

### Prix

Les prix que les négociants proposent aux exploitants artisanaux pour les différents minerais varient en fonction des coûts de transport, de la pureté des minerais et de la concurrence sur les prix. Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble de l'éventail des prix que les auteurs ont relevés au cours de leurs recherches sur le sujet. Pour plus de détails sur les prix appliqués dans chaque mine, se reporter à la carte électronique.

<sup>6</sup> Aucun comptoir n'a été disposé à parler de son implication dans le commerce de l'or. Ceux qui ont été interrogés ont refusé d'admettre qu'ils participaient au commerce de l'or, même lorsque les documents officiels prouvaient le contraire ou que les murs de leurs entrepôts en portaient les signes évidents.

<sup>7</sup> PACT (2007), op.cit., pp. 31-32.

<sup>8</sup> Il s'agit bien sûr d'une estimation approximative. Certains creuseurs ne trouvent parfois rien pendant une semaine, puis trouvent soudain un gramme en une journée. Les variations sont également énormes entre les différents sites d'extraction de l'or.

<sup>9</sup> Dans un entretien radiophonique en juillet 2009, le responsable de la Division des mines de Moba a déclaré qu'il y avait six mines d'or en activité sur son territoire, pour lesquelles il ne disposait d'aucune statistique. Il a également affirmé que la plupart des personnes achetant de l'or à Moba venaient de Bukavu. Radio Okapi, *Moba : pas de statistiques dans l'exploitation de l'or*, 29 juillet 2010.

**Tableau 2 : Prix minimum et maximum proposés aux mineurs dans les mines figurant sur la carte.**

	Cassitérite	Coltan	Or
Prix minimum	4 500 FC*/kg	21 000 FC/kg	20 000 FC/K**
Prix moyen	5 016 FC/kg	24 000 FC/kg	28 857 FC/K
Prix maximum	5 500 FC/Kg	27 000 FC/kg	34 000 FC/K

\* 1 dollar américain = un peu moins de 900 francs congolais (taux de change appliqué en juin 2010)

\*\* 1 K = 1,24 g

## 1.2 Les sites d'exploitation minière du Nord-Katanga

La province du Katanga couvre une superficie de presque 500 000 km<sup>2</sup>, soit plus de 16 fois celle de la Belgique. Les districts de Tanganyika et du Haut-Lomami représentent environ la moitié de ce territoire, que l'on appelle souvent le Nord-Katanga. Faire des recherches sur toutes les mines d'une région aussi vaste et inaccessible pendant le délai imparti constituait une tâche insurmontable. C'est pourquoi les auteurs ont sélectionné un certain nombre de territoires à étudier : Malemba-Nkulu, dans le Haut-Lomami, ainsi que Manono, Nyunzu et Kalemie dans le district de Tanganyika. Ces zones sont les plus importantes en termes de production de minerais dans le Nord-Katanga. Les autres territoires, comme ceux de Mitwaba et de Kongolo, sont cités dans ce rapport lorsque leur rôle dans la chaîne commerciale est important.

### Nyunzu

Ses frontières renfermant les mines de coltan et d'or les plus actives du district de Tanganyika, Nyunzu est actuellement la région minière la plus importante du Nord-Katanga. La mine de **Kisengo**, dans le nord, est la première mine de coltan en termes de nombre de travailleurs et de rendement. La mine a été découverte en mars 2007 et le petit village qui l'entourait s'est transformé en une ville de plus de 20 000 habitants, parmi lesquels plusieurs milliers de mineurs, en moins d'un an.<sup>10</sup> Bien que la mine ne soit plus aussi populaire qu'en 2008, 3 000 mineurs y exploitent toujours le coltan et elle est également devenue un marché non officiel de minerais pour les sites voisins.<sup>11</sup> Kisengo se situant dans un domaine de chasse, il aurait dû être impossible, en théorie, d'en faire une concession minière. Elle a néanmoins été ajoutée à la liste des zones éligibles pour devenir des ZEA (zones d'exploitation artisanale).<sup>12</sup>

La carte montre plusieurs mines d'or relativement importantes au nord de l'axe Kalemie-Nyunzu. Contrairement au coltan, pour lequel l'engouement n'est que récent, il y a une véritable tradition de l'exploitation minière aurifère dans les territoires du nord du Katanga et certains de ces sites sont exploités depuis des années. Les origines de certaines de ces mines d'or actuellement en activité remontent même à l'époque de Mobutu. C'est notamment le cas de **Mulunguyi**, située à mi-chemin entre Kongolo and Nyunzu.<sup>13</sup> Aujourd'hui, après une période d'activité limitée et avec une main-d'oeuvre estimée à 500 mineurs artisanaux, Mulunguyi est en train de redevenir un site populaire pour l'exploitation de l'or. Plus au nord se trouve la plus grande mine d'or de Nyunzu, **Lunga**. Cette zone subit de constantes interférences de la part des unités de l'armée (voir section 1.4).

La plupart des mines d'or sont isolées et difficiles d'accès, ce qui n'empêche pas leur exploitation puisque ce minerai est relativement facile à transporter à pied ou en moto. Mulunguyi, par

<sup>10</sup> SPITTAELS S., HILGERT F., *Mapping Interests in conflict areas: Katanga. Update September-November 2007*, IPIS, janvier 2008, pp. 5-6.

<sup>11</sup> DE KONING R., *Demilitarizing mining areas in the Democratic Republic of the Congo: the case of Northern Katanga province*, SIPRI Insights on Peace and Security, n°2010/1, janvier 2010, pp. 4-5.

<sup>12</sup> Informations tirées des données du Cadastre minier congolais le 27 juillet 2010. L'IPIS a publié ces données sous la forme d'une carte interactive disponible sur : <http://www.ipisresearch.be/maps/CaMi/web/index.html>

<sup>13</sup> Entretien avec l'Administration de territoire et la Division des mines à Kongolo, en juin 2010.

exemple, n'est accessible que par une piste de moto montagnaise de 30 kilomètres. De là, il faut encore parcourir 60 kilomètres en moto ou à pied pour atteindre **Lunga**.

De temps à autre, de nouveaux sites sont découverts. En fonction du prix du minerai sur le marché international et des histoires d'après lesquelles l'activité minière permet de s'enrichir rapidement, les travailleurs migrent d'un site à l'autre<sup>14</sup>. La majeure partie des mineurs artisanaux de la mine d'or de **Kalima**, récemment découverte, vient de Kisengo, à 30 kilomètres à l'ouest. En quelques mois à peine, ce sont plus de 1 000 travailleurs qui se sont déplacés sur ce nouveau site, motivés en partie par l'état favorable du marché international de l'or.

À l'extrémité sud du territoire de Nyunzu s'étend une autre importante zone minière. Parmi les sites concernés, plus petits, on trouve les mines de **Luba** et **Malemba**, d'où sont extraits du coltan et de la cassitérite. Les informations disponibles sur cette zone sont limitées car les auteurs n'ont pas pu la visiter et leurs collaborateurs s'en sont vu refuser l'accès par la police minière.

### Kalemie

L'exploitation minière dans le territoire de Kalemie se concentre principalement dans trois zones. À l'est, en bordure du territoire de Nyunzu et à côté du village de Mayi Baridi, se trouve une importante mine de coltan. La mine des « 100 kilos » est un nouveau site qui ne produit du coltan que depuis 2007. Au moment de la rédaction du présent rapport, sa production mensuelle s'élevait à 2 tonnes. Plus au nord, du côté de la frontière avec le Sud-Kivu, se trouvent quelques mines d'or de taille plus réduite. C'est la seule région minière du Katanga dans laquelle les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont présentes et tirent profit des activités du secteur.

Au sud-est du territoire de Kalemie, enfin, se trouve un certain nombre de petites mines d'or de moindre importance. C'est une zone sécurisée, où ni les FARDC ni aucun groupe armé n'interfèrent dans les activités minières. De nombreux autres mineurs artisanaux travaillent dans les mines d'or du territoire voisin de Moba, qui n'entre pas dans le cadre de ce rapport.

### Manono

À Manono et Malemba-Nkulu, l'entreprise d'État Zaïre-Étain a produit 1,5 million de tonnes d'étain entre 1985 et 1995<sup>15</sup>, année à partir de laquelle sa production a été suspendue en raison de troubles à l'échelle nationale et d'un manque d'investissements. Pendant la guerre, des mineurs artisanaux ont commencé à exploiter les anciennes réserves de Congo-Étain, produisant environ 200 000 tonnes en 1996. À l'heure actuelle, aucun investisseur privé ne semble prêt à injecter les 65 millions de dollars que le gouvernement juge nécessaires à la réhabilitation d'une exploitation industrielle.

L'exploitation minière artisanale se poursuit, même si les volumes de production et d'exportation sont loin d'égaliser ceux de l'ère industrielle. En 2009, d'après les informations disponibles, la production des sites de Congo-Étain ne s'élevait qu'à 900 tonnes<sup>16</sup>, mais les volumes réels pourraient être plus élevés que cela. Les plus importants sites miniers de Congo-Étain, qui sont encore en activité, sont situés dans la ville de **Manono** et ses environs. Les mineurs artisanaux cherchent même de la cassitérite dans le terrain qui accueillait l'ancienne fonderie.

Au nord de ce territoire se trouve la grande mine de **Katonge**, où plus de 500 mineurs artisanaux exploitent le coltan. Bien qu'elle se situe dans le territoire de Manono, elle est proche de la frontière avec le territoire de Nyunzu. Les échanges de minerais s'orientent donc du côté de Kalemie et des rives du lac Tanganyika.

<sup>14</sup> Voir ci-dessous le récit de la découverte d'une grosse pépite d'or à Lunga.

<sup>15</sup> Ministère des mines de la RDC, *Guide de l'investisseur minier*, juin 2003, p. 20.

<sup>16</sup> Division des mines du Katanga, *Rapport Annuel 2009*, p. 48.

### Malemba-Nkulu

La cassitérite est la principale ressource minérale actuellement exploitée sur le territoire de Malemba-Nkulu, qui est plus productif que son voisin, le territoire de Manono. On sous-estime souvent l'importance en termes de production de cassitérite, pour des raisons à la fois historiques et géographiques. Lorsque la compagnie Géomines était encore opérationnelle, elle exploitait la cassitérite des sites de Malemba-Nkulu, mais contrairement à Manono, tout le processus d'exploitation y était artisanal. Les principales installations de Géomines/Congo-Étain étant réparties autour de Manono, ce territoire a acquis la réputation d'être le centre minier de l'étain. Aujourd'hui, l'exploitation minière est uniquement artisanale, mais comme le territoire de Malemba-Nkulu est l'un des plus isolés de la province, c'est toujours Manono qui sert de plateforme centrale pour le commerce et le transport de minerais, éclipsant ainsi le fait que la majeure partie de la cassitérite qui y est commercialisée provient en réalité de Malemba-Nkulu.

Le territoire de Malemba-Nkulu est naturellement divisé en deux par le fleuve Congo ; on appelle donc souvent la partie qui s'étend à l'ouest du cours d'eau la rive gauche et la partie est, la rive droite. Pour le commerce, cette dernière dépend de Manono. La mine de **Kanya**, non loin du village de Kanunka, en constitue le site le plus important. L'activité y a diminué de façon spectaculaire en 2010 à cause de problèmes d'inondation, mais semble maintenant remonter la pente. Les sites miniers qui se trouvent à côté de **Ngoya** méritent également d'être cités dans ce rapport.

Sur la rive gauche, plusieurs mines de cassitérite sont exploitées par plusieurs centaines de mineurs chacune. La mine de **Kabala** est proche de la ville de Malemba. Un peu plus loin, le village de **Nsey**a abrite un comptoir de la Mining Mineral Resources (MMR) et est ravitaillé par plusieurs mines des environs immédiats.

## 1.3 Analyse générale du commerce de minerais

### Les négociants du Kivu

Jusqu'à fin 2009, les négociants originaires des Kivu et travaillant dans ces deux provinces avaient la haute main sur le commerce de minerais du Nord-Katanga. Les hommes d'affaires Bashi et Nande achetaient la cassitérite et le coltan auprès des mineurs locaux et les transportaient par avion ou par route jusqu'à Goma ou Bukavu. Ils combinaient le transport de minerais avec celui de biens d'usage courant et de nourriture, fournissant aux communautés katangaises les produits qu'elles avaient auparavant du mal à se procurer et réalisant par la même occasion des bénéfices supplémentaires.

La position dominante qu'occupaient les négociants des Kivu se reflète dans les statistiques officielles de la Division des mines de Kalemie, d'après lesquelles, entre janvier et octobre 2009, 181 tonnes de coltan et 900 tonnes de cassitérite ont circulé depuis ou sont passées par le district de Tanganyika à destination des provinces du Kivu<sup>17</sup>. Il en va de même pour les minerais provenant du district du Lomami : entre juin et octobre 2009, plus de 90 % de la production de cassitérite ont été acheminés jusqu'à Bukavu en passant par Kongolo<sup>18</sup>. Il est impossible de vérifier si ces chiffres correspondent aux statistiques établies au point d'arrivée (voir encadré 1). Le rapport annuel de la Division des mines du Sud-Kivu pour 2008 ne mentionne pas l'origine des minerais passant par Bukavu.<sup>19</sup> Quant au rapport annuel de 2008 de la Division des mines du Nord-Kivu, il ne mentionne que 18,3 tonnes de cassitérite provenant de la province du Katanga et 26 tonnes de résidus de cassitérite katangais qui ont finalement été vendues à la Thaisarco, une importante fonderie d'étain basée en Thaïlande.<sup>20</sup>

<sup>17</sup> Division des mines, district du Tanganyika, *Rapport Annuel 2009*. Ce même document rapporte que pour le seul mois d'août 2009, diverses compagnies aériennes de Kongolo ont assuré le transport de 126,2 tonnes de cassitérite provenant de Manono, à destination du Sud et du Nord-Kivu. Ces statistiques ne prennent pas en compte les cargaisons de minerais circulant de manière clandestine.

<sup>18</sup> D'après les registres de l'administration minière de Manono, les « voyageurs fréquents » à destination de Bukavu incluent l'Agence BMA, Coffret Express, la Maison Mississikano, Mbusa Makalikali, Stella Via et l'Agence Luhusa.

<sup>19</sup> Division des mines du Sud-Kivu, *Rapport Annuel 2008*.

<sup>20</sup> Division des mines du Nord-Kivu, *Rapport Annuel 2008*, tableaux 11, 12 et 14.

Les comptoirs du Kivu actifs dans le Nord-Katanga sont les suivants : Muyeye, Olive, Panju, MDM, Global Minerals Company et T.T.T. Ils mènent leurs opérations principalement par le biais d'intermédiaires.

### ENCADRÉ 1 Comparaison des statistiques du Katanga et du Sud-Kivu

Non seulement il est impossible de vérifier les chiffres de la production de minerais katangais dans les statistiques du Sud-Kivu, mais la comparaison des données disponibles d'un côté et de l'autre laisse soupçonner l'existence d'un trafic clandestin à grande échelle. Les statistiques de la Division des mines de Kalemie montrent que durant les trois premiers mois de l'année 2010, 30 tonnes de coltan ont été acheminées depuis Tanganyika vers les Kivu<sup>21</sup>. La cargaison la plus importante, d'un peu plus de 10 tonnes, a été transportée à Uvira en février et le 21 du même mois, la Division des mines a donné son feu vert pour qu'elle soit acheminée jusqu'à Bukavu<sup>22</sup>.

Cependant, les données de l'OCC et de la Division des mines de Bukavu mentionnent des chiffres d'exportation ne s'élevant qu'à 7 tonnes pour les six premiers mois de l'année 2010. Cela signifierait donc que sur les 30 tonnes de coltan ayant officiellement quitté Kalemie pour Bukavu entre le début de l'année et la fin du mois de mars 2010, 24 ont été soit stockées sur une période de trois à six mois, soit transportées illégalement de l'autre côté de la frontière.

Il ne fait aucun doute qu'une étude comparative plus détaillée des statistiques concernant les échanges de minerais entre provinces dans tout l'est révélerait d'autres disparités du même ordre.

### Une première intervention de Lubumbashi

Le Nord-Katanga ayant été traditionnellement une région agraire, contrôlée par les rebelles du Rassemblement pour la démocratie (RCD) pendant les guerres du Congo, ses ressources avaient été quelque peu oubliées par les autorités provinciales, installées à Lubumbashi. Lorsque les conditions de sécurité ont commencé à s'améliorer et que les échanges commerciaux se sont intensifiés, les tensions sont montées dans la capitale provinciale de Lubumbashi face au monopole exercé par les négociants du Kivu. Les minerais ne transitant pas par Lubumbashi échappaient systématiquement au contrôle administratif, économique et douanier des autorités locales. Ces dernières ont donc résolu de reprendre le contrôle.

En octobre 2009, le gouverneur de la province du Katanga, Moïse Katumbi Chapwe, augmenté de façon drastique les frais administratifs, à hauteur de 5 dollars le kilogramme, pour « tout transfert de la cassitérite et de ses minerais accompagnateurs de la province du Katanga vers toute autre province ».<sup>23</sup> Les frais s'élevaient auparavant à moins de 0,1 dollar le kilogramme, ce chiffre étant toujours applicable pour les transferts de cassitérite et de coltan transitant par la capitale provinciale.<sup>24</sup> La cassitérite se vendant à moins de 5 dollars le kilogramme à la mine, cette mesure a eu pour conséquence de doubler le coût des échanges pour les négociants des autres provinces et a effectivement sonné le glas des exportations vers les Kivu.

L'impact sur le commerce de la cassitérite dans le centre du Katanga a été considérable. En dépit des protestations des négociants du Kivu, les flux de cassitérite à destination du nord ont diminué de manière significative au cours des mois qui ont suivi la mise en application de cette mesure. Les

21 Division des mines, district du Tanganyika, *Statistiques des substances minérales déclarées au service des mines 1er trimestre exercice 2010*. Les négociants ayant envoyé ces cargaisons sont : Yalala, Ntambaka, Buyoya et Cizungu.

22 Attestation de transport des substances minérales des productions artisanales, 21 février 2010.

23 Article 1 de l'arrêté provincial n° 2009/0035/KATANGA du 9 octobre 2009 instituant les modalités de transfert de la cassitérite et ses accompagnateurs de la province du Katanga vers d'autres provinces.

24 Entretien avec le personnel de la SAESSCAM à Lubumbashi, en mai 2010.

documents administratifs ne mentionnent aucun transfert de minerai depuis Manono au cours des premiers mois suivants cette dernière. Et depuis décembre, tous les minerais de la région convergent vers Lubumbashi. Aucun des anciens transporteurs des Kivu ne figure dans la liste de ceux qui opèrent les transports vers la capitale provinciale.

### Le cas de Kongolo

L'exemple le plus frappant de l'impact qu'a eu cette mesure est celui de Kongolo. Jusqu'en septembre 2009, Kongolo était le point de transition principal de la cassitérite provenant de Manono et de Malemba-Nkulu et destinée à Goma et Bukavu. Les minerais arrivaient par bateau depuis Muyumba (ou même depuis Bukama) dans le port improvisé de Kongolo, puis étaient ensuite transbordés dans des avions Antonov à destination des Kivu. La piste de Kongolo était particulièrement appréciée pour le transport de minerais car elle pouvait accueillir des avions de plus grande taille, ce qui diminuait les coûts de transport de manière significative<sup>25</sup>. À son apogée, deux à trois avions décollaient chaque jour de Kongolo. À cette époque, la ville comptait sept compagnies aériennes en activité. Leurs transporteurs rapportaient dans cette ville isolée des biens de consommation courante et de la nourriture et repartaient avec des chargements de minerais. La population appréciait la reprise temporaire de l'économie locale que cela représentait<sup>26</sup>.

En octobre 2009 cependant, les échanges commerciaux passant par Kongolo se sont complètement arrêtés. La taxe de 5 dollars sur les exportations vers les autres provinces a ôté toute rentabilité au pont aérien entre Kongolo et les Kivu. Pendant des mois, pas un seul avion de fret n'a atterri à Kongolo. Un service limité a repris en mars-avril 2010, avec un ou deux atterrissages par semaine. Les cargaisons sont composées de produits agricoles et de cargaisons personnelles. Les avions ne transportent apparemment plus de minerais, bien qu'en une occasion un petit chargement ait été découvert sous une cargaison de produits agricoles<sup>27</sup>.

Deux des sept compagnies qui travaillaient à Kongolo, AGEFRECO et COFRED, sont toujours en activité mais affirment qu'elles sont en difficulté et risquent de devoir fermer elles aussi. Alors que l'importance des cargaisons de minerais permettait autrefois aux compagnies de proposer un coût de transport inférieur à 0,5 dollar le kilogramme, elles doivent désormais facturer 1,7 dollar le kilogramme, un tarif qui n'est pas du tout attractif pour les clients<sup>28</sup>.

L'impact de la politique provinciale s'est également fait ressentir dans le port de Kongolo, bien que dans une moindre mesure. Les mêmes bateaux circulent à la même fréquence entre Bukama et Kongolo, mais ils ne transportent plus de minerais. Les deux bateaux qui venaient de Muyumba et n'acheminaient que de la cassitérite restent désormais à quai.<sup>29</sup>

Outre cette taxe provinciale, le rôle de Kongolo en tant que centre de transit a également été mis en péril par deux projets de réhabilitation de routes qui ont rendu le transport par camion plus attractif que l'avion. D'une part, la route entre Lubumbashi et le centre minier de Manono s'améliore et d'autre part, l'accès à Kalemie par la route à l'est est en réparation.

25 Manono, qui se trouve plus près des sites d'exploitation minière, dispose aussi d'une piste aérienne, mais elle n'a pas la même capacité d'accueil que celle de Kongolo. En septembre 2009, les coûts de transport de la cassitérite par avion depuis Manono étaient supérieurs à 4 USD/kg, tandis que les coûts combinés du transport par voie fluviale et aérienne via Kongolo s'élevaient à moins de 3,5 USD/kg.

26 Entretien avec les autorités locales à Kongolo, en juin 2010.

27 Entretien avec les autorités locales et le responsable des activités minières à Kongolo, en juin 2010.

28 Entretien avec le responsable d'une compagnie de transport à Kongolo, en juin 2010. On ignore pourquoi les vols ont repris en mars/avril, puisque le transport de produits agricoles et de petites cargaisons n'est pas vraiment rentable. Il y a deux explications possibles. La première est que les avions servent à un trafic d'or clandestin. Les contrôles du trafic d'or étant de plus en plus sévères au PK 25 (à l'intersection Kalemie/Bendera) pour les hommes d'affaires venant des Kivu, les trafiquants sont obligés d'emprunter d'autres itinéraires. De plus, Mulunguyi, un important site minier, s'étend à 110 km « seulement » de Kongolo. L'autre possibilité est que la reprise des vols soit liée à la signature d'un contrat entre la MMR et la Division des Mines locale le 25 mars, de même que la saisie d'un camion chargé de coltan appartenant à des négociants de Bashi à Kisengo quelques jours plus tard (voir ci-dessous). Si certains négociants ne veulent pas vendre leur coltan à la MMR, il se peut qu'ils tentent de le faire passer en contrebande par petites cargaisons depuis Kongolo, plutôt que de risquer de prendre la route Kalemie-Bendera. Une cargaison de minerais au moins a été découverte, cachée dans un avion quittant Kongolo.

29 Entretien avec un officier des FARDC dans le port de Kongolo, en juin 2010.

Enfin, une seconde mesure du gouvernement provincial katangais est mise en place pour entraver un peu plus encore le commerce de minerais avec les provinces des Kivu passant par Kongolo.

### La seconde intervention de Lubumbashi

La taxe de 5 dollars le kilogramme a bien fonctionné pour la cassitérite dans le centre du Katanga, mais n'a pas été aussi efficace pour le commerce du coltan plus au nord. Non seulement la région est plus éloignée de Lubumbashi et la route en moins bon état, mais le coltan a une valeur beaucoup plus élevée : à Bukavu, un kilogramme peut valoir jusqu'à 40 dollars américains. Les négociants ont donc absorbé l'impact de la taxe en baissant le prix payé aux mineurs locaux et ont continué en direction du nord.

Ces derniers mois cependant, les négociants du Kivu ont dû faire face à un nouveau défi que leur a lancé Lubumbashi. En mars 2010, le ministère des Mines katangais a signé un contrat avec la MMR, une filiale de la société minière Somika basée à Lubumbashi, pour explorer et commercialiser les gisements du Nord-Katanga. (ENCADRÉ 2). En échange de la réalisation de projets sociaux et techniques, le contrat accorde à la MMR les droits exclusifs sur les minerais provenant des quatre principaux sites d'exploitation minière artisanale du district du Tanganyika : Kisengo (qui produit du coltan, à Nyunzu), Lunga (qui produit de l'or, à Nyunzu), Mayi Baridi/ mine des 100 kg (qui produit du coltan, à Kalemie) et Katonge (qui produit du coltan, à Manono).

#### ENCADRÉ 2 Court historique de la société MMR/SOMIKA

Selon son acte notarié, la Mining Mineral Resources S.P.R.L. a été créée le 22 janvier 2009. Les objectifs de la société, tels que définis dans ses statuts, sont : la prospection, l'exploration et la recherche de nouvelles zones minières ; l'exploitation, la conversion et le développement de mines ; la vente de minerais et de sites miniers ; l'exploitation minière ; l'importation et l'exportation de minerais.

La MMR détient 24 titres miniers, constitués uniquement de permis de recherche, dont 10 pour le Katanga.<sup>30</sup> Par le biais de plusieurs *joint-ventures*, elle détient également d'autres titres. La MMR affirme que son but est de mécaniser les activités minières et que pour commencer elle voudrait équiper et apporter son soutien aux mineurs artisanaux. Puis, d'ici fin 2011, elle souhaite installer des concentrateurs gravimétriques dans ses centres de production et avoir des fonderies opérationnelles à Lubumbashi et Kalemie.<sup>31</sup>

La société MMR est une filiale de la Somika, un acteur de longue date dans la *copper belt*. Avant les élections de 2006, elle a acheté des productions artisanales par le biais de partenariats avec la Gécamines. Le PDG de la Somika est M. Chetan Chug. Les Chug forment une famille canadienne qui compte plusieurs frères, les plus connus étant Hitesh Chug et Rushi Chug. Ils ont des liens familiaux avec une autre famille canadienne, les Jobanputra, qui mène des affaires en RDC et au-delà (leur représentant le plus connu étant Kirti Jobanputra, propriétaire de Roffe Congo, une entreprise de commerce général). Outre ces liens familiaux, ils ont également un certain nombre de connexions avec d'autres firmes<sup>32</sup>, dont les deux plus importantes sont :

Vinmart. D'après le site Internet de la firme, il s'agit d'un acteur majeur dans l'exportation et le commerce de marchandises. Elle possède des bureaux en Chine, à Dubaï et en Tanzanie (Dar-Es-Salaam). Vinmart est également propriétaire de concessions minières en RDC<sup>33</sup>.

30 D'autres se trouvent, par exemple, dans les provinces du Maniema (Pangi), du Sud-Kivu (Shabunda) et du Nord-Kivu (Masisi).

31 Présentation PowerPoint de la MMR.

32 CUVÉLIER J., *The political economy of resource trafficking in the Democratic Republic of the Congo*, rapport de l'IPI non publié, septembre 2003.

33 <http://www.ipisresearch.be/maps/CaMi/web/index.html>

- Sogimpex. Négociant en minerais, qui possède des bureaux dans les Kivu. La Sogimpex et la MMR figurent côte à côte dans les statistiques de 2009 du CEEC de Kindu (Maniema). Les deux sociétés sont mentionnées ensemble pour un achat unique d'or, ce qui semble indiquer qu'au moins au niveau du Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC), il existe une confusion sur la nature des liens qui les unissent. La Somika ayant soutenu le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) dans sa campagne électorale de 2006, cela a pu susciter un sentiment positif à son égard au sein du parti au pouvoir<sup>34</sup>.

Le personnel fait des allers-retours entre la Somika et la MMR. Kiran Joshi, président du conseil d'administration de la MMR, figure dans la liste des quatre personnes à contacter au bureau de la Somika à Lubumbashi<sup>35</sup>.

Les différents éléments du contrat ont été appliqués de façon inégale. La société a donné la priorité au plus gros site, celui de Kisengo. Début avril, une délégation de la province s'est rendue à Kisengo, en apparence pour renforcer la position de la MMR en tant que comptoir unique<sup>36</sup>. Trois négociants protestataires du Sud-Kivu, parmi lesquels Buyoya, ont été placés en détention jusqu'à ce qu'ils aient accepté de vendre à la MMR les 11 tonnes de minerais qu'ils s'approprièrent à transporter vers Bukavu<sup>37</sup>. Un épisode similaire semble s'être déroulé à Mayi Baridi, à la mine des 100 kg. Lorsque les auteurs ont visité le site en juin 2010, plusieurs négociants se sont plaints d'avoir peur de subir le même sort qu'à Kisengo. La direction d'un comptoir non officiel connu sous le nom de Goshen<sup>38</sup>, notamment, qui a déclaré avoir investi plus de 50 000 dollars pour faire démarrer plusieurs sites, s'est plainte de se voir désormais obligée de vendre à perte. Peu après cette visite, plusieurs négociants Bashi ont été arrêtés à Mayi Baridi. Le comptoir de la MMR a acheté auprès de ces sites, ainsi que d'autres, près de 40 tonnes de coltan et 10 tonnes de cassitérite.<sup>39</sup>

Le problème que pose cette prise de position forte sur le plan commercial de la part de la MMR, c'est qu'elle semble contredire sa promesse de délivrer des services sociaux à la région dans laquelle elle s'étend. L'application de ces obligations semble se dérouler beaucoup plus lentement que celle du monopole de la société. D'après le contrat, il est prévu que la MMR construise un camp, des puits, des installations sanitaires, des écoles, des centres médicaux et des routes, mais aussi qu'elle garantisse la santé et l'éducation de la population, en collaboration avec une coopérative appelée CDMC. Dans les faits, les travaux dans ces régions n'ont commencé que début juin 2010 et se sont limités à la réparation du premier d'une série de cinq ponts entre Kisengo et Kalemie<sup>40</sup>. La MMR n'a pas engagé de société privée pour effectuer cette tâche : elle travaille avec les troupes d'ingénieurs militaires des FARDC. Il semblerait de toute façon que la CDMC n'ait même pas encore été officiellement créée<sup>41</sup>.

34 Africa Mining Intelligence, *Soutien minier au parti présidentiel*, 18 janvier 2006.

35 <http://www.somika.com/corporate-office-lubumbashi-katanga-d-r-congo.php>

36 En juin 2010, la MMR a tenté d'obtenir un permis de recherche pour la région de Kisengo auprès du Cadastre minier, mais sa demande a été rejetée. <http://www.ipisresearch.be/maps/CaMi/web/index.html>.

37 Entretien avec des négociants Bashi, la Division des droits de l'homme de l'ONU et la Division des mines de Kalemie, en juin 2010 ; entretien avec un fonctionnaire du ministère des Mines, à Lubumbashi, en juillet 2010.

38 L'entreprise s'est apparemment construite autour d'un ecclésiastique du nom de Muhiya Nyembo Gédéon, qui possède une carte de négociant et est enregistré au registre du commerce de Kalemie. Mais Goshen n'est pas un comptoir officiel. Il est enregistré comme négociant généraliste, avec la mention d'autres activités économiques telles que la pêche, le sciage du bois et la pharmaceutique. La Goshen est un négociant inhabituel car son propriétaire est originaire de Kongolo et non des Kivu. Il est difficile de vérifier si ce qu'il affirme sur son investissement de 50 000 dollars est vrai, mais la Goshen a en effet installé un certain nombre de pompes dans des mines et a posté au moins un technicien sur place.

39 Entretien avec le directeur général de la MMR de Kalemie, à Kalemie, en juin 2010.

40 Entretien avec le directeur général de la MMR de Kalemie, à Kalemie, en juin 2010.

41 Le SAESSCAM, service dédié aux exploitants artisanaux, n'avait pas reçu l'accréditation de la coopérative plusieurs mois après l'entrée en vigueur du contrat et la MMR n'était pas en mesure de fournir les coordonnées d'un représentant de la CDMC lorsque cela lui a été demandé. En tout cas, il est dans l'intention de la MMR de fonder une structure appelée CDMC, si bien qu'il est peu probable que cette coopérative se batte pour protéger les droits de ses membres (notamment lors des négociations pour obtenir des prix justes pour les artisans) plutôt que de protéger les intérêts de la compagnie.

Il est possible que les travaux de portée sociale de la MMR ne deviennent une priorité que plus tard. À Manono, où elle a ouvert un comptoir il y a un an et où aucun contrat n'établit d'obligations sociales pour la société en contrepartie de son monopole, la société a exécuté un certain nombre de travaux d'infrastructure de caractère social. Elle a par exemple réhabilité certaines écoles et construit quatre puits.<sup>42</sup> Plus récemment, les auteurs ont pu voir deux camions au siège de la MMR à Lubumbashi, prêts à livrer des équipements de sécurité aux mineurs de différents sites sur lesquels la compagnie travaille. Néanmoins, il faut bien constater que le discours dépasse de loin les réalisations concrètes sur le terrain<sup>43</sup>.

### ENCADRÉ 3

#### L'influence des campagnes contre les minerais de conflit sur la politique provinciale qui vise à augmenter les contrôles du commerce des minerais.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les mesures prises au niveau provincial pour empêcher l'exportation de minerais katangais vers les Kivu et favoriser un comptoir unique. L'idée première est sans doute de rediriger une part plus importante des revenus fiscaux générés par le commerce de minerais dans le nord de la région vers Lubumbashi.

Néanmoins, d'après les explications fournies par les fonctionnaires congolais lors de plusieurs entretiens, il semblerait qu'elles aient également été inspirées par les récentes pressions exercées au niveau international pour résoudre le problème des minerais dits « de conflit » ou « du sang » dans l'est de la RDC.

Le financement de groupes armés grâce au commerce des ressources naturelles pose depuis longtemps problème au Congo. Pendant plus de dix ans, les rebelles comme les soldats ont tiré une partie de leurs revenus du contrôle qu'ils exerçaient sur l'exploitation et le transport des minerais. Des groupes d'experts successifs de l'ONU ainsi que bon nombre d'ONG ont produit d'importantes études sur ce phénomène dès son apparition. La pression internationale pour que ce problème soit résolu n'a cependant jamais été aussi forte qu'au cours de ces trois dernières années.

En outre, il semble qu'il y ait une volonté croissante d'apporter une solution au problème de la part des responsables politiques congolais. Depuis 2009, diverses initiatives ont été lancées dans ce but par un large éventail d'acteurs, parmi lesquels l'ONU, le milieu industriel des métaux et d'autres encore<sup>44</sup>. Elles sont suivies de près par ces mêmes ONG qui tentent de maintenir le problème en première place de l'agenda politique depuis 2008.<sup>45</sup>

Toutes les parties prenantes du commerce de minerais ayant été sensibilisées au problème, il n'est pas surprenant que l'administration provinciale du Katanga essaie de soustraire le commerce des ressources de la province de l'emprise des réseaux « louches » qui opèrent depuis le Nord et le Sud-Kivu. Il ne fait aucun doute non plus que la politique visant à expurger les échanges commerciaux de minerais katangais soit soutenue par un certain nombre de négociants du secteur. La réputation de plusieurs d'entre eux a d'ailleurs souffert du rôle qu'ils ont joué dans des échanges commerciaux de minerais avec les provinces du Kivu, conséquence directe du fait que leurs noms aient été mentionnés

42 NGOY AMISI G., *Mining Mineral Resource, un exploit à Manono*, tanganikanews, 6 juin 2010. Voir <http://tanganikanews.centerblog.net/>

43 Le flou règne également sur la façon dont sont financés ces projets sociaux et par qui. À Manono par exemple, les projets rémunérés (tels que les puits d'eau) réalisés par Solutions for Africa (une filiale de la maison mère de la MMR, Somika, dédiée au développement social) et ceux de la MMR ont reçu des subventions de la part de chacune des deux branches de la Somika. De la même façon, une brochure de la MMR nous informe que la compagnie est en train de réhabiliter la route reliant Kalemie et Nyunzu, mais dans les faits, ces travaux sont exécutés par l'État et les actions de la MMR semblent se limiter à la construction de quelques ponts seulement.

44 Pour une description complète de ces initiatives et de leurs statuts jusqu'en mai 2010, veuillez consulter ce rapport à paraître : CUVELIER J. e.a., *Voices from below: local views on initiatives to reform the Congolese mining sector*, exposé de Make IT Fair, à paraître.

45 Pour une description complète de ces initiatives et de leurs statuts jusqu'en mai 2010, veuillez consulter ce rapport à paraître : CUVELIER J. e.a., *Voices from below: local views on initiatives to reform the Congolese mining sector*, exposé de Make IT Fair, à paraître.

dans des rapports dénonçant leur implication. Certains affirment que cela leur a causé quelques sérieux problèmes bancaires, comme des rappels de prêts par exemple<sup>46</sup>.

La récente décision du président Kabila de suspendre toute activité minière dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema semble confirmer ce raisonnement. La Malaysia Smelting Corp., plus gros acheteur de cassitérite du Congo, et l'ITRI Ltd., groupe industriel dans le domaine de l'étain, ont tous deux exprimé leur soutien à cette décision et ont précisé que cela n'affectera en rien les exportations depuis le Katanga.<sup>47</sup>

Il semblerait que pour eux, établir une distinction claire entre les minerais « propres » du Nord-Katanga (qui ne sert de base à aucun groupe rebelle, exception faite d'un cas mentionné ci-dessous) et les minerais « sales » de la guerre qui se déroule dans les Kivu leur permettrait de faire commerce en toute tranquillité.<sup>48</sup>

Le Nord et le Sud-Kivu, ainsi que le Maniema, perdront donc leurs bénéfices au profit du Katanga. Cette prise de distance vis-à-vis du commerce avec les Kivu se révèle donc être un geste très avantageux de la part de Lubumbashi.

### La réponse des négociants du Kivu

Les négociants du Kivu n'apprécient pas du tout ce qu'ils perçoivent comme une campagne de discrimination intentionnelle de la part de l'élite politique et économique du Sud-Katanga. Dans tout le nord, ils se plaignent de la « dictature économique de la MMR », des « graves restrictions de leur liberté de mouvement » et de « violations du Code minier ».

Pour les régions dans lesquelles ils semblent avoir perdu la bataille – les territoires riches en cassitérite du centre du Katanga – les représentants du Kivu ont changé de stratégie. Plutôt que de faire transporter les minerais jusqu'aux comptoirs des Kivu par des négociants, les comptoirs eux-mêmes ont ouvert des succursales à Lubumbashi. Parmi ces nouveaux venus, on retrouve notamment des sociétés bien établies comme Panju et la Global Mining Company<sup>49</sup>. Officiellement, les autorités katangaises aiment accueillir de nouveaux comptoirs tels que ceux-là. Mais ces derniers rapportent devoir faire face à un véritable harcèlement et hésitent donc à rester ouverts à Lubumbashi.

Quant à la concurrence pour les mines de coltan qui font l'objet d'un contrat entre le ministère des Mines de la province et la société MMR, les négociants Bashi ne semblent pas avoir encore baissé les bras. L'union des négociants de Kisengo, notamment, a lancé une campagne de lobbying s'appuyant sur divers moyens d'action. Plus de vingt négociants de Kisengo ont signé un mémo dénonçant ce qu'ils appellent « toute politique mercantiliste favorisant les Indiens au détriment des nationaux ».<sup>50</sup> Dans ce même document, ils demandent la libéralisation des échanges commerciaux de minerais dans le Katanga et le désengagement de la MMR des sites d'exploitation minière. Ces négociants très bien organisés ont prévu un certain nombre d'autres démarches pour rallier des soutiens à leur cause. Ils essaient par exemple de porter le problème à l'attention du gouvernement national.<sup>51</sup> Cependant, leurs efforts semblent ne pas avoir encore porté leurs fruits.

46 E-mail du représentant des négociants, septembre 2009. Apparemment, leurs réputations ont suffisamment souffert pour que certaines compagnies décident de suspendre leurs achats de cassitérite dans les provinces du Kivu. Le négociant belge Traxys a pris cette décision en mai 2009. Et en septembre de la même année, AMC, l'une des fonderies d'étain les plus importantes à l'échelle mondiale, a suivi cet exemple après ce qui a semblé être une confrontation directe avec l'ONG Global Witness.

47 KAVANAGH M., *Congo Says Mining Ban Doesn't Apply to Stockpiles*, Bloomberg, 13 septembre 2010.

48 Il faut garder à l'esprit, cependant, que dans le Nord-Katanga, des soldats de l'armée régulière, qui sont souvent d'anciens membres des milices, ont commis de graves violations des droits de l'homme sur les sites d'exploitation minière. Par conséquent, le débat reste ouvert quant au fait que ces zones peuvent être considérées comme exemptes de « minerais du sang ». Voir la quatrième partie de ce chapitre.

49 Entretien avec un haut conseiller du ministère des Mines de la province à Lubumbashi, en juillet 2010.

50 Association des négociants de Kisengo (ANK), *Mémo*, 24 mai 2010, p. 2.

51 Entretien avec le président et le secrétaire de l'ANK à Kalemie, en juin 2010.

L'installation à Kalemie d'un bureau de la société T.T.T., basée dans les Kivu, pourrait être liée à cette situation.

### Itinéraires de transport actuels

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, avant le contrat avec la MMR, c'était pratiquement toute la production de coltan de Nyunzu et de Kalemie qui quittait le territoire à destination des Kivu. Mais depuis, les itinéraires d'exportation sont devenus incertains. Les négociants Bashi essaient toujours de se frayer un chemin jusqu'aux comptoirs de Bukavu, mais ils sont soumis à des contrôles très stricts à la fois au niveau des sites miniers et au « Point 25 », le carrefour se trouvant à 25 kilomètres de Kalemie et menant à Bendera et au Sud-Kivu. Comme indiqué plus haut, il se pourrait qu'une partie de la production transite encore par Kongolo.

Au cours de plusieurs entretiens à Kalemie, la direction de la société MMR a affirmé qu'elle avait récemment exporté une première cargaison (de 52 tonnes de coltan et 22 tonnes d'étain) de l'autre côté du lac Tanganyika, à destination du port de Pulungu, en Zambie. De là, la cargaison est partie pour le port de Durban, en Afrique du Sud<sup>52</sup>. Lorsqu'il lui a été demandé pourquoi la cargaison n'était pas passée par le port de Kigoma, en Tanzanie, beaucoup plus proche, la direction de la MMR a affirmé qu'elle essayait d'éviter toute confusion avec les voies de ravitaillement des « minerais du sang » des Kivu, qui transitent en effet via le port de Dar-Es-Salaam en Tanzanie<sup>53</sup>. Ces déclarations sont cependant contredites par les documents d'expédition de cette cargaison, qui indiquent que sa destination finale est bien Dar-Es-Salaam.

L'itinéraire emprunté par la cassitérite de la MMR provenant du territoire central du Katanga coïncide également avec celui des minerais des négociants du Kivu en Tanzanie. Une fois transportée de Manono, Malemba-Nkulu, Mitwaba et Bukama à Lubumbashi par la route ou la voie ferrée (depuis Luena) et après réception des documents officiels, la cassitérite de la MMR rejoint le port de Dar-Es-Salaam, d'où elle est ensuite à nouveau déplacée, à destination de la Malaysia Smelting Corporation.<sup>54</sup> Son concurrent local, la Global Mining Company, suit le même parcours : Lomami, Lubumbashi, Dar-Es-Salaam, Malaysia Smelting Corporation.<sup>55</sup>

## 1.4 Présence de groupes armés et violations des droits de l'homme

Bien qu'il n'y ait pratiquement aucune activité rebelle dans le Nord-Katanga depuis 2007, et encore moins de guerre ouverte, des hommes en uniforme continuent de poser de sérieux problèmes de sécurité et de commettre de graves violations des droits de l'homme aux sites d'exploitation minière de Nyunzu et de Kalemie, dans les territoires du nord. On peut identifier plusieurs groupes et nombre d'entre eux sont des unités des FARDC. Les soldats des FARDC de Kalemie, Kongolo et Nyunzu sont en poste dans plusieurs zones minières mais en visitent d'autres. Au cours des dernières années, toutes ces unités ont été impliquées dans des incidents graves et se sont plusieurs fois affrontées entre elles avec violence.<sup>56</sup>

Le comportement des unités des FARDC dans les territoires de Nyunzu et de Kalemie est le même que dans d'autres zones de l'est de la RDC. Elles interfèrent dans les activités minières de diverses façons. Parfois, elles font travailler des gens pour elles (volontairement ou par la force). En d'autres occasions, elles sont payées pour surveiller la mine, ou elles imposent des taxes illégales aux travailleurs ou elles volent simplement les ressources. Ces unités de l'armée

<sup>52</sup> Entretien avec le directeur de la MMR à Lubumbashi, en juillet 2010.

<sup>53</sup> Entretiens avec la direction de la MMR à Kalemie et Lubumbashi, en juin et juillet 2010.

<sup>54</sup> Entretien avec le directeur de la MMR à Lubumbashi, en juillet 2010.

<sup>55</sup> Au cours des six mois suivant son installation à Lubumbashi début 2010, la GMC a transporté environ 120 tonnes de cassitérite en Malaisie. Entretien avec les représentants de la Global Mining Company à Lubumbashi, en juillet 2010.

<sup>56</sup> Pour la période de septembre 2007-septembre 2008, de tels incidents ont fait l'objet d'études approfondies dans une série de rapports de l'IPIS écrits par Steven Spittaels et Filip Hilgert, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ipisresearch.be/updates-katanga.php>

extorquent également des ressources du secteur minier en dehors des sites, principalement en levant illégalement des taxes ou en pratiquant d'autres formes d'extorsion aux postes de contrôle. Les deux paragraphes ci-dessous décrivent des cas récents d'interférence de groupes armés dans des activités minières.

### Premier cas : Lunga

Un incident récent illustre bien le contrôle que des hommes armés exercent sur certaines zones minières. Fin mars 2010, un mineur artisanal ayant découvert une grosse pépite d'or a aussitôt été « escorté » par des hommes de Tango Fort, ancien leader maï-maï assez mal intégré (de son vrai nom Stanis Kahezya)<sup>57</sup>, vers une destination inconnue. Tango Fort et un officier de l'Agence nationale de renseignement ont ensuite menacé un fonctionnaire qui enquêtait et rédigeait un rapport sur l'incident. L'homme, un agent de la Division des mines, a craint pour sa sécurité physique et a écrit un courrier à l'administrateur du territoire de Nyunzu, l'implorant de « veiller sur lui » en mettant en copie les adresses de neuf autres personnes d'autorité.<sup>58</sup> Le harcèlement par des hommes en uniforme est un phénomène largement répandu dans les territoires de Nyunzu et de Kalemie. Les responsables du secteur minier continuent de dénoncer les problèmes posés par ces groupes mal contrôlés dans les rapports adressés à leur hiérarchie.<sup>59</sup>

### Deuxième cas : Bendera

La seule zone du Katanga dans laquelle opèrent encore des groupes rebelles est celle qui s'étend au nord du territoire de Kalemie. Les FDLR et l'une des branches du groupe maï-maï Yakutumba sont installés dans cette zone et on pense qu'ils coopèrent.<sup>60</sup> Les FDLR, dont les forces équivalent à celles d'un bataillon, agissent depuis les monts Mitumba, leur principale base d'opération étant installée à Kabobo, qui se trouve à 25 kilomètres de Bendera. La zone sous contrôle des FDLR borde le lac Tanganyika.

Pendant la première moitié de l'année 2010, les membres des FDLR (avec le possible appui de la branche Bavon des Maï-Maï Yakutumba) ont apparemment effectué plusieurs raids sur les mines d'or de la région.<sup>61</sup>

## 1.5 Conclusion

Deux mesures prises récemment à l'échelle provinciale, la taxe de 5 dollars et le contrat établissant la MMR comme « comptoir unique », ont eu un impact majeur sur le commerce de minerais dans le Nord-Katanga.

Le commerce du coltan et de la cassitérite katangais est désormais quasiment monopolisé par un seul négociant. Alors qu'avant septembre 2009, le système d'échanges commerciaux des minerais dans cette région présentait une structure similaire à celui des Kivu et était inextricablement lié à ce dernier, après mars 2010, il a été transformé par les autorités provinciales pour former un système à part entière. La province a agi de son propre chef dans cette affaire, ce qui est exceptionnel et soulève des questions concernant la légalité de ces mesures.

<sup>57</sup> Il est difficile de savoir si Tango Fort fait vraiment partie des FARDC. Le général Padiri, commandant de la 6<sup>e</sup> région militaire (le Katanga), a déclaré en mai 2010 qu'il servait en tant que « conseiller spécial » pour les opérations en cours contre les FDLR dans la région frontalière entre le Katanga et le Sud-Kivu.

<sup>58</sup> Sources écrites confidentielles, 2010, acquises par les chercheurs.

<sup>59</sup> Sources écrites confidentielles, 2010, acquises par les chercheurs.

<sup>60</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

<sup>61</sup> Un chercheur local a visité la mine de Mibombo (voir carte électronique), où les activités minières avaient fortement diminué après l'une de ces attaques des FDLR. Parmi les autres sites où des attaques des FDLR ont été signalées, on trouve Kilwe-Mapanda et Kinyama, mais ces derniers n'ont pas été visités.

Ce changement d'orientation des échanges commerciaux a généré plus de rentrées fiscales pour Lubumbashi et renforcé son contrôle sur les zones minières isolées, réduisant peut-être ainsi le pouvoir exercé sur les échanges commerciaux par les hommes forts locaux. La canalisation d'une grande partie des échanges par le biais d'une seule compagnie éclaire une situation jusque-là opaque, où une multitude d'intermédiaires intervenaient, et représente peut-être une occasion de réduire la corruption locale. Le revers de la médaille est que les négociants et les transporteurs sont presque forcés de sortir de la chaîne des échanges. Cela contribue à créer de graves tensions car les négociants, qui ont payé une licence annuelle pour vendre et acheter des minerais, se voient tout d'un coup refuser l'accès aux sites miniers les plus importants et les plus productifs. D'un autre côté, il semble que cette situation ne changera pas grand-chose pour les creuseurs et la population locale. Bien que la MMR ait certaines obligations sociales, qui figurent dans le contrat qu'elle a signé avec le ministère provincial des Mines, elle ne paraît pas en avoir fait sa priorité.

Tout comme les négociants, les itinéraires commerciaux ont changé et excepté pour l'or, ils sont relativement bien définis. Les minerais sont en général transportés par la route à Lubumbashi, en ce qui concerne la majeure partie de la production de cassitérite, ou à Kalemie, dans le cas du coltan.

Le secteur minier katangais diffère de celui des Kivu sur un point majeur : excepté une faible présence des FDLR dans le nord-est de la province, il n'est pas victime d'interférences de la part de groupes armés. Néanmoins, les incidents sur les sites miniers sont chose courante et sont souvent liés à la mauvaise conduite de soldats des FARDC ou d'autres agents armés.

D'après ce qui a été rapporté plus haut, il est clair que les compagnies internationales auront plus de facilités à faire des efforts de vérification préalable de leurs opérations dans le Nord-Katanga que dans les Kivu. Bien que certaines mines soient très isolées et que des problèmes de sécurité persistent, une mise à l'essai dans un nombre important de sites miniers est tout à fait possible.

En outre, les rares statistiques disponibles indiquent que la production de minerais, notamment de coltan, est particulièrement importante dans la partie sud de l'arrière-pays des Kivu, ce qui constitue une motivation économique supplémentaire pour les compagnies de contrôler attentivement leurs chaînes de production dans cette région et de préserver de toute influence des autres régions.

Un positionnement clair quant à la façon de gérer les problèmes de violations des droits de l'homme perpétrées par les soldats de l'armée congolaise constitue cependant une condition *sine qua non* à une vérification préalable crédible des opérations.



À ce jour, l'exploitation industrialisée n'a pas repris, et ce malgré les nombreux permis d'exploration émis. La production de minerais au Maniema demeure exclusivement artisanale. Le secteur minier de la province a été d'autant plus perturbé par les guerres successives qui ont fait rage dans le pays. Les rares chiffres disponibles pour la production indiquent qu'elle remonte à nouveau la pente ces dernières années. Cette hausse est due au nombre croissant de mineurs artisanaux arrivant dans la région, attirés par l'amélioration des conditions de sécurité depuis la fin de la guerre et par les prix plus avantageux que leur propose la Sakima<sup>72</sup> pour leur production, puisque que les prix des minerais se sont bien portés au niveau du marché mondial entre 2002 et 2008.<sup>73</sup>

Tableaux 3 et 4 : Les minerais du Maniema

Territoires	Minerais exploités
Lubutu	<b>Cassitérite, or et diamants.</b> Le diamant était auparavant le minerai le plus exploité de Lubutu, mais il a perdu sa place prépondérante et les creuseurs se tournent de plus en plus vers l'exploitation d'autres minerais. <sup>74</sup>
Punia	<b>Cassitérite, coltan, or</b> (dans la forêt) et <b>diamants</b> (en grande partie abandonné).
Kasese	<b>Cassitérite</b> , ainsi que du <b>coltan</b> et de la <b>wolframite</b> en petites quantités.
Kailo	<b>Cassitérite, wolframite et or</b> (dans la forêt).
Kalima	<b>Cassitérite</b> , mais plus de wolframite.
Kampene	<b>Or</b> , ainsi que de petites quantités de <b>cassitérite</b> , de <b>coltan</b> et de <b>wolframite</b> .
Kama	<b>Or</b> ainsi que de petites quantités de <b>cassitérite</b> .
Kibombo	<b>Diamants</b>
Bikenge	<b>Or</b>
Salamabila/Namoya	<b>Or</b> , ainsi que de petites quantités de <b>cassitérite</b> .
Sud-est du territoire de Kabambare (secteurs de Bahombo et Babuyu)	<b>Or, coltan et cassitérite.</b>

Sources :

CEEC, *Statistiques générales sur la production et la commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses au Maniema, 2007-2009*

Entretiens menés par l'IPIS avec le SAESSCAM, la MONUC et les organisations de la société civile à Kindu, en juin 2010

Chiffres de la production de minerais par territoire, Maniema (2009)					
Territoires	Wolframite (kg)	Coltan (kg)	Cassitérite (kg)	Or (grammes)	Diamants (carats)
Kindu	68 370		995 811	213	
Lubutu		300	67 600	750	
Punia	1 925	8 750	1 016 416	2 314	671
Kailo	71 679		10 745		
Pangi			469 783	1 023	15
Kabambare			8 057	6 779	
Kasongo			10 305	5 904,5	
Kibombo					
Total	141 974	9 050	2 578 717	16 983,5	686

Source : rapport annuel 2009 de la Division des mines de la province du Maniema

<sup>72</sup> MTHEMBU-SALTER Gregory (2009), op.cit.

<sup>73</sup> IPIS, *Culprits or scapegoats? Revisiting the role of Belgian mineral traders in eastern DRC*, mai 2009, p. 7.

<sup>74</sup> Entretien avec des responsables du SAESSCAM à Kindu, en juin 2010.

Il y a quelques contradictions entre les deux tableaux présentés ci-dessus, mais ils fournissent une bonne vue d'ensemble de la répartition géographique de l'exploitation de minerais dans la province du Maniema.

### Cassitérite

L'axe le plus important pour ce minerai traverse le centre de la province, allant de Kalima à Kasese en incluant les territoires de Pangi, Kindu, Kailo et Punia. D'autres territoires produisent également de la cassitérite, mais en quantités plus réduites.

### Wolframite

La wolframite est exploitée en particulier dans la zone qui s'étend autour du centre de Kailo. Sa production n'est cependant pas aussi importante que celle de la cassitérite.

### Or

Pour l'or, une importante zone d'exploitation s'étend dans la partie sud du Maniema. Ce « sillon d'or », qui part de Twangiza, passe par Kamituga et Lugushwa et aboutit à Namoya, se trouve aussi dans les territoires de Kabambare, au nord-ouest de Kasongo et au sud-ouest de Pangi. Il comprend entre autres les zones minières suivantes : Namoya-Salamabila, Bikenge, Kama et Kampene.

### Diamants

Les territoires du nord du Maniema produisent eux aussi de l'or, mais en plus faibles quantités. On trouve notamment plusieurs mines d'or à Lubutu et dans la partie nord de Punia. Cette région produisait autrefois des quantités considérables de diamants. Ces dernières années cependant, la production a connu un revers, les mineurs se tournant de plus en plus vers la cassitérite. Le territoire de Kibombo, sur la rive gauche du fleuve Congo, abrite aussi quelques gisements de diamants.

### Coltan

Il semble que le territoire de Punia soit actuellement le seul où le coltan est encore exploité en quantités importantes.

### Prix

Les prix proposés par les négociants aux mineurs artisanaux pour leur production minière varient en fonction des coûts de transport, de la pureté des minerais et de la concurrence sur les prix. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de l'éventail des prix rencontrés au cours des recherches. Pour plus de détails sur les prix appliqués dans chacune des mines, veuillez vous reporter à la carte accompagnant le rapport.

Tableau 5 : Prix minimums et maximums payés aux mineurs dans les mines figurant sur la carte accompagnant le rapport.

	Cassitérite	Coltan	Or
Prix minimum	2 000 FC*/kg	8 000 FC/kg	20 000 FC/g**
Prix moyen	4 508 FC/kg	13 333 FC/kg	28 904 FC/g
Prix maximum	5 500 FC/kg	17 000 FC/kg	40 000 FC/g***

\* 1 dollar américain = un peu moins de 900 francs congolais (taux de change appliqué en juin 2010)

\*\* Données obtenues en grammes (1 g = 0,806 K)

\*\*\* Le prix le plus élevé que nos chercheurs locaux aient enregistré pour l'or est incroyablement élevé (supérieur au prix du marché). L'explication la plus plausible est qu'il y a eu une confusion entre les différentes mesures de l'or. Étant donné qu'il y a quelques données aberrantes de ce type dans celles qui ont été recueillies, nous en déduisons que le prix moyen de l'or est beaucoup moins élevé que les chiffres présentés dans le tableau.

## Production

Les informations disponibles concernant le secteur minier du Maniema sont beaucoup plus rares que celles des Kivu.<sup>75</sup> Cela rend encore plus difficile l'obtention de statistiques fiables sur les chiffres de la production de la province.

**Tableau 6 : Les chiffres de la production**

	Wolframite (kg)	Coltan (kg)	Cassitérite (kg)	Or (kg)	D i a m a n t s (carats)
CEEC 2007	106 638	70	2 272 282	7 495,5	21,71
CEEC 2008	138 540	1 906	3 142 124	8 267,9	40,8
SAESSCAM 2008	56 513	13 900	1 456 449,5	3 975,9	6,75
CEEC 2009	73 604	8 750	3 239 301	15 035	/
Division des Mines 2009	141 974	9 050	2 578 717	16 983,5	686

Sources :

Rapport annuel 2009 de la Division des mines de la province du Maniema  
Maniema Libertés, rapport sur la revisitation des contrats miniers au Maniema, commande de l'OSISA, janvier 2008

Bien que le tableau ci-dessus contienne quelques chiffres détaillés, ils ne peuvent pas être considérés comme suffisamment fiables pour pouvoir en tirer des conclusions (voir ENCADRÉ 4). Dans l'introduction de ce rapport, il a été expliqué que ces données peu fiables étaient dues à un manque d'information et de capacités des services d'État, ainsi qu'à un manque de coordination entre les agences impliquées. De plus, la plupart des acteurs du secteur, y compris au sein des services publics, peuvent avoir intérêt à sous-évaluer les quantités de minerais commercialisées à des fins de fraude fiscale. Ce point de vue est partagé par l'ancien directeur de la Division des mines du Maniema, qui dénonce dans une lettre l'incompétence de son ancien employeur, due selon lui aux interférences non autorisées de l'ancien gouverneur, Didier Manara Linga<sup>76</sup>. Dans ce même document, il pointe également du doigt la corruption et le népotisme qui règnent dans le secteur minier de la province.

### ENCADRÉ 4 Une explication détaillée des raisons pour lesquelles les statistiques du Maniema ne sont pas fiables

Le problème de la fiabilité des statistiques devient évident lorsque l'on compare les chiffres du tableau ci-dessus. Par exemple, le CEEC a enregistré une production de 21,71 carats de diamants pour 2007 et de 40,8 pour 2008. Le SAESSCAM, quant à lui, ne déclare pas plus de 6,75 carats de diamants pour l'année 2008, alors que la Division des mines rapporte une production de 686 carats pour 2009. Des différences similaires peuvent être observées dans les chiffres de la production des autres minerais.

Les observations de l'ONU à Kasese, dans le territoire de Punia, offrent un exemple supplémentaire de l'écart qui existe entre les chiffres de la production de minerais enregistrés et la production réelle. Sur une piste d'envol de 1 200 mètres s'étendant à 9 kilomètres au sud de la ville de Kasese, cinq à huit avions décollent chaque jour pour évacuer la production minière de Kasese, constituée en majorité de cassitérite. Si l'on considère que chaque vol peut transporter deux tonnes, cela signifie qu'environ 10 à 16 tonnes sont transportées chaque jour et qu'entre 300 000 et 540 000 kilogrammes de minerais

<sup>75</sup> International Alert (2010), op.cit.

<sup>76</sup> Lettre de François Muhemedi au président de l'assemblée provinciale du Maniema, *Situation de la Division provinciale des mines et géologie du Maniema*, 23 février 2010.

sont évacués chaque mois de Kasese, ce qui contraste fortement avec les chiffres présentés pour la production annuelle de la province entière mentionnés ci-dessus.<sup>77</sup>

Ces décalages énormes sont confirmés par les statistiques de la Sakima, entreprise d'État responsable des anciennes concessions de cassitérite de la Sominki, dont le directeur déclare qu'à Kalima uniquement, entre 100 et 120 tonnes de cassitérite sont produites par mois.<sup>78</sup>

L'ancien directeur de la Division des mines du Maniema affirme qu'il existe des décalages similaires pour l'or, déclarant que Kama et Bikenge produisaient plus de 300 kilogrammes d'or en 2009 et Kampene, plus de 100 kilogrammes.<sup>79</sup>

On observe les mêmes lacunes informationnelles lorsque l'on considère le nombre de creuseurs travaillant dans la province du Maniema. Le chiffre fourni par le SAESSCAM est de 11 124<sup>80</sup>, tandis que selon les registres de la Division des mines, la province accueille 7 071 mineurs artisanaux<sup>81</sup>. Ces chiffres ne concernent que les creuseurs inscrits dans les registres. Au total, il y aurait entre 150 000 et 200 000 mineurs non enregistrés dans la région.<sup>82</sup>

## 2.2 Les sites d'exploitation minière du Maniema

Dans le territoire de Lubutu, des creuseurs artisanaux exploitent les minerais de diamant, d'or et de cassitérite. À l'ouest de la ville de Lubutu, l'exploitation se déroule dans un environnement relativement sécurisé alors que dans la partie est du territoire, les sites miniers sont soumis à une plus forte présence militaire, notamment des FARDC. Des rebelles Simba sont aussi présents, d'après les informations disponibles, sur les sites du parc national de la Maiko. Ce sujet sera traité dans la section 2.4.

Un grand nombre de petites mines d'or, ne comptant pas plus de quelques centaines de creuseurs, sont réparties dans toute la partie nord du territoire. Au sud et au sud-est de la ville de Lubutu s'étendent des sites miniers de plus grande ampleur. Près de Kalongolongo par exemple, dans le groupement de Babondjele, on trouve quelques mines de diamants et d'or, notamment les mines de diamants d'Amilulu I et II qui emploient environ 2 000 creuseurs. À l'extrême sud du territoire, dans le groupement de Musafiri, se trouvent plusieurs sites, comme la mine de cassitérite des **Trois mille ans**, dont les minerais sont exportés vers Punia, située à proximité. **Tshamaka**, une autre mine bien connue de Musafiri, était autrefois exploitée par Cobelmines.

Il y a également d'importants sites miniers sur l'axe Lubutu-Bitule, en particulier près d'Amisi, où s'étend une piste aérienne de 1 500 mètres. La région est cependant fortement militarisée, car elle sert de base au général Mando, des rebelles Simba, et subit actuellement de nombreuses incursions des FARDC. À la mine de **Ntufia**, 1 300 creuseurs exploitent la cassitérite tandis qu'à **Masabu et Ekolo**, 2 000 creuseurs cherchent de l'or et des diamants. La mine de Libaku Ya Suka, quant à elle, emploie à l'heure actuelle 2 500 mineurs artisanaux. Pendant sa période la plus faste cependant, au milieu des années 2000, 10 000 creuseurs y exploitaient le diamant. D'après d'autres sources, Libaku Ya Suka se situerait plutôt dans le territoire de Punia.<sup>83</sup>

Les plus grandes mines du territoire de Punia se trouvent à l'est de la rivière Oku, dans les forêts entourant **Kasese**. La cassitérite est le minerai le plus exploité de cette région. Des centaines de creuseurs travaillent dans les mines situées autour de **Nkumwa**, au sud-est, comme celles de D.25, Mwame Mokota et Kalenda. Le prix que les mineurs reçoivent pour leur cassitérite est beaucoup

<sup>77</sup> Source écrite du SAESSCAM, avril 2010.

<sup>78</sup> Entretien avec le directeur de la Sakima, Feruzi Mukonde, en juin 2010

<sup>79</sup> Lettre de François Muhemedi au président de l'assemblée provinciale du Maniema, op.cit.

<sup>80</sup> Source écrite de la SAESSCAM, juin 2010

<sup>81</sup> Division des mines de la province du Maniema, Rapport Annuel 2009.

<sup>82</sup> Entretiens avec des représentants d'ONG à Kindu, en juin 2010

<sup>83</sup> Entretien avec des fonctionnaires du SAESSCAM à Kindu, en juin 2010 ; Maniema Libertés, *L'exploitation minière dans la province de Maniema/RDC*, 2006.

plus bas à cet endroit que partout ailleurs, se situant dans une fourchette allant de 2 000 à 4 000 francs congolais le kilogramme. La zone de Nkumwa subit elle aussi de nombreuses incursions des FDLR et des extorsions des FARDC sont signalées dans toute la région autour de Kasese. Lors des visites sur le terrain, des combats ont éclaté entre les FARDC et les rebelles des FDLR dans la région de Nkumwa. Pour cette raison, les partenaires locaux n'ont pas pu se rendre aux sites miniers de la zone de Kasese. Des informations ont pu être obtenues sur ces sites dans la ville de Kasese, mais pas de coordonnées GPS précises.

La situation dans la partie ouest du territoire de Punia est assez différente. Outre la cassitérite et le coltan, on y exploite aussi l'or, la wolframite, les diamants et même un peu de monazite, dans un cadre relativement sécurisé.

Dans les mines qui entourent la ville de **Kailo**, comme Mokama par exemple, des mineurs artisanaux creusent pour trouver de la wolframite et de la cassitérite. Au nord de la ville principale du territoire de Kailo, sur l'axe partant vers la rivière Ulindi, on exploite l'or, comme dans la mine de Tambula Malembe qui emploie environ 150 mineurs. Alors que la majorité de la production de cassitérite part pour Kindu, l'or est en grande partie transporté à Kalima. Il en va de même pour les minerais extraits dans les zones de Kumba-Basoko et Zamba-Zamba, à l'est de Kailo, en raison de leur proximité avec Kalima. Bien que l'exploitation minière semble se dérouler dans des conditions relativement sécurisées, dans la partie est du territoire, les rebelles Maï-Maï auto-démobilisés fidèles au général Kalonda Pamphilé se comportent de façon hostile vis-à-vis des mineurs non autochtones.<sup>84</sup>

Le cas des mines de l'ouest du Maniema, sur la rive gauche du Congo, ne sera pas traité dans ce rapport parce qu'en ce qui concerne le commerce de minerais, elles ne font pas partie de l'arrière-pays de l'est de la RDC. Les diamants de Kibombo, par exemple, produits dans la chefferie de Bahina, sont transportés à Lubefu et à Mbuji-Mayi, dans le Kasai-Oriental, puis de là, partent à Kinshasa.<sup>85</sup> D'un point de vue géologique, la rive gauche appartient à la cuvette centrale de la RDC, dont le sous-sol, plus riche en diamants et en pétrole, est différent de celui de la rive droite. Enfin, d'un point de vue historique, la partie du territoire de la province qui s'étend à l'ouest du fleuve Congo a toujours été moins explorée et moins étudiée puisque les dirigeants belges montraient plus d'intérêt pour les gisements d'étain de l'est de la province.

**Kalima**, dans le nord du territoire de Pangi, est l'ancien centre colonial de l'industrie minière de l'étain. L'exploitation industrielle s'est effondrée vers 1990. Aujourd'hui, des milliers de creuseurs exploitent la cassitérite dans les nombreuses mines artisanales autour de Kalima et produisent de cette façon une importante quantité d'étain. Les mines entourant **Makundju**, par exemple, emploient plusieurs milliers de creuseurs artisanaux. L'exploitation artisanale dans la région de Kalima semble se dérouler sans qu'aucune violation majeure des droits de l'homme ne soit perpétrée.<sup>86</sup>

**Kampene** est une importante zone d'extraction de l'or située au sud de Pangi. La cassitérite, le coltan et la wolframite y sont aussi exploités, mais dans des quantités plus réduites. Environ 1 100 creuseurs travaillent dans cette zone, répartis entre plusieurs sites, tels que ceux de Nyangulube, Kamilanga, Baseme et Kalemba. À l'ouest de Kampene, **Kama** constitue une autre zone importante pour l'exploitation de l'or. Quelque 1 500 creuseurs artisanaux travaillent sur les différents sites qui s'y trouvent, comme ceux de Kabobola et Wamanga.

**Bikenge**, dans le nord du territoire de Kasongo, est la deuxième zone d'exploitation aurifère de la province du Maniema en termes de taille après Salamabila, avec plus de 4 000 creuseurs. Elle entretient des liens étroits avec Kama pour l'exportation des minerais, en raison de la très grande proximité des deux villes. Apparemment, certains soldats des FARDC sous le commandement du capitaine John seraient présents sur ces sites.

<sup>84</sup> Entretien avec la MONUC à Kindu, en juin 2010.

<sup>85</sup> Maniema Libertés (2006), op.cit.

<sup>86</sup> Entretien avec la MONUC à Kindu, en juin 2010 ; MTHEMBU-SALTER Gregory (2009), op.cit.

La zone la plus importante d'exploitation de l'or s'étend autour de **Salamabila**, au nord de Kabambare. La concession de **Namoya**, propriété de la Banro Corporation, se situe dans cette zone. Environ 8 000 mineurs artisanaux travaillent dans les mines, telles que celles de Mwendamboko, du Filon B et de Kakula, à la recherche d'or, de cassitérite et de coltan.

Plus au sud, autour de Kabambare, une activité minière artisanale peut également être observée. Les creuseurs y cherchent du coltan et surtout de la cassitérite. Dans les mines de **Malota**, 400 mineurs exploitent la cassitérite. La présence de troupes des FARDC, ainsi que de rebelles Rahiya Mutomboki, a été signalée sur les sites miniers de cette zone.

## 2.3 Analyse générale du commerce de minerais

### Infrastructures de transport

La dégradation des infrastructures de transport du Maniema a transformé la province en une véritable enclave<sup>87</sup>. Les guerres de 1996 et 1998 ont détruit la plupart des principaux axes de transport qui lui restaient, empêchant son développement et la libre circulation des produits agricoles et minéraux.<sup>88</sup>

Historiquement, la voie ferrée constituait le principal moyen de transport par lequel les minerais étaient exportés hors de la province. La Sominki transportait ses minerais par la route, de Kalima à Kindu, où ils étaient ensuite chargés sur le train à destination de Kalemie, sur les rives du lac Tanganyika. En 1998, cependant, la SNCC (Société nationale des chemins de fer du Congo) a cessé toute activité à cause de la guerre et désormais, seul un train arrive à Kindu tous les quelques mois.<sup>89</sup>

Les routes du Maniema sont presque impraticables. Sur les 8 700 kilomètres de route de la province, 5 300 ne sont en fait que des pistes et seuls 177 sont pavés, mais en mauvais état.<sup>90</sup> Par conséquent, la plupart des territoires au sein de la province sont isolés les uns des autres. C'est pourquoi la majeure partie de la production de minerais n'est pas évacuée par la ville principale du Maniema, Kindu, mais part directement par avion depuis des pistes dispersées dans toute la province à destination des villes frontalières de l'est de la RDC. Le rôle de Kindu dans le commerce de minerais est devenu plus limité et la province dans son ensemble ne tire pas beaucoup profit de sa richesse minière.

### Comptoirs et négociants

Il n'y a donc qu'un petit nombre de comptoirs dans le Maniema. Ceux de la J.M.T./T.T.T. (J.M.T. a changé de nom pour devenir la T.T.T.)<sup>91</sup> et de Tengen Metal Congo, basés à Goma, possèdent chacun un bureau à Kindu, et la G.M.C. Mining en a un à Punia et un à Kalima.<sup>92</sup> La T.T.T. est également présente à Punia et semble être, à l'heure actuelle, le comptoir le plus important du Maniema. Quant à la société Tengen Metal, elle a annoncé qu'elle envisageait de fermer son bureau de Kindu.<sup>93</sup>

<sup>87</sup> Il est fait référence à la province du Maniema comme une « enclave » en raison de son isolement, qui l'oblige à faire venir les produits de consommation courante dont elle a besoin par avion.

<sup>88</sup> IPIS, rapport non publié commandé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, 2010.

<sup>89</sup> L'Observateur, *La BAD vole au secours de la SNCC agonisante avec un apport de 14 millions USD pour soutenir les réformes de relance de cette entreprise*, 15 mai 2009.

<sup>90</sup> Ministère du Plan de la RDC, *Monographie de la province du Maniema*, mars 2004, pp. 51-52.

<sup>91</sup> Division des mines de la province du Nord-Kivu, Rapport annuel 2008.

<sup>92</sup> Division des mines de la province du Maniema, Rapport annuel 2009.

<sup>93</sup> Entretien avec les fonctionnaires du CEEC à Kindu, en juillet 2010.

**Tableau 7 : Chiffres de la commercialisation de minerais dans les comptoirs du Maniema (kg)**

	Cassitérite 2007	Cassitérite 2008	Cassitérite 2009	Cassitérite janvier-juin 2010	Coltan 2008	Coltan 2009
GMC – Punia	-	-	40 500 <sup>A</sup>	-	-	-
GMC – Kalima	-	-	5 100 <sup>A</sup>	-	-	-
JMT	289 100 <sup>A</sup>	475 066 <sup>A</sup>	-	-	1 806 <sup>A</sup>	-
TTT Kindu	-	-	496 000 <sup>A</sup>	166 500 <sup>B</sup>	-	-
TTT Punia	-	-	182 400 <sup>A</sup>	-	-	8 750 <sup>A</sup>
Tengen Metal Congo	-	-	10 950 <sup>A</sup>	39 850 <sup>B</sup>	-	-

<sup>A</sup>: Statistiques du CEEC

<sup>B</sup>: Statistiques de l'OCC

Sources: - CEEC, *Statistiques générales sur la production et la commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses au Maniema, 2007-2009*

- OCC, *Exportation 2009*, document manuscrit reçu en juillet 2010

Il y a cependant certains négociants en activité dans la province, qui vendent leurs minerais directement aux comptoirs installés dans les villes frontalières de la RDC. À Goma et Bukavu, MPC et Olive achèteraient à Kalima et Kasese ; MDM et Panju à Kasese ; Muyeye, à Kasese et Lubutu ; Cotracom et Namukaya achèteraient quant à eux de l'or à Bikenge.<sup>94</sup> D'après les statistiques du CEEC, les comptoirs du Maniema exportaient 27,4 % de la cassitérite produite dans la province en 2009, tandis que le reste était transporté par les négociants vers les villes frontalières. En 2008, le pourcentage ne s'élevait qu'à 15,1 % et 17,2 l'année précédente.<sup>95</sup>

### Transporteurs et compagnies de fret

La Maniema Union est une entreprise privée installée à Kindu. À sa tête se trouve le chef d'état-major des forces terrestres, le général Gabriel Amisi, également connu sous le nom de Tango Fort. Il s'agit d'un ancien officier de la RCD qui a rejoint l'armée congolaise en juillet 2003.<sup>96</sup> La Maniema Union possède des baleinières<sup>97</sup>, des camions et des avions de fret<sup>98</sup>. Bien qu'officiellement il s'agisse d'une compagnie de fret<sup>99</sup>, il est de notoriété publique qu'elle achète également des minerais et constitue un acteur majeur dans le transport de minerais de Kalima à Goma, acheminant la cassitérite de Kalima à Kindu par la route, puis ensuite par avion jusqu'à Goma.<sup>100</sup>

Agefreco a été fondée à Bukavu en 1998 et affrète des vols entre Bukavu et plusieurs autres villes du Maniema pour transporter des cargaisons et des passagers. Elle a été mentionnée par le groupe d'experts de l'ONU dans les rapports concernant la RDC en 2007 et 2008 pour avoir transporté des minerais de Namoya à Bukavu. Durant les recherches sur le terrain, il a été rapporté qu'Agefreco acheminait des minerais depuis Kalima, Kama et Bikenge.

94 IPIS, *Comptoirs 2008*, tableau disponible sur : <http://www.ipisresearch.be/mining-sites-kivus.php> ; Gregory MTHEMBU-SALTER (2009), op.cit. ; entretien avec le directeur de Sakima, Feruzi Mukonde, en juin 2010 ; recherches sur le terrain par nos partenaires de l'IPIS dans le Maniema.

95 CEEC, *Statistiques générales sur la production et la commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses au Maniema, 2007-2009*

96 STEARNS Jason, *The art of Mai-Mai negotiating*, 8 février 2010 : <http://congosiasa.blogspot.com/2010/02/art-of-mai-mai-negotiating.html>

97 Radio Okapi, *Kindu: voyage inaugural du bateau MV/Malela vers Ubundu*, 19 décembre 2008.

98 En 2005, par exemple, un avion Victoria Air Antonov 12 allant de Goma à Kindu s'est écrasé aux environs de Bitale. Il aurait été affrété par la Maniema Union. Voir Amnesty International, *République démocratique du Congo : les flux d'armes à destination de l'est*, juillet 2005, p. 64.

99 Dynamique debout Maniema, *Acteurs de Développement au Maniema*, octobre 2008

100 Entretien avec les observateurs des ONG à Kindu, en juin 2010 ; un exemple bien documenté est présenté dans cet article : *Kindu : saisie de 2 tonnes de cassitérite*, Radio Okapi, 17 janvier 2008.

### Compagnies minières

Les compagnies minières constituent l'un des autres acteurs majeurs du commerce de minerais dans le Maniema. Certaines ont restreint leur activité à la commercialisation des minerais extraits de manière artisanale sur leurs propres concessions. La Sominki a été la première à appliquer cette méthode après l'effondrement de l'exploitation industrielle et son remplacement par une exploitation entièrement artisanale qui a suivi les chutes successives du prix de l'étain en 1987 et 1991.<sup>101</sup>

La société Sakima, entreprise publique chargée des concessions de cassitérite de l'ancienne Sominki, applique une politique de tolérance vis-à-vis des creuseurs de Kalima et l'exploitation artisanale des minerais est désormais devenue un fait accompli. La Sakima n'a pas l'intention de renverser la situation parce qu'elle n'a pas les capacités nécessaires pour faire redémarrer une exploitation industrielle et que des milliers de creuseurs dépendent de l'exploitation artisanale pour survivre. La compagnie n'est pas impliquée dans le processus de commercialisation des minerais, mais elle facture 0,15 dollar le kilogramme de cassitérite aux négociants qui l'achètent directement dans ses dépôts.<sup>102</sup>

La Générale des mines au Congo (Gémico) est l'une des autres compagnies travaillant dans le secteur minier du Maniema. Elle a été fondée par M. Aaron Shabani Asumani, un homme d'affaires originaire de la province. M. Shabani s'est présenté aux élections pour le poste de gouverneur de la province en juin 2010 et il compte parmi les fondateurs du Mouvement de libération du Congo de Jean-Pierre Bemba.<sup>103</sup> Au second semestre de 2006, la Sakima a amodié plusieurs permis d'exploitation à la Gémico dans les territoires de Lubutu (Tshamaka et Ntufia), de Punia (Saulia, Ona-Kasese et Bilu Kamabea) et de Pangi (Kampene), afin d'y relancer l'activité minière.<sup>104</sup>

Cet arrangement a cependant rapidement été contesté par une autre compagnie, la Central African Resources (CAR), une filiale de Kivu Resources, qui a été créée en janvier 2007 et est également propriétaire des sociétés Mining Processing Congo (MPC) et Metal Processing Association (MPA).<sup>105</sup> La CAR a signé un contrat pour reprendre la direction des concessions de cassitérite de la Sakima en 2003. Lorsque cette dernière a commencé à céder des permis d'exploitation à d'autres compagnies, la CAR a affirmé qu'elle n'y était pas autorisée à cause de leur contrat. La Sakima a réfuté cet argument, jugeant que la CAR n'avait pas honoré ses engagements et avait échoué à relancer toute activité minière sur le terrain.<sup>106</sup> Le ministère des Mines et la Commission de revisitation des contrats miniers ont soutenu la Sakima.<sup>107</sup>

Ces accords passés entre la Gémico et la Sakima ont très vite provoqué des conflits avec les mineurs artisanaux, à qui les autorités locales interdisaient d'exploiter et de commercialiser la cassitérite, entravant encore davantage les activités de la Gémico.<sup>108</sup> De plus, la compagnie était déçue de l'état de détérioration avancé dans lequel se trouvaient les infrastructures sur les concessions de l'ex-Sominki. Tout développement immédiat d'une exploitation industrialisée, tel que l'avait souhaité la Gémico, s'est révélé impossible. Les investisseurs mécontents se sont retirés et la compagnie a décidé de concentrer son activité uniquement sur la commercialisation des minerais.<sup>109</sup>

101 MTHEMBU-SALTER Gregory (2009), op.cit.

102 Entretien avec le directeur de la Sakima, Feruzi Mukonde, en juin 2010.

103 IPIS, *Culprits or scapegoats?* (2009), op.cit. p. 12.

104 Ministère des Mines de la RDC, Commission de revisitation des contrats miniers, *Rapport des travaux*, novembre 2007, p.172.

105 MPC est un important comptoir de cassitérite et de coltan basé à Goma qui possède un comptoir à Kigali et une fonderie d'étain à Gisenyi. D'après Global Witness, ce site n'est plus entièrement opérationnel. Kivu Resources, *Fact Sheet*, septembre 2007 ; Global Witness, *Face à un fusil, que peut-on faire ?*, juillet 2009.

106 MTHEMBU-SALTER Gregory (2009), op.cit.

107 Ministère des Mines de la RDC et Commission de revisitation des contrats miniers (2009), op. cit. pp. 184 – 187.

108 Africa Mining Intelligence, *Étain : opération ville morte contre Gémico*, 6 juin 2007.

109 Entretien avec Maniema Libertés à Kindu, en juillet 2010.

En imposant des tarifs fixes pour les minerais sur les marchés locaux, jugés trop bas par les mineurs artisanaux, la Gémico a davantage perdu le soutien de la population locale.<sup>110</sup> Début 2009, les Nations unies ont signalé que les Maï-Maï de la branche Simba forçaient les employés de la compagnie minière à partir parce qu'ils voulaient ouvrir leur propre entreprise de minerais à Lubutu.<sup>111</sup>

En sus de ses activités d'exploration et d'exploitation, la Gémico possède aussi son propre comptoir à Goma. Traxys S.A., par exemple, semble avoir acheté de la cassitérite à la compagnie.<sup>112</sup> Les statistiques du CEEC montrent que la Gémico a exporté 60 348 kilogrammes de cassitérite du Maniema en 2007 et 149 000 kilogrammes<sup>113</sup> entre janvier et avril 2009, après quoi elle a cessé ses activités dans la province, à la suite d'attaques rebelles.<sup>114</sup>

Un autre conflit ayant entravé l'exploitation industrielle de minerais dans la province du Maniema a impliqué la compagnie La Quinta Resources. Cette entreprise minière canadienne, présente en RDC depuis 2006, exploite deux concessions dans le Maniema. Le projet de Kampene, qui s'étend sur 49 kilomètres carrés, lui est amodié par l'Association minière du Kivu S.P.R.L. (AMIKI). Il est constitué d'un permis d'exploration et d'un permis minier limité à l'exploitation et la commercialisation des minerais de la concession, qui contient notamment de l'or et de la cassitérite.<sup>115</sup>

L'autre projet de La Quinta au Maniema est composé d'un ensemble de 32 permis d'exploration, couvrant une surface de 7 010 kilomètres carrés. La concession est située entre deux projets de la Banro Corporation, Lugushwa et Namoya, dans la ceinture d'or de Twangiza - Namoya, et s'étend sur quelques 120 kilomètres vers l'ouest. BelgikaOr exploitait la région avant la décolonisation, principalement pour son or alluvial, mais elle reste largement inexplorée. Actuellement, les permis d'exploration sont détenus par la société congolaise Wa Balengela Kasai-Investments Congo S.P.R.L. (WBK), qui a signé un protocole d'accord avec La Quinta en août 2006 afin de former une *joint-venture* pour explorer la région.<sup>116</sup> L'accord a cependant été contesté par la Banro Corporation, car sa filiale congolaise, la Banro Congo Mining S.A.R.L., avait soumis une demande pour ces mêmes propriétés en 2003. WBK revendique néanmoins la priorité d'obtention pour ce permis, en invoquant le fait qu'elle avait rempli une demande de ZER (zones exclusives de recherche) lorsque l'ancien Code minier était en vigueur. La Banro a contesté cette revendication.<sup>117</sup> WBK et La Quinta ont signé des accords formels après que la première de ces sociétés a reçu les permis d'exploration signés du gouvernement congolais en mars 2008.<sup>118</sup> Dès fin 2008, cependant, la WBK a demandé à ce que la *joint-venture* soit rompue parce que La Quinta n'était pas en mesure d'assurer ses obligations financières. La compagnie minière canadienne a expliqué qu'elle manquait de moyens financiers en raison de la crise économique mondiale et que les incertitudes sur la situation politique du pays la dissuadaient d'investir.<sup>119</sup>

110 Ibid.

111 Source écrite confidentielle de l'ONU.

112 IPIS, *Culprits or scapegoats* (2009), op. cit.

113 Un document de l'OCC, *Exportation 2009*, mentionne le chiffre de 147 254 kg.

114 CEEC, *Statistiques générales 2007-2009*, op. cit.

115 [http://www.laquintaresources.com/project\\_kampene.php](http://www.laquintaresources.com/project_kampene.php)

116 [http://www.laquintaresources.com/project\\_south\\_maniema.php](http://www.laquintaresources.com/project_south_maniema.php)

117 Ce conflit a été expliqué dans le communiqué de presse de la Banro : *Banro Responds To Statements Regarding Status Of Properties Applied For*, 21 mars 2007 ; Le point de vue de La Quinta sur ce conflit peut être consulté dans le document suivant : Marketwire, *La Quinta Resources Corporation: WBK Commences Court Action Against Banro sprl in Democratic Republic of Congo*, 2 février 2007.

118 Marketwire, *La Quinta Signs Final Agreements for the Acquisition of 7,010 Sq Km in Maniema South Kivu Gold Belt-DRC*, 23 avril 2008.

119 Mining Weekly, *Canadian junior walks away from DRC JV*, 18 novembre 2008 ; Marketwire, *La Quinta Works to Re-Negotiate Terms of Congo Joint Venture, Directors Bodika, Morton and Gee Resign*, 4 novembre 2008 ; Marketwire, *La Quinta Receives Termination Notice for Congo Joint Venture*, 18 novembre 2008.

La Banro Corporation est une importante compagnie minière du Maniema. Au milieu des années 1990, elle s'est investie financièrement dans la société Sominki, puis a racheté au cours des années suivantes les parts d'un autre actionnaire et négocié un nouveau marché avec le gouvernement congolais. En février 1997, elle détenait 93 % des parts de la Sominki. Pendant la guerre, cette dernière a été remplacée par la Sakima et la compagnie Banro a fini par entrer en conflit avec le gouvernement, puis avec les rebelles de la RCD, concernant les concessions de l'ancienne Sominki.

Le 18 avril 2002, Kinshasa et la Banro Corporation ont résolu leur différend en signant un accord. La compagnie a ainsi obtenu les droits sur 35 des anciennes concessions de la Sakima, notamment celles de la ceinture d'or de Twangiza-Namoya, tandis que les concessions de cassitérite restaient entre les mains de la société Sakima, devenue une entreprise publique à part entière.<sup>120</sup>

La concession de Namoya se situe dans la partie nord du territoire de Kabambare, dans la province du Maniema. C'est la propriété de la Namoya Mining S.A.R.L., une filiale de la Banro. Il s'agit d'un permis d'exploitation sur une zone de 174 kilomètres carrés. La concession abrite cinq gisements : Mwendamboko, Muviringu, Kakula, Namoya Summit et le Filon B. Aucune activité minière officielle ne se déroule actuellement à Namoya, mais des milliers de creuseurs y exploitent l'or alluvial et primaire illégalement.<sup>121</sup>

En 2006, une ONG locale a affirmé que la Banro exploitait déjà l'or de sa concession de Namoya de manière industrielle et qu'elle exportait l'or brut directement à Dar-Es-Salaam.<sup>122</sup> La Banro est présente à Namoya depuis décembre 2004 mais a démenti ces accusations et a déclaré n'en avoir pas encore terminé la phase d'exploration.<sup>123</sup>

La présence de la compagnie sur ses concessions de Namoya a rapidement suscité le mécontentement local, lorsque les autorités provinciales se sont mises à expulser les mineurs artisanaux des mines d'or. Les mineurs ont revendiqué le fait qu'ils avaient obtenu des permis d'exploitation de la part des autorités locales et provinciales. Mais la Division des mines du Maniema a déclaré que ces permis n'étaient plus valables étant donné que le ministère des Mines à Kinshasa avait cédé à la firme les droits sur la concession de Namoya.<sup>124</sup>

## Vue d'ensemble des voies de transport<sup>125</sup>

### Lubutu :

Les diamants sont principalement transportés par la route jusqu'à Kisangani, car les comptoirs y sont bien installés et la route est en bon état. L'or semble lui aussi être acheminé principalement vers Kisangani, mais le coltan et la cassitérite sont transportés par avion à Goma. Il semblerait qu'une grande partie des minerais exploités dans le groupement de Musafiri soit acheminée vers la ville voisine de Punia.

### Punia :

La production de diamants y a été largement abandonnée. Celle qui reste (limitée) est transportée à Lubutu et à Kindu, puis de Kindu à Kinshasa. La cassitérite et le coltan provenant des mines réparties autour du centre de Punia et de Kasese sont acheminés par avion à Goma, tandis que l'or est envoyé à Bukavu.

120 JOHNSON D., TEGERA A., *Digging deeper: How the DR Congo's mining policy is failing the country*, Pole Institute, décembre 2005, p. 35.

121 SENET, *Preliminary assessment NI 43-101 technical report, Namoya Gold Project, Maniema Province, Democratic Republic of Congo*, rapport commandé par la Banro Corporation, 17 août 2007, p. 57.

122 Maniema Libertés (2006), op. cit.

123 JOHNSON D., TEGERA A., (2005), op. cit. p. 37.

124 Radio Okapi, *Maniema : Les exploitants artisanaux des mines d'or de Kabambare expulsés de leurs concessions au profit de la firme BANRO*, 25 août 2005.

125 Entretiens avec plusieurs organisations de la société civile, la Division des mines de la province du Maniema et le SAESSCAM en juin 2010 ; Maniema Libertés (2006), op. cit.

### Kailo :

La cassitérite et la wolframite provenant de la zone autour du centre de Kailo sont emmenées par la route jusqu'à Kindu, en passant par la ville principale de la zone. Les minerais de Kumba-Basoko et de Zamba-Zamba, dans l'est du territoire de Kailo, sont transportés à Kalima en raison de sa proximité. Le minerai d'or du bassin fluvial de l'Ulindi, à la frontière entre les territoires de Kailo et de Punia, passe également par Kalima.

### Pangi :

Les minerais qui arrivent à Kindu en provenance de Kailo et de Kalima sont ensuite transportés par avion vers Goma. De Kalima, les minerais sont acheminés par la route jusqu'à Kindu (environ 50 %) <sup>126</sup> et par avion de Kinkungwa à Bukavu et, dans une moindre mesure, à Goma. Les négociants de Kalima sont principalement d'origine Bashi (du Sud-Kivu) et Nande (Nord-Kivu). La présence Bashi est plus importante, c'est pourquoi le nombre de rotations entre Kalima et Bukavu est plus important. <sup>127</sup>

Les minerais provenant de Kama et Kampene sont acheminés directement par avion vers les provinces du Kivu. Ces deux zones minières produisent principalement de l'or, qui est transporté en priorité à Bukavu.

### Kasongo :

Bikenge bordant Kama, dans le territoire de Pangi, le commerce de minerais y est par conséquent orienté vers Kama. Sa production d'or est évacuée via des pistes aériennes situées à Kama et Lusenge, vers le territoire de Shabunda du Sud-Kivu. Mais la piste de Kama a été fermée temporairement à cause d'un boycott de certains acteurs économiques, qui a suivi la décision du gouverneur du Maniema d'interdire l'accès à la piste de Lusenge aux négociants de Bikenge. <sup>128</sup>

### Kabambare :

La production d'or de Salamabila est transportée par avion jusqu'à Bukavu. Le coltan, la cassitérite et l'or du secteur de Bahombo seraient apparemment acheminés par la route jusqu'à Kabeya, dans le secteur de Babuyu. De là, ils partent avec la cassitérite et l'or produits à Babuyu par la route, à destination de Fizi et d'Uvira.

## 2.4 Présence de groupes armés et violations des droits de l'homme

D'un point de vue sécuritaire, le Maniema est calme comparé aux provinces des Kivu. Dans trois territoires cependant (Lubutu, Punia et Kabambare), des incursions de groupes armés ont été signalées, ainsi que des extorsions et des confrontations armées, en particulier dans les secteurs orientaux, près de la frontière kivitienne. En outre, des conflits liés à la terre opposent les communautés dans d'autres territoires, comme ceux de Pangi et Kailo par exemple. <sup>129</sup> Bien que la situation générale soit plutôt paisible et en dépit de l'existence de zones minières où il semblerait qu'il n'y ait aucune présence militaire, les ressources naturelles représentent tout de même un facteur de motivation pour les groupes armés dans le Maniema.

Les paragraphes suivants présentent quelques cas illustrant l'implication de groupes armés, rebelles et des FARDC dans le secteur minier du Maniema. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des zones minières militarisées de la province, mais d'un ensemble d'exemples notables qui éclaireront le problème. <sup>130</sup>

<sup>126</sup> Entretien avec le directeur de la Sakima, Feruzi Mukonde, en juin 2010.

<sup>127</sup> Entretien avec un expert local, en juin 2010.

<sup>128</sup> Le Potentiel, *Maniema - Les populations de Kama et Wakabango se regardent en chiens de faïence*, 8 mars 2010.

<sup>129</sup> IPIS, rapport non publié commandé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, 2010.

<sup>130</sup> IPIS, rapport non publié commandé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, 2010.

### Kasese

La ville de Kasese se situe dans le centre du secteur de Babira Bakwame, dans le territoire de Punia, un secteur devenu bien connu pour sa production de cassitérite. Kasese était autrefois un important producteur de riz et d'huile de palme, mais ses activités agricoles ont cessé, remplacées par l'exploitation minière artisanale. <sup>131</sup> À l'heure actuelle, toute la nourriture doit être importée des provinces du Kivu. Cependant, le secteur ne pouvant être atteint qu'à pied ou par avion, l'approvisionnement se fait entièrement par voie aérienne.

Le problème de l'accès aux ressources naturelles de Kasese est un facteur d'alimentation majeur des conflits locaux et de nombreux incidents sécuritaires. Les conflits locaux proviennent de tensions ethniques entre les BaKwame et les BaBira. Les BaKwame constituent un groupe minoritaire bien représenté dans les six groupements du secteur, y compris la ville de Kasese, où ils sont majoritaires. Ils sont considérés comme les détenteurs coutumiers des titres de propriété de la terre alors que les BaBira sont perçus comme de nouveaux arrivants, mais constituent dans les faits la population majoritaire du secteur dans son ensemble. Ils occupent aussi une place prépondérante au sein du pouvoir administratif et ont par conséquent plus d'influence sur la distribution des titres miniers. C'est un motif de frustration important pour les BaKwame, qui le perçoivent comme une violation de leurs droits coutumiers. Cette discorde pourrait être instrumentalisée par les factions armées.

Il faut souligner que la présence de groupes armés se manifeste uniquement sous forme d'incursions, puisqu'il n'existe aucune base armée dans le secteur de Babira Bakwame. Les Maï-Maï du groupe Simba, qui viennent du territoire de Walikale (à ne pas confondre avec les Simba du général Mando, qui opèrent dans le territoire de Lubutu), sont attirés par les ressources naturelles de Kasese et affrontent tous les quelques mois les FARDC. En juillet 2010, par exemple, ces dernières ont affronté les Maï-Maï du groupe Simba sur les sites de Pumuzika et d'Ujumo, à l'ouest de Kasese, lorsque les rebelles ont tenté d'en prendre le contrôle. <sup>132</sup>

Les FARDC, censées protéger la population et aider à consolider la stabilité, font bien souvent exactement le contraire. Depuis les opérations militaires de Kimia II, la présence des FARDC est en augmentation et les soldats essaient souvent de prendre le contrôle des mines et de piller la population locale. En mai 2010 par exemple, des membres des FARDC, sous le commandement d'un certain Éric Malonga, ont volé 400 kilogrammes de cassitérite à la mine de Mwame Mokota. <sup>133</sup> On rapporte même que certains éléments de la 7<sup>e</sup> région militaire (Maniema) et de la 10<sup>e</sup> région militaire (Sud-Kivu) des FARDC se sont affrontés pour le contrôle de sites miniers. Outre les extorsions pratiquées par les FARDC, il semblerait que d'autres services publics, tels que la PNC, la DGM, l'ANR etc. harcèlent et extorquent les civils dans la ville minière de Kasese. <sup>134</sup>

Kasese subit aussi des incursions régulières de la coalition des FDLR et des Maï-Maï du groupe Cheka depuis les opérations de Kimia II. Le secteur de Babira Bakwame, dans le territoire de Punia, est victime d'une augmentation des incursions des FDLR, en coalition avec les Cheka du territoire de Walikale, dans le Nord-Kivu. <sup>135</sup> À Kasese, cette alliance rebelle limite ses activités au pillage des stocks de minerais, que l'on trouve sur presque tous les sites miniers. <sup>136</sup> En février, les

<sup>131</sup> Les deux guerres successives du Congo ont eu un effet dévastateur sur le secteur agricole du Maniema. L'insécurité dans les campagnes a poussé les populations vers les villes, ce qui a représenté une grosse perte de main-d'œuvre. Cette tendance s'est aggravée lorsque les gens se sont tournés vers l'exploitation minière dans l'espoir de faire des profits rapides. L'insécurité et le mauvais état des routes empêchaient les agriculteurs restés dans la région d'atteindre les marchés. En outre, il y avait un manque d'équipements agricoles adaptés, à cause des vols ou parce que les agriculteurs les laissaient derrière eux lorsqu'ils fuyaient. La plupart de ces observations sont toujours valables aujourd'hui. De plus, dans les zones où l'activité minière est en pleine expansion, et comme la richesse des gisements attire des immigrants, la demande en nourriture (et en produits agricoles plus généralement) augmente, provoquant une pénurie et une augmentation des prix. [Source : IPIS, rapport non publié commandé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, 2010].

<sup>132</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

<sup>133</sup> Radio Okapi, *Des soldats des FARDC pillent la carrière de Mwame à Kasese*, 20 mai 2010.

<sup>134</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

<sup>135</sup> Ibid.

<sup>136</sup> Selon une source de l'ONU, les travailleurs stockent les minerais car ils préfèrent les transporter en gros chargements jusqu'aux pistes aériennes en passant par la forêt.

rebelles ont pillé la mine D 25 dans la zone de Nkumwa, brûlant un grand nombre de huttes, tuant deux soldats, volant près d'une tonne de cassitérite et prenant 50 civils en otage pour porter leur butin.<sup>137</sup> Une incursion des FDLR au début du mois de mai dans la mine de Kalenda s'est quant à elle soldée par la prise en otage de 450 civils et le vol d'environ deux tonnes de cassitérite.<sup>138</sup>

### Le parc national de la Maiko

La partie sud-ouest du parc national de la Maiko, qui s'étend dans le Maniema, la Province Orientale et le Nord-Kivu, se trouve dans le territoire de Lubutu.

Dans ce territoire, le contrôle des sites miniers à l'intérieur et autour du parc fait l'objet d'affrontements violents entre les FARDC et certaines factions rebelles armées, comme celle des Simba du général Mando, des FDLR et des Maï-Maï. Les conditions de sécurité et le respect des droits de l'homme se sont détériorés de manière significative depuis décembre 2009, suite à une augmentation de la présence des FARDC sur le territoire.

Les rebelles Simba sont présents dans le parc de la Maiko depuis plus de 40 ans. Le passage du temps a estompé leurs motivations politiques et il semble désormais que l'exploitation des ressources naturelles du parc constitue la seule raison de leur présence dans la région. Apparemment, les Simba contrôlent l'accès aux mines d'or, de diamants, de coltan et de cassitérite du parc de la Maiko et font payer des taxes illégales aux creuseurs. Au cours d'une visite sur le terrain effectuée par l'IPIS en octobre 2009, les autorités provinciales ont déclaré qu'en raison de l'isolement géographique des zones du parc où les rebelles sévissent, elles considéraient les Simba comme un danger environnemental plus qu'humanitaire.

Depuis, la situation a évolué de façon spectaculaire, après que des combats violents ont eu lieu entre les FARDC et les rebelles Simba en décembre 2009. Les conditions de sécurité se sont particulièrement détériorées entre Bitule et Osso, dans les villages longeant la route entre Lubutu et Walikale (Obogena, Amisi, Salibollo, Mungele Kingombe et Kapuluma). La population dans cette zone, à l'est de la collectivité de Bitule, serait apparemment en majeure partie du côté des Simba, le chef de la rébellion, le général Mando, étant originaire de Mungele.<sup>139</sup> Dans cette région, le 104<sup>e</sup> bataillon de la 10<sup>e</sup> brigade de la 9<sup>e</sup> région militaire de Kisangani des FARDC<sup>140</sup> s'est montré violent envers la population, qu'il accusait d'avoir coopéré avec les rebelles. Selon les autorités locales, entre 8 000 et 10 000 civils ont été déplacés.<sup>141</sup> 50 % de ces déplacés internes ont fui à Walikale, 20 % dans la ville de Lubutu et 30 % dans la forêt.<sup>142</sup>

Il a été signalé que les Simba sont en train de former une alliance avec les FDLR et les Maï-Maï du groupe Cheka, basés dans le territoire de Walikale, qui souhaitent également profiter des richesses minérales de Lubutu. Il faut noter que l'implication de la coalition FDLR/ Maï-Maï du groupe Cheka dans le secteur minier de Bitule n'est pas du même ordre que leurs activités de pillage à Kasese. Dans le secteur de Bitule, les rebelles tentent de contrôler des mines, bien qu'ils ne disposent d'aucune base sur place. Leur présence a été signalée en particulier près de la frontière avec Walikale, dans les collectivités de Batike, Mandimba et Batikamvanga.<sup>143</sup>

### Les FDLR

Les opérations militaires de Kimia II, dans les provinces du Kivu, ont forcé les rebelles des FDLR à se déplacer vers l'ouest. Depuis juillet 2009, l'afflux des FDLR au Maniema a augmenté de

<sup>137</sup> Radio Okapi, *Kindu: 2 militaires FARDC tués, 50 personnes déportées, bilan d'une attaque des FDLR à Nkumwa*, 10 février 2010.

<sup>138</sup> Radio Okapi, *Retour au calme à la cité minière de Kalenda*, 9 mai 2010.

<sup>139</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

<sup>140</sup> GRAADE, *Rapport Circonstancié de monitoring sur la situation humanitaire et des droits humains dans les localités de Osso et Mungele en territoire de Lubutu, Province de Maniema/RDC*, 19 janvier 2010.

<sup>141</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU, avril 2010.

<sup>142</sup> GRAADE (2010), op. cit.

<sup>143</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

manière significative et leur présence a été signalée dans les territoires de Lubutu, Punia, Pang'i et Kabambare.

Les activités des FDLR à Lubutu et dans le territoire de Punia ont été traitées ci-dessus. À Kabambare, où les FDLR sont présentes depuis longtemps, elles possèdent un bataillon composé d'environ 400 à 500 combattants qui opère le long de l'axe Kabeya-Kasanga, dans le secteur de Babuyu, parallèle à la frontière avec le territoire de Fizi, dans le Sud-Kivu.<sup>144</sup> Apparemment, il s'agit de la seule unité des FDLR au Maniema, avec une base permanente dans la province elle-même. Installés dans les collines entourant Kasanga, les rebelles lancent des incursions tous les mois dans la zone qui s'étend au sud, de Kimano II à Kasanga, volant des minerais, du poisson ainsi que d'autres denrées alimentaires. La population est souvent prise en otage pour porter le butin jusqu'au repère des rebelles.<sup>145</sup> On signale aussi une activité des FDLR dans la réserve de Luama, un domaine de chasse du secteur de Babuyu, dans lequel elles chassent et exploitent les minerais.<sup>146</sup>

Depuis décembre 2009, une diminution des mouvements des FDLR a pu être observée dans le territoire de Kabambare, entraînant une amélioration des conditions de sécurité. C'est peut-être la conséquence de l'installation de soldats des FARDC à Wamaza, Salamabila et dans la ville principale de Kabambare. Il a même été rapporté que les FDLR avaient abandonné leurs bases dans le secteur de Babuyu.<sup>147</sup> De récentes observations sur le terrain ont cependant permis de constater des incursions des FDLR dans cette zone.<sup>148</sup>

## 2.5 Conclusion

Le sous-sol du Maniema renferme d'importants gisements de minerais. Bien que l'exploitation industrielle ait disparu au début des années 90, les mineurs artisanaux ont maintenu la production minière de la province ces dernières années. Le Maniema fournit notamment des quantités considérables de cassitérite à Goma et à Bukavu.

Le Maniema lui-même, cependant, ne bénéficie pas assez de ses richesses minières. En raison du mauvais état des infrastructures de transport, la majorité de sa production minière est exportée par avion vers les villes frontalières des Kivu, depuis des pistes d'envol dispersées dans toute la province. En conséquence, cette dernière n'abrite que quelques comptoirs et un grand nombre de négociants vendent leurs minerais directement aux comptoirs de Goma et Bukavu.

Plusieurs compagnies minières sont ou ont été présentes dans la province, mais l'exploitation industrialisée des minerais n'a pas repris, en dépit des nombreux permis d'exploration qui ont été délivrés aux compagnies. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet échec des compagnies minières à faire redémarrer l'exploitation industrialisée : problèmes financiers, manque d'investissements de capitaux, conflits avec les mineurs locaux et avec les autres compagnies minières, le tout s'ajoutant à un contexte d'insécurité. Certaines se sont reconverties dans la commercialisation des minerais exploités par les mineurs artisanaux sur leurs concessions.

Le problème des rebelles et des unités de l'armée qui tirent profit de l'exploitation minière est un phénomène très répandu dans l'est de la RDC. Comparées à la situation des Kivu, les provinces voisines, les conditions de sécurité du Maniema sont en général plutôt calmes et une grande partie des zones minières n'est marquée par aucune présence militaire. La plupart des minerais produits dans la province, comme ceux de Kalima par exemple, pourraient donc être qualifiés de « minerais propres ».

<sup>144</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

<sup>145</sup> Entretien avec la MONUC à Kindu, en juin 2010.

<sup>146</sup> Entretien avec la Division de l'environnement du Maniema, en octobre 2009.

<sup>147</sup> Source écrite confidentielle de l'ONU.

<sup>148</sup> Entretien avec la MONUC à Kindu, en juin 2010.

Il existe cependant des zones d'exploitation minière qui subissent la présence de forces armées, des incursions régulières de la part de groupes armés et des extorsions des unités de l'armée et des autorités civiles. Ce chapitre a mis en avant plusieurs cas de violations des droits de l'homme commises par des éléments appartenant aux FARDC à cause de leur implication dans le secteur minier de la province (pour davantage d'exemples, se reporter à la carte numérique accompagnant le chapitre). Une réforme complète du système sécuritaire est donc absolument nécessaire pour restaurer la sécurité dans le secteur minier du Maniema et lui permettre de se développer.

Mais cela seul ne sera pas suffisant. Il faudra combiner cette solution avec un processus durable de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) afin de convaincre les groupes rebelles, comme les Rahiya Mutomboki et les Simba, de se démobiliser. Ces processus de DDR devraient se concentrer sur les anciens combattants auto-démobilisés, comme les ex-rebelles Maï-Maï du général Kalonda Pamphilé, dans l'est du territoire de Kailo. À ce jour, dans l'arrière-pays de l'est, ces processus n'ont pas vraiment été complétés.

Le principal obstacle qui empêche le Maniema d'expurger son secteur minier et de générer des revenus pour la province demeure cependant le mauvais état de ses infrastructures de transport. Une réhabilitation des routes et de la voie ferrée dans la province permettrait de désenclaver les zones minières isolées du Maniema et aiderait Kindu à jouer un rôle plus central dans le secteur minier de la province. Rétablir la ligne de chemin de fer vers le Katanga et les grands axes de transport vers les Kivu ferait diminuer le besoin de recourir au transport aérien, qui est très onéreux, ainsi que les prix des minerais et ferait aussi augmenter la part de revenus de la province.



rapport à 2008 (16,618 kg pour 336 315 USD), cela représente une augmentation en volume de 422,50 % et de 534,69 % en valeur. Pour replacer ces chiffres dans leur contexte, en 2008, la RDC dans son ensemble n'a légalement exporté que 123 kilogrammes d'or, pour une production totale estimée à cinq tonnes<sup>154</sup>. Le CEEC de la Province Orientale attribue l'importante augmentation de la production en 2009 à la reconversion des anciens mineurs de diamants dans l'extraction de l'or, et surtout à l'installation à Bunia de deux comptoirs agréés (COPED et OKIMO/MIKUBA) et d'un bureau du CEEC. En réalité, en 2009, plus de 96,5 % de la production aurifère officielle totale de la province a été déclarée à Bunia, et le reste dans un comptoir à Kisangani (Abner Congo Diamond – A.C.D.), qui n'a été ouvert qu'en mars et avril<sup>155</sup>. Les chiffres du CEEC pour la période de janvier à avril 2010 s'élèvent déjà à 59,929 kilogrammes (soit 1 792 302 USD)<sup>156</sup>.

### Cassitérite

Il n'y a plus de comptoirs de cassitérite dans la province, bien que le Pan African Business Group (PABG)<sup>157</sup> ait été en activité à Kisangani jusqu'à fin 2009. Il agissait en tant que filiale du bureau de la compagnie, installé à Goma, où le minerai était transporté par avion<sup>158</sup>. Le PABG a acheté un total de 94 479 kilogrammes de cassitérite (pour 272 693 USD) en 2009. La même année, les négociants en cassitérite ont déclaré 411 440 kilogrammes (soit 1 403 200 USD) en transit, ce qui représente, pour 2009, un total de 505 919 kilogrammes de cassitérite en transit par Kisangani, pour une valeur de 1 675 893 dollars américains.

À l'heure actuelle, Kisangani ne sert que de point de transit pour la cassitérite provenant du Maniema et du Nord-Kivu (Walikale) et destinée au Nord-Kivu (Butembo, Goma). Pour la période de janvier à avril 2010, le CEEC fournit un chiffre de 113 910 kilogrammes (soit 541 489 USD), déclaré par les négociants en cassitérite à Kisangani. Comparé à la même période en 2009, le volume a diminué de moitié, mais la valeur n'a presque pas baissé<sup>159</sup>.

### Coltan et wolframite

Aucune activité commerciale pour le coltan ou la wolframite n'est enregistrée dans la province. Fin mai 2010, un comptoir de coltan de la Société d'investissements miniers (SIM S.P.R.L.), le Bureau Bijou Lombeya, a ouvert à Kisangani. Mais au moment de la phase de recherche de ces rapports (juillet 2010), la compagnie n'avait encore acheté ni exporté aucun coltan. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cela : les prix du marché du minerai trop bas, l'insécurité dans les zones minières (surtout dans la région d'Opienge, où les FARDC et les Mai-Mai du groupe Kumu s'affrontent toujours) et enfin le mauvais état des routes. Il a l'intention, à l'avenir, de se fournir dans les territoires de Punia et de Lubutu (Maniema), de Walikale (Nord-Kivu), dans la région d'Opienge (territoire de Bafwasende) et dans le territoire de Mambasa, pour exporter directement vers Kampala. Selon le directeur du comptoir, d'importants stocks de coltan n'attendent qu'une reprise des prix du marché dans des entrepôts à Butembo, Mambasa, Bafwasende ainsi que dans d'autres centres.

<sup>154</sup> Radio Okapi, *RDC : Exploitation d'or, une perte sèche de près de 70 millions USD suite à la fraude*, 13 juillet 2009.

<sup>155</sup> Selon la *Synthèse du rapport d'activités 2009* de la direction provinciale du C.E.E.C., op. cit., un comptoir à Isiro, Gold-Invest, a été enregistré, mais n'a pas fonctionné « à cause des conditions de marché qui, selon ses analyses, lui étaient défavorables ».

<sup>156</sup> Pour deux comptoirs : OKIMO, à Bunia (COPED a fermé fin 2009) et GAMA, à Kisangani. Depuis, deux autres comptoirs d'or ont ouvert à Kisangani : CUT Congo en juin et Divas en juillet 2010.

<sup>157</sup> Le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo daté du 9 novembre 2009 mentionne le PABG, propriété d'un groupe d'hommes d'affaires congolais et russes, comme se fournissant sur le site minier militarisé de Bisie dans le territoire de Walikale [§ 206-207 et 216]. Voir également : Global Witness, *Face à un fusil, que peut-on faire ? La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'Est du Congo*, juillet 2009, pp. 57-60.

<sup>158</sup> Plusieurs raisons expliquent sa fermeture, selon le CEEC, les prix proposés étaient trop bas, il n'y avait pas de concasseur (les négociants ne pouvaient donc pas évaluer la teneur du minerai) et, ce qui semble être la raison la plus légitime, après 3 ans, le pont de l'Ituri près de Komanda à rouvert fin octobre 2009, ce qui a de nouveau rendu le transport par la route bien meilleur marché que par avion.

<sup>159</sup> Janvier-avril 2009 : comptoir PABG + négociants : 261 320,20 kg pour 566 708,41 USD (direction provinciale du C.E.E.C., *Synthèse du rapport d'activités 2009*).

### Prix

Les prix proposés par les négociants aux mineurs artisanaux pour leur production minière varient en fonction des coûts de transport, de la pureté des minerais et de la concurrence sur les prix. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de l'éventail des prix rencontrés par les auteurs au cours de leurs recherches. Pour plus de détails sur les prix appliqués dans chacune des mines, veuillez vous reporter à la carte accompagnant le rapport.

**Tableau 7 : Prix minimum et maximum proposés aux mineurs dans les mines figurant sur la carte.**

Or	
Prix minimum	18 000 FC/g**
Prix moyen	24 242 FC/g
Prix maximum	31 500 FC/g

\* 1 dollar américain = un peu moins de 900 francs congolais (taux de change appliqué en juin 2010)

\*\* Données obtenues en grammes (1 g = 0,806 K)

## 3.2 Les sites d'exploitation minière des territoires de Bafwasende et Mambasa

Les sites miniers dans les territoires de Bafwasende et de Mambasa sont nombreux mais de petite taille. Il n'est donc pas possible, comme dans les deux premiers chapitres de ce rapport, de distinguer les plus importants d'entre eux.

### Zones minières explorées

Les partenaires locaux engagés par les auteurs se sont divisés en deux équipes de recherche sur le terrain. La première a réuni des informations sur 34 sites<sup>160</sup> dans la partie sud du territoire de Bafwasende, en commençant par la capitale administrative puis en avançant le long de deux axes : l'un allant vers la frontière est du territoire bordant Mambasa et l'autre allant vers le sud jusqu'au parc national de la Maiko<sup>161</sup>. Sur chacun de ces axes, les équipes ont été empêchées d'aller plus au sud par les FARDC. La région est actuellement une zone d'opération militaire subissant de fréquentes attaques des Mai-Mai du major Luc (voir section suivante). Des informations limitées sur certaines zones minières à l'intérieur du parc national de la Maiko ont pu être recueillies auprès d'autres sources.

La deuxième équipe a réuni des informations sur plus de 100 sites<sup>162</sup> sur deux axes distincts du territoire de Mambasa : l'un au bord occidental du territoire, dans la zone frontière avec le territoire de Bafwasende et celui de Wamba,<sup>163</sup> et l'autre à l'ouest et au sud de la ville de Mambasa<sup>164</sup>. Une grande partie du territoire de Mambasa est occupée par la Réserve de faune à okapis (RFO), où l'exploitation minière est interdite. En 2006, les gardes forestiers sont parvenus avec succès à débarrasser la réserve de la plupart de ses mines d'or et aucune exploitation systématique des minerais ne semble avoir repris depuis lors<sup>165</sup>. Seules des informations fragmentaires ont pu être

<sup>160</sup> L'équipe n'a pas pu visiter tous ces sites en raison de restrictions militaires rigoureuses, mais a pu recueillir des informations auprès des parties prenantes au niveau local dans les centres urbains et les centres de négoce.

<sup>161</sup> Couvrant ainsi une partie des collectivités de Bakundumu, Barumbi-Opienge et Bakumu d'Angumu.

<sup>162</sup> L'équipe a visité 23 de ces sites et recueilli des informations sur les autres zones auprès des parties prenantes dans les centres urbains, les centres de négoce et les villages environnants. Les coordonnées GPS d'environ 30 autres sites, dans la zone s'étendant entre Teturi et la Réserve de faune à okapis (dans la collectivité de Babila-Babombi), ont été obtenues par une ONG locale lors d'une visite sur le terrain en mars 2010.

<sup>163</sup> Couvrant des parties des collectivités de Bandaka et Bombo.

<sup>164</sup> Couvrant des parties des collectivités de Babila-Babombi, Mambasa et Bakwanza.

<sup>165</sup> Entretien avec le conservateur de la réserve à Epulu, en juin 2010. D'après une autre source, les mineurs artisanaux suivent les mouvements des gardes forestiers et creusent pendant une ou deux semaines là où ils sont déjà passés.

recueillies sur le groupement de Bakaiko, au sud de la réserve, en raison de son isolement (entre cinq et douze jours de marche) et de la présence des FARDC. L'équipe n'a pas été autorisée à visiter les sites d'exploitation semi-industrielle de la rivière Ituri.

Une grande majorité des sites étudiés sont des mines d'or. Dans le territoire de Mambasa, les mines de coltan et de diamants qui ont pu être identifiées étaient fermées et seule une mine de cassitérite a pu être identifiée. Comme cette dernière se trouve dans le groupement de Bakaiko, aucune information valable n'a pu être obtenue à son sujet.

Dans le sud du territoire de Bafwasende, sur les vingt-trois mines de la zone géographique actuellement occupée par les Mai-Mai du major Luc, quatre sont des mines de cassitérite (deux d'entre elles contenant aussi de la wolframite), trois sont des mines d'or et de wolframite et six sont des mines de coltan. Il n'est cependant pas clair, d'après les entretiens, que le coltan ou la wolframite soient vraiment exploités à l'heure actuelle. Il y a au moins deux mines de diamants, à l'ouest d'Opienge, qui semblent être encore en activité<sup>166</sup>.

Les mines figurent sur la carte et sont distinguées par groupes d'importance.

### Exploitation artisanale : production et estimations

Sur les trente-quatre mines du territoire de Bafwasende incluses dans la phase de recherche sur le terrain, vingt-trois sont situées dans des zones instables où le contrôle FARDC et Mai-Mai du major Luc rend toute vérification du recensement extrêmement difficile. D'après les registres des opérateurs miniers de ces vingt-trois sites, 5 000 mineurs environ y travaillaient en 2008.

Pour les mines étudiées dans le territoire de Mambasa, la population totale des mineurs artisanaux des 112 mines pour lesquelles ce type d'information était disponible est estimée à 4 622 personnes<sup>167</sup>, un chiffre relativement peu élevé étant donné le nombre total de sites concernés. Diverses parties prenantes locales ont indiqué que les sites les plus productifs se trouvaient dans le groupement de Bakaiko, dans le sud du territoire, pour lequel aucun chiffre n'est disponible. Le site le plus vaste que l'équipe ait pu visiter est celui de Maka<sup>168</sup>, dont le nombre de mineurs artisanaux est estimé à 400.

Dans la partie sud du territoire de Bafwasende, les 13 mines d'or de Marc Ndjoka (voir ci-dessous), l'entrepreneur le plus important du secteur, produisent d'après lui approximativement 1 kilogramme par semaine. Les quelques autres mines d'or étudiées produisent quant à elles entre 11 et 145 grammes par semaine.

Dans le territoire de Mambasa, sur les 35 mines qui ont été étudiées en détail, seul un tiers déclare produire plus de 10 grammes par jour. C'est un chiffre particulièrement peu élevé comparé aux sites de l'OKIMO, dans la partie nord-est de la Province Orientale, où un mineur artisanal extrait en moyenne entre 1 et 1,5 gramme par jour. Il faut cependant garder à l'esprit que la taille moyenne des sites miniers du territoire de Mambasa est très petite.

<sup>166</sup> Il existe bien d'autres mines de diamants sur le territoire de Bafwasende, qui représente 25 % de la production de diamants de la province (CEEC, janvier-mai 2010), mais la plupart sont situées dans la partie nord du territoire, dont Bomili est l'un des centres les plus importants.

<sup>167</sup> Le bureau minier isolé du district de l'Ituri donne une estimation d'environ 10 000 travailleurs pour 45 foyers miniers ou regroupements miniers dans son *Rapport annuel exercice 2009*.

<sup>168</sup> D'un point de vue administratif, Maka se situe dans le territoire de Wamba, à quelques kilomètres seulement du territoire de Mambasa, mais pour l'administration minière, le site est rattaché au poste minier de Nia-Nia. Néanmoins, le site est également visité par les fonctionnaires de l'antenne minière de Wamba.

### 3.3 Analyse générale du commerce de minerais

Contrairement aux deux chapitres précédents, qui se focalisaient exclusivement sur les opérateurs économiques et les voies commerciales, cette section propose également une vue d'ensemble des autres dynamiques autour des mines, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la gouvernance des sites miniers, à leur organisation interne et aux échanges commerciaux qui s'y déroulent au niveau micro-économique.

#### Titres de propriété et permis

En Province Orientale, tous les sites d'exploitation minière artisanale sont gérés par ce que l'on appelle un administrateur de foyer minier (AFM). Le rôle de l'AFM est antérieur au Code minier de 2002, dans lequel il n'apparaît pas<sup>169</sup>. L'AFM soumet une *déclaration d'ouverture (d'un chantier d'exploitation artisanale)* pour une zone spécifique à la Division provinciale des mines, qui l'autorise, par la signature du document, à exploiter ladite zone.<sup>170</sup> Cette « déclaration d'ouverture » est mentionnée dans le Code minier<sup>171</sup> et spécifiée dans le Règlement minier de 2003<sup>172</sup>, mais dans ces textes elle se rapporte au détenteur d'un titre minier officiel, octroyé par le Cadastre minier (CaMi). Ces permis d'exploitation artisanale provinciaux ne sont donc pas reconnus par le CaMi et ce dernier ne consulte pas la Division provinciale des mines avant d'octroyer des concessions pour l'exploitation industrielle.<sup>173</sup> En général, les permis délivrés par le CaMi concernent d'ailleurs des zones où des mineurs artisanaux travaillent déjà, sous la direction d'un AFM en possession d'une déclaration d'ouverture.

Cet administrateur est considéré comme le propriétaire du ou des sites et agit comme tel. Il établit les règles et impose des taxes aux mineurs, fournisseurs et négociants. Il dispose de son propre service de sécurité (non armé)<sup>174</sup> ainsi que d'un service de « douane »<sup>175</sup>.

L'AFM le plus important de la région d'Opienge (territoire de Bafwasende) est Marc Ndjoka Kabasele, dont la compagnie NDJOKAM (Société Ndjoka agro-minière) est « propriétaire » de la plupart<sup>176</sup> des sites de la région depuis 1983. Bien que natif de la région, il a été victime de manœuvres d'intimidation de la part des forces Mai-Mai et a fui la région en 2008 lorsque les FARDC ont repris leurs opérations militaires contre les Mai-Mai du major Luc<sup>177</sup>.

Comme cela a été mentionné, c'est le CaMi à Kinshasa qui octroie les seuls permis miniers légaux, conformément au Code minier de 2002, ces derniers donnant au propriétaire d'une concession le droit exclusif d'explorer (PR, permis de recherche) et par la suite d'exploiter les ressources (PE, permis d'exploitation). Dans la zone étudiée ici, le CaMi a accordé des permis à plusieurs opérateurs de petite, moyenne et grande ampleur. Une distinction se fait entre les compagnies cotées en bourse à l'international et les compagnies privées. Ces premières n'emploient pas de mineurs artisanaux et n'achètent pas de minerais auprès d'eux mais respectent les pratiques standards généralement acceptées au niveau international, en ce qui concerne les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement. Quant aux dernières, elles gèrent généralement des exploitations de petite ou moyenne ampleur, emploient souvent des mineurs artisanaux et ne respectent pas les standards mentionnés ci-dessus.

<sup>169</sup> Voir aussi Division des mines de la Province Orientale, *Rapport annuel 2009*, p. 24.

<sup>170</sup> Elle est parfois signée, bien qu'illégalement, par le directeur du bureau minier ou de l'antenne minière.

<sup>171</sup> Article 218.

<sup>172</sup> Article 484.

<sup>173</sup> Entretien avec les fonctionnaires de la Division provinciale des mines, à Kisangani, en juillet 2010. Voir aussi Partnership Africa Canada (PAC), *Diamonds and Human Security. Annual Review 2009*, p. 12 et DE KONING Ruben (2009), op. cit. p. 14.

<sup>174</sup> Appelé « BD » (brigade disciplinaire).

<sup>175</sup> Ces personnes perçoivent une taxe d'entrée sur le site (et parfois même de sortie).

<sup>176</sup> Quelques 22 en tout, sur un vaste territoire s'étendant dans la forêt autour d'Elonga, à l'est d'Opienge.

<sup>177</sup> Entretien avec Marc Ndjoka Kabasele à Bafwasende, en juin 2010.

Il ne semble pas y avoir de permis d'exploitation en vigueur dans le territoire de Bafwasende à l'heure actuelle<sup>178</sup>, mais d'importantes surfaces du territoire sont couvertes par des permis d'exploration. À notre connaissance, aucune des compagnies détenant ces permis ne travaille sur place, à cause des conditions d'insécurité régnant dans la région. L'une d'elles cependant, la SOMINDO (Société minière de Ndonga), qui a un permis d'exploration pour la cassitérite et la wolframite depuis février 2007, aurait apparemment exploité – illégalement – sa concession par le passé<sup>179</sup>. La région est désormais occupée par les Mai-Mai du major Luc, avec qui la compagnie est en train de négocier un accès (voir ci-dessous).

Dans le territoire de Mambasa, deux compagnies cotées en bourse à l'échelle mondiale détiennent des permis d'exploration et d'exploitation. La première est la compagnie canadienne Kilo Goldmines Ltd., dédiée à l'exploration et à l'exploitation de l'or, cotée à la Bourse de Toronto. La compagnie a son siège à Toronto et des bureaux à Kinshasa, Lubumbashi, Beni et Isiro. Elle détient des permis d'exploitation pour l'or et les diamants pour son projet de Somituri (Société minière de l'Ituri). Ses concessions couvrent la plupart des sites d'exploitation artisanale à l'ouest de la Réserve de faune à okapis, le long de l'axe Nia-Nia - Isiro. Elle en est actuellement à la phase de foration et de carottage<sup>180</sup>.

La Kilo Goldmines Ltd. détient également plusieurs permis d'exploration pour deux autres projets dans le territoire de Mambasa. Le projet KGL-ERW<sup>181</sup> s'étend, assez bizarrement, presque entièrement dans la Réserve de faune à okapis, du côté de sa bordure sud-est, et chevauche la rivière Ituri. Quant au projet KGL-MASTERS, il implique 11 permis d'exploration pour des zones contiguës, accordés à l'origine à la société congolaise Masters S.P.R.L., puis transférés à la KGL Masters S.P.R.L.<sup>182</sup> Ces concessions sont situées dans les territoires de Mambasa, d'Irumu et de Djugu dans la Province Orientale et dans le territoire de Beni dans le Nord-Kivu. La partie qui s'étend dans le territoire de Mambasa, sur l'axe Mambasa-Beni, entre Lwemba et Bella, empiète sur plusieurs sites miniers artisanaux et sur la concession forestière d'ENRA<sup>183</sup>.

Une autre compagnie cotée en bourse à l'échelle mondiale détient des permis d'exploration dans le territoire de Mambasa : la canadienne Loncor Resources<sup>184</sup>. Ses permis remplissent les espaces laissés libres par les concessions de la Somituri de Kilo Goldmines, à la bordure ouest du territoire de Mambasa, le long de la rivière Ngayu.

La Masters S.P.R.L., compagnie congolaise basée à Lubumbashi et déjà mentionnée ci-dessus, a elle aussi signé, en juin 2010, un accord de *joint-venture* avec la compagnie suisse AURIS AG, transférant à cette dernière ses permis d'exploration pour le groupement de Bakaiko, au sud de la Réserve de faune à okapis en bordure du Nord-Kivu, une zone certes isolée mais réputée pour être très productive.<sup>185</sup>

Outre ses compagnies cotées en bourse à l'échelle mondiale, il y a aussi la compagnie russe La Conmet, qui s'est enregistrée (à nouveau) à Kampala en décembre 2006 et qui détient 16 permis

178 D'après le CaMi, deux permis d'exploitation pour des zones proches de la frontière avec le territoire de Mambasa, au nord-est de Bafwando, présentent un statut « actif » mais étaient arrivés à expiration en décembre 2007.

179 Entretien avec des dignitaires de la région d'Opienge, en juin 2010.

180 Voir aussi <http://www.kilogold.net/properties/KGL-somituri.cfm>.

181 Voir aussi <http://www.kilogold.net/properties/KGL-ERW.cfm>. La zone située dans le territoire de Mambasa ne figure pas sur la carte.

182 Voir aussi <http://www.kilogold.net/properties/KGL-masters.cfm>. À ce jour, seuls cinq de ces permis ont été officiellement enregistrés au nom de la KGL Masters S.P.R.L. selon les données du CaMi pour le 27 juillet 2010. Voir aussi : Kilo Goldmines Ltd., Consolidated financial statements for the six months ended March 31, 2010, p. 9.

183 La Kilo et l'ENRA en ont toutes deux connaissance. La compagnie Kilo a écrit à l'ENRA le 21 janvier 2008, en mettant le ministère des Mines, le ministère de l'Environnement et le Cadastre minier en copie, pour étudier les possibilités d'une cohabitation, mais l'ENRA n'a pas répondu.

184 Loncor agit par le biais d'une convention d'option signée avec la société Rio Tinto Exploration RDC Orientale S.P.R.L. pour les droits exclusifs de l'or à Ngayu. Voir <http://www.loncor.com/s/Ngayu.asp>.

185 La compagnie AURIS AG a été fondée en juillet 2009. Elle est en train de finaliser son dossier pour être cotée à la Bourse de Francfort. Voir <http://www.aurisag.ch/> (consulté la dernière fois le 10 septembre 2010).

d'exploitation de l'or dans la province, dont la majorité pour des zones situées sur la rivière Ituri, dans le territoire de Mambasa. Il n'est pas clair si ces permis sont valides à l'heure actuelle : d'après les informations du CaMi, ils présentent un statut « actif » mais ils auraient expiré fin 2007 ou début 2008. Plusieurs sources ont confirmé que les sites concernés sont en effet actifs et que des travailleurs y exploitent la rivière avec des dragues, mais La Conmet n'a jamais fourni à l'administration aucune donnée sur sa production ou ses exportations. Un fonctionnaire haut placé a révélé que les sites sont gardés par les FARDC et que la compagnie a le soutien d'un ancien directeur de la Division provinciale des mines et d'un ancien secrétaire général aux Mines.<sup>186</sup> Il est de notoriété publique que, pendant la deuxième guerre du Congo, La Conmet a transporté du coltan des territoires de Beni et Lubero (Nord-Kivu) via l'Ouganda et les Émirats arabes unis jusqu'au Kazakhstan.<sup>187</sup> La compagnie a alors été représentée et gérée par Valentina Piskounova et son mari, Anatoly Piskounov. Lors du deuxième enregistrement de la compagnie, en 2006, ce même Anatoly Piskounov a été cité comme représentant dans les registres, aux côtés d'un certain Yuriy Nevedomskyy.

À l'époque, Valentina Piskounova s'était déjà intéressée à l'or et passait un partenariat avec l'Ituri Gold Mining Company (IGMC), pour laquelle elle agissait en tant que directrice<sup>188</sup>. D'après la Commission judiciaire d'enquête ougandaise de novembre 2002, l'IGMC détenait 1 % des parts de La Conmet.<sup>189</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport, l'IGMC cette dernière détenait encore 21 permis d'exploitation, la plupart dans le territoire de Mambasa et plusieurs sur la rivière Ituri. Seize de ces permis sont « en cours de déchéance pour non paiement ». Les autres ont un statut actif mais semblent avoir expiré en décembre 2007. La compagnie exploite toujours au moins trois de ses concessions à l'aide de dragues<sup>190</sup>.

La Gold Dragon Ressources RDC constitue aussi un cas intéressant. Cette compagnie chinoise a obtenu le 29 avril 2010 deux permis d'exploration sur la rivière Ituri, au sud-est de Nia-Nia, pour des zones chevauchant la frontière entre les territoires de Mambasa et de Bafwasende. En mai, le directeur de la Division provinciale des mines a essayé de leur rendre visite, mais l'accès lui a été barré par les FARDC gardant les sites. Ces mêmes soldats lui ont dit qu'en réalité, les chinois n'exploraient pas les sites mais les exploitaient. Ils bénéficieraient du soutien d'un ancien vice-ministre des Mines et d'un « docteur » de l'entourage présidentiel<sup>191</sup>.

Selon la Division des mines, une autre compagnie détenant des permis d'exploration pratique elle aussi l'exploitation des ressources : la Golden Valley Services Ltd. (GAC S.P.R.L.). Aucune autre information n'a pu être obtenue sur cette société.

### Le rôle des agences gouvernementales

Le nombre d'agences et de services gouvernementaux divers qui visitent les sites miniers du territoire de Mambasa est écrasant par rapport à celui du territoire de Bafwasende. Ceci s'explique en grande partie du fait de la relative stabilité du premier de ces territoires comparé au second. En dépit de ces différences, cependant, il est intéressant de noter que les défis que doivent relever les acteurs du secteur minier, gouvernementaux et non gouvernementaux, dans ces deux régions, sont exactement les mêmes. Il semblerait qu'une présence plus importante du gouvernement ne

186 Entretien en juillet 2010.

187 La Conmet a été citée dans le rapport d'octobre 2002 du groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC (paragraphe 109-111 ; voir aussi : IPIS, *The Political Economy of Resource Trafficking in the Democratic Republic of Congo*, septembre 2003, p. 21) et par la Commission judiciaire d'enquête de l'Ouganda de novembre 2002. Le groupe d'experts avait obtenu un document accordant à La Conmet une « exonération totale » pour « toutes les activités impliquant l'exploitation dans le territoire de Beni-Lubero », signé le 5 janvier 2000 à Kampala par Mbusa Nyamwisi, alors commissaire général du RCD-Kisangani. Le document identifiait Salim Saleh, frère du président ougandais Museveni, comme véritable propriétaire de La Conmet.

188 IPIS (2003), op. cit. p. 21.

189 Republic of Uganda. Judicial Commission of Inquiry into Allegations into Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth in the DRC 2001 Final Report (May 2001 – November 2002), p. 187.

190 Voir le *Rapport annuel exercice 2009* du Bureau minier isolé du district de l'Ituri, p. 9.

191 Entretien avec un fonctionnaire haut placé, en juillet 2010.

soit pas nécessairement synonyme d'une gestion plus responsable, efficace et transparente du secteur. Le niveau des taxes, qu'elles soient légales ou non, est beaucoup plus élevé dans les zones étudiées du territoire de Mambasa que dans celles du Bafwasende, tout comme le nombre d'agents qui y est présent. Pourtant, les auteurs n'ont pas pu constater de différence significative en termes de gestion globale du secteur lors des entretiens sur le terrain et des visites des sites. La présence d'agences gouvernementales n'améliore quasiment en rien le respect des réglementations et des règles officielles du secteur minier artisanal (ENCADRÉ 5). Généralement, les seules à être appliquées sont celles qui concernent la hiérarchie de la direction des sites et les frais à payer. Cela signifie qu'une multitude d'acteurs affirment détenir un rôle et des responsabilités légitimes, avec les émoluments qui vont avec, alors qu'ils ne font en réalité presque rien pour remplir leurs obligations une fois l'argent touché.

#### ENCADRÉ 5 Règlementations et règles officielles du secteur minier artisanal

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle et le commerce qui en découle sont reconnus par le Code minier de 2002 et par le Règlement minier de 2003 comme des activités légales, des articles déterminant les acteurs, les pratiques et les emplacements autorisés dans le domaine. Néanmoins, la connaissance, la compréhension et le respect de ces dispositions légales sont quasi nuls. Les dispositions du Code minier sont développées dans le « Code de conduite de l'exploitant artisanal », inclus dans l'annexe V du Règlement minier.

Dans certaines zones, le Code de conduite est remplacé par un « Statut de foyer minier et règlement d'ordre intérieur » local. Ces deux documents présentent dans les grandes lignes les règles que les autorités locales ont décidées de faire appliquer au secteur minier artisanal et peuvent inclure notamment des dispositions détaillées sur le comportement des mineurs et la gestion du site.

#### Le rôle des coopératives et des associations

Lorsqu'un groupe de mineurs artisanaux souhaite exploiter une zone d'exploitation artisanale, il doit d'abord former une coopérative minière<sup>192</sup>. Cette coopérative doit être enregistrée en tant qu'association sans but lucratif (ASBL), l'approbation finale revenant à la Division provinciale des mines.

Aucune coopérative ou association n'a été trouvée dans le territoire de Bafwasende et seules trois mines du territoire de Mambasa affirment avoir des associations pour les mineurs artisanaux sur leur site. Cependant, certains groupes de représentants miniers sont présents dans la ville de Mambasa (15), de Nia-Nia (10) et le long de l'axe Nia-Nia - Isiro (14), ce qui laisse supposer un meilleur niveau de compréhension des intérêts des travailleurs et des négociants. Cela pourrait également être le résultat de conditions de stabilité sociale plus grandes dans ces zones, comparées à celles étudiées dans le territoire de Bafwasende. Il est néanmoins peu probable que ces associations, basées principalement dans les grandes villes, fassent des visites assez sérieuses des sites pour être capables de représenter correctement les intérêts et les revendications des travailleurs qu'elles représentent.

Il faut en outre observer une certaine prudence dans l'évaluation du niveau de représentation légitime des mineurs artisanaux par les associations et les coopératives qui sont en grande partie gérées par les négociants et des intermédiaires. Cela se traduit rarement par une amélioration des services et de meilleures conditions de travail pour les mineurs eux-mêmes, contrairement à certaines zones du nord de la Province Orientale et du Sud-Katanga, où il existe une culture

192 Voir les Règlementations minières de 2003, articles 234-237.

des coopératives et des associations plus établie<sup>193</sup>. En règle générale, ce n'est qu'une fois que les mineurs artisanaux peuvent s'organiser et représenter leurs intérêts de manière indépendante qu'une véritable amélioration se fait sentir.

#### Routes commerciales : le détour par Kisangani

Le rôle de Kisangani, essentiel pour le commerce de diamants dans la province, l'est beaucoup moins dans le commerce des autres minerais. En raison de l'absence quasi-totale de comptoirs pour l'or, la cassitérite et le coltan à Kisangani, la ville a énormément de difficultés à capter les dynamiques commerciales. Les données provenant des agences gouvernementales des villes où les échanges commerciaux pour ces minerais ont lieu, comme Butembo, Bunia et, dans une moindre mesure, Goma, sont en revanche révélatrices. Des entretiens menés sur le terrain par les auteurs et les rapports du CEEC mettent au jour une augmentation du transit de cassitérite depuis le territoire de Lubutu, la province du Maniema et le territoire de Walikale, dans la province du Nord-Kivu, qui passe par Kisangani avant d'atteindre Beni, Butembo et Goma.

Il est important de comprendre les dynamiques qui expliquent cette augmentation du transfert de minerais depuis Lubutu et Walikale. Les négociants prétendent qu'avec l'ouverture de la route reliant Kisangani à Beni et Butembo, le coût du transport pour ces minerais est beaucoup moins élevé que par avion, au départ de Walikale, Lubutu ou Kisangani et à destination directe de Butembo ou de Goma, et qu'ils cherchent donc le moyen de transport le plus économique pour leurs produits<sup>194</sup>.

Mais ce choix d'itinéraire pourrait tout aussi bien être l'élément révélateur d'une tentative des négociants pour éviter le durcissement de la traçabilité dans le secteur. Depuis 2009, lorsque les questions sur les liens entre conflits et exploitation des ressources ont commencé à se poser d'une façon de plus en plus pressante, le commerce de minerais a été menacé d'un réel risque d'embargo. Comme l'ont souligné certaines sources, le temps que les minerais atteignent Kisangani, ils ont été blanchis<sup>195</sup>. Une partie de la cassitérite en transit à Kisangani est par exemple déclarée comme venant de Lubutu alors qu'elle est en réalité produite dans les mines de Walikale<sup>196</sup>. Le CEEC de Butembo admet qu'un tel détour est bien utilisé et déclare également avoir lancé des enquêtes sur ce phénomène et établi des contrôles de véhicules depuis mai 2009<sup>197</sup>. En juillet de la même année, il signalait que la cassitérite en provenance de Walikale et transitant par Kisangani était devenue « chose courante »<sup>198</sup>.

À part Kisangani, il existe deux autres axes majeurs du commerce de minerais dans la province pour les zones concernées par cette recherche. Le premier remonte vers Bunia, puis se déploie au bout d'un moment en une série de couloirs partant vers l'est, au nord de la ville, le long des frontières poreuses avec l'Ouganda et le Soudan. Cette route commerciale, très empruntée pour le transit de l'or, est décrite en détail dans de précédents rapports rédigés par des organisations internationales et n'a pas été le principal objet de cette mission de terrain<sup>199</sup>.

Le deuxième de ces grands axes est constitué d'une multitude de routes secondaires traversant la partie sud de la province à destination de Butembo, via Beni, et dans certains cas, de Goma. L'accent a été mis sur cet ensemble de routes commerciales, étant donné le manque de documentation disponible pour cette partie de la province.

193 L'Organisation internationale du travail a produit un travail remarquable sur ce sujet dans le Sud-Katanga de 2006 à 2008. La Pact Inc., à Kolwezi, se sert de ce travail et dirige de nouveaux travaux sur les coopératives dont l'accès est réservé aux mineurs artisanaux uniquement, dans une tentative d'équilibrer les dynamiques de pouvoir avec les négociants.

194 Entretiens sur le terrain, juin et juillet 2010.

195 Entretien avec des opérateurs économiques à Kisangani, en juin et juillet 2010.

196 Entretiens sur le terrain, juin 2010.

197 CEEC de Butembo, Rapport statistique 2009, p. 4.

198 Ibid., p. 8.

199 Voir les rapports « Trading for Peace » (DFID/USAID/COMESA), de l'International Crisis Group et de Human Rights Watch pour le district de l'Ituri depuis 2004.

### Routes commerciales dans le territoire de Bafwasende

Les difficultés d'accès à Opienge et l'absence réelle de représentation gouvernementale au-delà d'Opienge et de Balobe n'ont pas vraiment permis de tirer de conclusions substantielles sur les routes et les dynamiques commerciales dans le territoire. La plupart des représentants gouvernementaux ne sont plus en poste à Opienge et préfèrent rester à Bafwasende centre. Cette absence de l'autorité gouvernementale dans la ville est en grande partie due aux longues périodes d'insécurité qu'a connues cette zone du territoire (ENCADRÉ 6).

#### ENCADRÉ 6

#### Conditions d'insécurité à Opienge et dans le parc national de la Maiko

Le parc national de la Maiko et les zones s'étendant au nord, vers le centre urbain d'Opienge, ont une histoire mouvementée. Depuis près d'un demi-siècle, la région a été constamment occupée par des mouvements militaires successifs en raison de la richesse de ses ressources (minérales principalement, mais aussi en ivoire et en viande de brousse). La rébellion muleliste des Maï-Maï du groupe Simba s'est installée dans la région en 1964, exploitant les minerais et les échangeant contre des armes.

La création du parc national de la Maiko en 1970 a conduit à une augmentation de la demande de la part de la communauté locale pour le droit de gouverner et d'utiliser les ressources du parc. Le processus de marginalisation sociale et politique de la région, qui avait commencé avant la guerre civile et s'est accentué au cours des années marquées par les affrontements militaires, a eu un impact désastreux sur la population. L'idée est aussi largement partagée que cette marginalisation a engendré un sentiment de soutien très fort de la communauté envers les mouvements maï-maï, perçus comme les « fils légitimes » de la région et par conséquent, comme les propriétaires de ses ressources.

Les Maï-Maï du groupe Kumu, en particulier, se sont regroupés à l'origine pour former un mouvement de protection des intérêts locaux contre le contrôle et l'exploitation des ressources locales d'abord par le gouvernement (lorsque le parc a été créé), puis plus tard, pendant la deuxième guerre du Congo, par les troupes ougandaises et rwandaises qui chassaient et exploitaient les minerais illégalement à l'intérieur du parc<sup>200</sup>.

Les processus successifs d'intégration dans l'armée dans la région ont enlevé toute illusion aux combattants Maï-Maï prêts à quitter la brousse<sup>201</sup>. Plusieurs mouvements maï-maï et leurs commandants ont participé au processus de démobilisation, désarmement et réhabilitation (DDR) de 2003-2004. Assurés de conserver leur rang et leur grade dans des unités intégrées dans l'armée, ils se sont retrouvés au final dépouillés de leurs fonctions militaires et complètement désarmés. Ce non respect des termes initiaux de la négociation qui a touché certains mouvements maï-maï a fourni au major Luc Yabili, l'un des derniers leaders Maï-Maï qui n'avait pas participé au processus DDR, ainsi qu'à ses troupes, un motif supplémentaire de rester dans la brousse<sup>202</sup>.

Comme dans toute situation d'insécurité durable, les moyens d'existence des populations locales sont très précaires. Les offensives militaires successives ont poussé les populations soit à se retrancher encore plus loin dans les forêts, soit à s'établir dans les zones urbaines. Étant donné que l'agriculture constitue le nerf de l'économie pour ces groupes, les familles ont du mal à subvenir à leurs besoins.

Des jeunes frustrés et désenchantés se tournent vers l'exploitation minière illégale et le braconnage pour subsister. La colère de la population locale est encore accentuée par l'exploitation que font les militaires et les fonctionnaires du parc des ressources qu'ils prétendent, devant la population, devoir

200 L. Wande, *La militarisation du territoire de Bafwasende et le pillage des ressources naturelles dans le Parc national de Maiko (Province Orientale, RDC)*, juillet 2009, p. 15.

201 Communiqué confidentiel des dirigeants Maï-Maï de Lubutu au GoDRC, janvier 2010.

202 Le major Luc qui se proclame désormais « général de brigade » s'est rendu à Kisangani en juin 2007 pour un brassage, mais aurait en fait été humilié et torturé par des officiers des FARDC, avant de regagner sa base de Balobe.

être protégées. C'est pourquoi le problème de l'accès aux ressources naturelles de cette partie du territoire, et de l'utilisation de ces dernières, n'est pas seulement lié aux conflits armés mais aussi à de graves tensions politiques et sociales.

Il est à noter que jusqu'en 2007 au moins, la piste aérienne de 800 mètres d'Opienge était utilisée par de petits appareils pour transporter des minerais hors de la région, avec un à deux vols commerciaux par semaine en provenance du Nord-Kivu (Beni et Butembo)<sup>203</sup>. La piste est désormais inutilisable.

Trois routes commerciales ont été mises en évidence grâce aux recherches des auteurs. La première, vers l'est, passe dans le parc national de la Maiko ou en longe sa bordure nord pour aboutir au centre d'exportation principal de Butembo. Cette route concerne surtout les mines des zones sous contrôle maï-maï, qui constituent la majorité des mines étudiés dans cette recherche. Il faut en moyenne dix jours de marche pour atteindre Manguredjipa, dans la province du Nord-Kivu, une ville centrale pour le commerce de minerais, citée par toutes les parties prenantes comme un point de transit de l'or provenant de la partie sud et de la partie est du territoire de Mambasa<sup>204</sup>. De là, les minerais doivent encore franchir 99 kilomètres en camion ou en moto pour atteindre Butembo.

Une autre route commerciale dessert les mines d'or des zones actuellement sous contrôle des FARDC. Sur les trente-quatre sites miniers étudiés au cours de cette recherche, six utilisaient la route nationale réhabilitée entre Kisangani et Mambasa : ils y accédaient par Bafwabalinga ou Bafwanduo pour transporter leurs minerais à Bunia ou Butembo. Ces sites sont situés entre une heure et trois jours de marche de la route nationale, au sud et au nord-est de la ville de Bafwasende.

La troisième route concerne Lubutu, dans la province du Maniema, non loin de la bordure ouest du parc. Cette route semble desservir les mines situées dans les parties centrale et ouest du parc et dont l'exploitation minière est historiquement liée aux Maï-Maï du groupe Simba, dès la création du mouvement en 1964<sup>205</sup>. Les minerais transitent ensuite par le nord jusqu'à Kisangani afin d'atteindre Butembo, ou parfois même Goma.

Sur les trente-quatre sites étudiés, un seul transportait sa production directement à Kisangani. Il s'agit d'une mine de cassitérite installée dans une zone actuellement sous contrôle maï-maï et qui appartient à la SOMINDO, dont les entrepôts se trouvent à Kisangani.

#### Routes commerciales du territoire de Mambasa

L'or est le principal minerai exploité dans cette partie de la province et cette exploitation est en général artisanale. Il y a entre dix et quinze opérations de dragage semi-mécanisées le long de la rivière Ituri, pour lesquelles les compagnies ont des permis du CaMi. Comme mentionné plus haut dans ce rapport, ces firmes ne fournissent pas d'informations sur leurs activités, il n'existe donc aucune statistique sur leurs échanges commerciaux. Les négociants de Mambasa affirment qu'elles préfèrent vendre leur production aux comptoirs de Bunia ou Butembo en raison de leurs niveaux de production plus élevés<sup>206</sup>.

Le reste des activités d'exploitation aurifère est réparti entre de très nombreux petits chantiers dans la partie ouest du territoire, le long de l'axe s'étendant au nord de Nia-Nia jusqu'à Wamba et Isiro, ainsi que dans la forêt au sud et sud-est de la Réserve de faune à okapis. Dans la plupart des trente-cinq sites pour lesquels ce type d'information a pu être obtenu, seul

203 Rapport de la mission inter-agences d'évaluation des besoins humanitaires des retournés à Opienge, Territoire de Bafwasende en Province Orientale, 11-13 juillet 2007.

204 Voir section consacrée au territoire de Mambasa ci-dessous.

205 WANDE, Léonard (2009), op. cit., p. 13.

206 Entretiens sur le terrain, juin 2010.

l'AFM peut acheter de l'or à ses mineurs. Dans deux cas, le chef de la chefferie était mentionné comme unique acheteur, dans trois autres, il s'agissait de l'AFM et de négociants Nande et enfin dans trois autres cas, uniquement de négociants Nande.

La ville de Butembo était citée comme destination de la production pour la plupart des sites. Dans plusieurs autres cas, il s'agissait de Butembo et de Bunia ou de Butembo et de Beni. Pour six des sites situés dans l'ouest du territoire, les minerais sont destinés à Bunia, Butembo et Isiro. Isiro a la réputation d'être un centre de transit majeur pour l'or venant des territoires environnants<sup>207</sup>, bien qu'on n'y trouve aucun comptoir officiel. De là, l'or est transporté soit par avion<sup>208</sup> à Butembo (ou directement en Ouganda) soit en moto à Ariwara, un centre marchand majeur du territoire d'Aru, non loin de la frontière ougandaise.

Les minerais extraits au sud de la Réserve de faune à okapis passent par le village de Kenia avant d'être vendus à des négociants à Manguredjipa, qui les transportent ensuite à Butembo.

Les parties impliquées dans ces échanges ont parlé de certains comptoirs de Butembo qui financent la production de l'or à Nia-Nia et qui y achètent directement les minerais, en passant par des intermédiaires. Ils font ensuite transporter les minerais par Mambasa jusqu'à Butembo. Dans ce cas, soit les marchandises sont amenées à Mambasa et à Nia-Nia pour être échangées contre de l'or, soit l'échange se fait avec des liquidités. Le préfinancement de ces sites artisanaux par les comptoirs de Butembo constitue une donnée intéressante en termes de pouvoir et de dynamique des échanges commerciaux.

### Autres observations concernant le commerce de minerais

Certaines observations importantes ont été faites par les auteurs au cours des recherches sur les dynamiques locales du commerce de minerais et méritent d'être mentionnées ici.

La première de ces observations concerne le rôle et l'implication des soldats des FARDC dans le commerce de biens, notamment de cigarettes et de marijuana, autour des sites miniers. Elle sera traitée dans la section 3.4.

La deuxième concerne l'absence quasi-totale de liquidités circulant dans la majorité des sites étudiés dans le territoire de Bafwasende<sup>209</sup>. Plusieurs sources ont confirmé l'existence de systèmes de troc bien établis, grâce auxquels les biens quotidiens dont les mineurs ont besoin sont échangés contre de l'or, les espèces étant bannies des sites (ENCADRÉ 7).

#### ENCADRÉ 7

#### Les systèmes de troc et leurs conséquences

L'existence généralisée des systèmes de troc sur ces sites miniers signifie que les mineurs artisanaux fonctionnent hors de l'économie monétaire. Cette pratique ne semble pas être très courante dans les autres zones minières de la province. Cependant, ce n'est pas une première dans l'histoire d'autres types d'échanges commerciaux de la RDC, en raison d'un manque de liquidités, mais également parce qu'il peut s'agir d'une mesure de protection contre l'inflation. Cette pratique n'est pas rare non

207 PAC (2009), op. cit., p. 13.

208 Certaines sources ont déclaré que les FARDC contrôlent les transports à l'aéroport d'Isiro.

209 C'est également le cas pour le groupement de Bakaiko, dans le territoire de Mambasa, bien qu'on ne dispose que de très peu d'informations sur ce dernier.

plus dans les zones militarisées où les soldats et les membres de groupes armés marchandent des minerais contre d'autres biens importants comme le charbon, le bétail et les armes<sup>210</sup>.

Léonard Wande, dans son rapport de juillet 2009 sur la région d'Opienge, remarque que dès 1964, le troc était utilisé par les Mai-Mai du groupe Simba, qui échangeaient des minerais contre des armes en passant par des intermédiaires venant des territoires de Walikale et de Lubutu<sup>211</sup>. Les entretiens menés sur le terrain dans le cadre de cette recherche montrent que cette dynamique commerciale existe toujours aujourd'hui.

Deux observations peuvent être faites concernant ce système de troc appliqué à l'environnement civil des sites miniers. La première, c'est qu'il s'agit d'un système pouvant être plus couramment appliqué dans les zones situées à l'écart des grands centres urbains. La deuxième est que l'économie de troc peut être l'indicateur du financement limité dont l'opérateur d'une mine dispose.

Quelles que soient les raisons de leur existence, dans le cadre du secteur minier, les systèmes de troc ont des effets particulièrement néfastes sur les conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent les mineurs artisanaux et leurs familles. Bien souvent, ces systèmes mettent les mineurs dans une position de dépendance vis-à-vis des opérateurs des sites et en font presque des travailleurs inféodés. Ce point a été soulevé par l'une des personnes interrogées à Mambasa, qui a suggéré que le troc empêche les mineurs artisanaux d'atteindre une certaine mobilité économique et sociale, puisqu'ils n'ont pas de liquidités pour acheter des biens ou à envoyer à leurs familles.<sup>212</sup>

Ce dernier point est extrêmement important car les mineurs artisanaux n'amènent généralement pas leurs femmes et leurs enfants sur le site d'exploitation et peuvent donc rester loin de leur foyer pendant des mois, voire des années. Il n'est pas rare d'entendre des récits sur des femmes obligées de subvenir seules aux besoins de leur famille une fois leur mari parti à la mine. Les ménages dirigés par une femme et ne vivant que d'un seul revenu sont très courants dans les communautés minières de la RDC<sup>213</sup>.

Troisièmement, pour l'or, Butembo s'approvisionne principalement dans la Province Orientale.<sup>214</sup> Le CEEC reconnaît qu'une grande partie de l'or acheté à Butembo provient de la Province Orientale, en particulier des districts du Haut-Uele et de l'Ituri. Bien que ces districts soient très vastes, une partie de cet or correspond aux flux de minerais étudiés dans ce rapport. En fait, l'or provenant de la Province Orientale représente près de deux tiers du minerai total acheté chaque mois par les négociants de Butembo<sup>215</sup>.

Quatrièmement enfin, à part l'or, les autres minerais sont de moins en moins recherchés dans la région.<sup>216</sup> Aucun coltan n'a été acheté entre décembre 2008 et mai 2010, excepté au mois de janvier 2010. Les achats de wolframite ont également chuté de façon spectaculaire pour la même période. Aucune cassitérite n'a été achetée en 2009, et en 2010 uniquement au mois de mai. La cassitérite, la wolframite et le coltan qui ont finalement été achetés en mai 2010 provenaient principalement de Manguredjipa, et une toute petite partie (9,1 kg) de Mambasa. Celle-là est un centre de négoce bien connu du Nord-Kivu. Les parties prenantes ont affirmé à plusieurs occasions que la plupart des minerais ayant une provenance « officielle » étaient en réalité originaires des territoires de Bafwasende et de Mambasa.

210 On retrouve des exemples connus de ce type de système dans le Nord-Kivu, aussi bien dans le parc de la Maiko que dans celui des Virunga, ainsi que dans des mines situées à proximité de Walikale.

211 WANDE, Léonard (2009), op. cit. pp. 12-13.

212 Entretiens sur le terrain, juin 2010.

213 Pact Inc. a produit une importante documentation sur ces cas dans les provinces Orientale et du Katanga.

214 Observation basée sur une analyse des statistiques du CEEC de Butembo pour 2009 et 2010.

215 CEEC de Butembo, *Renseignements sur les négociants*, 2009, p. 5.

216 Observation basée sur une analyse des statistiques du CEEC de Butembo pour 2009 et 2010.

### 3.4 Présence de groupes armés et violations des droits de l'homme

L'implication des soldats des FARDC dans le secteur minier et les chaînes logistiques est une tendance incontestable. Il faut cependant établir ici une distinction claire entre le contrôle « institutionnel » des mines par les FARDC et le pouvoir et l'influence qu'exercent les soldats des FARDC pour leur profit personnel. Cette distinction est importante à la lumière de l'attention portée actuellement en RDC au problème des « minerais de conflit ». C'est la différence qui existe entre des économies de guerre pouvant potentiellement être utilisées par des groupes armés pour financer l'effort de guerre et ce qui semble être, dans le cas présent, des économies souterraines avec des soldats utilisant leur pouvoir, leur influence et leurs vastes réseaux pour consolider et conserver des bases de pouvoir hors du contrôle de l'État. Une économie souterraine est « facilement détournée par les combattants, directement ou par le biais d'une coopération étroite avec des entrepreneurs criminels. Par conséquent, les économies souterraines se transforment souvent en économies de combat, tout en fournissant un revenu aux élites criminelles et aux structures mafieuses<sup>217</sup> ».

Des informations, qui ont été confirmées par la mission sur le terrain, révèlent que les soldats des FARDC sont impliqués dans les secteurs miniers des territoires de Bafwasende et de Mambasa. Leurs activités semblent extrêmement bien organisées par leurs officiers supérieurs et reproduisent les mêmes schémas que l'économie marchande zaïroise d'avant-guerre, qui a été criminalisée plus tard, pendant les guerres du Congo. En effet, « le développement de réseaux commerciaux non officiels ne découle pas seulement des conflits récents mais doit être analysé en prenant en compte la nature même de l'État zaïrois d'avant-guerre [...] ces anciens réseaux locaux parallèles et les économies de guerre actuelles étant intimement liés, il est extrêmement difficile de distinguer ces réseaux « criminalisés » [...] de la situation d'avant-guerre<sup>218</sup>. »

L'autre tendance qui a été observée est l'application d'un système de taxation illégal, de la part des FARDC et de la police nationale congolaise (PNC), souvent sous la pression de leurs supérieurs. Cette pratique reflète, dans ses motivations et son application, celle des agents du gouvernement qui perçoivent des taxes illégales, et sera traitée plus en détail ci-après.

#### Opienge, dans le territoire de Bafwasende

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les informations provenant de la région d'Opienge sont rares. En raison de la dynamique des conflits dans cette zone, les informations, particulièrement celles concernant les Maï-Maï des groupes Kumu et Simba, devront être vérifiées, puisque les équipes de recherche sur le terrain n'ont pas pu avoir accès à la majorité des espaces s'étendant au sud et à l'est d'Opienge. Les données fournies par les parties prenantes n'ont donc pas pu être confirmées.

Les difficultés rencontrées par l'équipe de recherche pour accéder aux mines, même celles sous contrôle des FARDC, sont peut-être révélatrices d'une implication illégale des soldats et de leurs officiers sur ces sites. Bien sûr, l'observation faite ci-dessus concernant les systèmes d'économie souterraine a fait l'objet de recherches et a été discutée lors des entretiens menés sur le terrain dans la partie sud du territoire de Bafwasende. Il existe des preuves claires que les soldats des FARDC tirent profit de l'exploitation et du commerce de minerais, en se servant des opérations militaires pour entrer dans la région. Les troupes, déployées par les FARDC dans la région pour des opérations militaires, imposent rapidement leur présence et leur pouvoir dans les mines<sup>219</sup>.

217 *Transforming War Economies: Challenges for Peacemaking and Peacebuilding*, Wilton Park, Rapport, p. 13.

218 VLASSENROOT K., ROMKEMA H., *The Emergence of a New Order? Resources and War in Eastern Congo*, dans le *Journal of Humanitarian Assistance*, octobre 2002. <http://jha.ac/articles/a111.htm>

219 Les paragraphes suivants concernant le comportement des FARDC sont basés sur des entretiens sur le terrain menés en juin et juillet 2010.

Le 908<sup>e</sup> bataillon, sous les ordres du colonel Alain Ilunga et basé dans la ville de Bafwasende, contrôle toute la partie est de la zone d'opérations de Bafwasende.<sup>220</sup> D'après certaines allégations, les soldats de ce bataillon des FARDC auraient recruté, souvent sous la menace, des jeunes des villages environnants pour travailler à la mine. Ces derniers seraient également obligés d'accomplir des tâches ardues, comme le transport des marchandises depuis et jusqu'à la mine. Récemment, il a été rapporté que « des exactions systématiques et généralisées de la part des FARDC continuent d'être signalées le long de l'axe Bafwando-Elonga (908<sup>e</sup> bataillon) »<sup>221</sup>. Ces « exactions » incluent le travail forcé, l'extorsion, la taxation illégale, les arrestations arbitraires, les violences sexuelles, et mêmes des mains coupées pour présomption de complicité avec les Maï-Maï. D'après les informations disponibles, le 908<sup>e</sup> bataillon serait impliqué non seulement dans le trafic de minerais mais aussi dans celui de viande de brousse et d'ivoire.

Il est important de soulever, dans le cadre de ce rapport, la question de cette tendance à l'usurpation militaire dans les zones d'exploitation minière, puisque l'on pense que les ressources naturelles constituent la raison des affrontements continus qui opposent les FARDC et les Maï-Maï à l'intérieur et autour du parc, même si le dialogue social et politique est perçu comme le seul moyen réel de rétablir la paix dans la région<sup>222</sup>. Plusieurs entretiens laissent entendre que les FARDC ne veulent pas trouver de solution de partage du pouvoir en raison des schémas commerciaux établis, et ont donc adopté une approche militaire très dure afin de maintenir le contrôle sur la région. De plus, le conflit prolongé dans la région d'Opienge attire des fonds destinés aux opérations militaires, ce qui potentiellement offre des opportunités de détournement pour la hiérarchie de la 9<sup>e</sup> région militaire. D'après les mêmes sources, les autorités politiques pourraient être complices.

En mai 2010, une tentative de la part d'un dignitaire local agissant au nom de la SOMINDO pour entamer le dialogue avec les Maï-Maï près de Balobe indique l'importance des intérêts miniers dans la région et pourrait suggérer que les acteurs locaux traditionnels et du monde des affaires ne pensent pas que les solutions militaires vont suffire à elles seules à résoudre ce conflit prolongé.

Néanmoins, tous les bataillons opérant dans la région ne font pas l'objet d'accusations aussi graves de violations des droits de l'homme. Le 103<sup>e</sup> bataillon, sous les ordres du major Mbenza Pepe et qui contrôle actuellement l'axe Bafwabalinga-Opienge-Balobe, ferait d'après les informations disponibles un véritable travail de reconstruction et de stabilisation de la région.<sup>223</sup> Depuis son déploiement, les conditions de sécurité et les relations avec la population locale le long de l'axe Bafwabalinga-Opienge se sont améliorées.

Peu d'informations filtrent à l'extérieur concernant le comportement des Maï-Maï dans les zones qui sont sous leur contrôle. Apparemment, les mineurs artisanaux seraient autorisés à extraire les minerais, contre le paiement de « taxes » au major Luc. Les Maï-Maï seraient également impliqués dans le trafic d'ivoire et de viande de brousse. Aucune preuve n'a été trouvée pour venir confirmer les rumeurs selon lesquelles le major Luc remettrait de l'or, des diamants et de l'ivoire à des politiciens au niveau local et national qui, en retour, lui fourniraient des armes. Ces rumeurs semblent être propagées par les militaires<sup>224</sup>. Bien que la possibilité que des négociants de Beni et de Butembo, ou que des FARDC du Nord-Kivu, fournissent des armes aux Maï-Maï en échange de minerais ait été évoquée durant ces recherches, il semblerait qu'une grande partie de ces armes ait été prise aux FARDC.<sup>225</sup> Les rumeurs sur une collaboration entre les Maï-Maï du groupe Kumu et les FDLR semblent également sans fondement<sup>226</sup>. En revanche, une collaboration avec les Maï-Maï du groupe Simba de Lubutu et ceux du groupe Oninga du Nord-Kivu paraît tout à fait plausible.<sup>227</sup>

220 Y compris Bafwasende centre, Bafwando, Avakubi, Bigbulu et, jusqu'à ce qu'il en ait été repoussé récemment par les Maï-Maï du major Luc, les zones plus au sud, vers Ndonga et Elonga.

221 Rapport confidentiel.

222 Entretiens sur le terrain, juin 2010.

223 Entretiens sur le terrain, juin 2010.

224 Cf. AFP, *Combats dans le nord-est de la RDC: plus de 30 tués depuis fin mai (armée)*, 22 juin 2008.

225 « Neuf mitrailleuses prises au 908<sup>e</sup> Bn ».

226 Il existe plusieurs rapports de la MONUC sur des Maï-Maï affrontant les FDLR afin de les garder à l'écart de leur terre natale.

227 Rapport confidentiel de l'ONU.

### Territoire de Mambasa

D'après les informations recueillies, dans la plupart des sites miniers étudiés du territoire, les FARDC et la police nationale congolaise (PNC) sont présentes de façon ponctuelle.

Comme cela a été dit dans l'introduction de ce chapitre, la conclusion la plus frappante pouvant être tirée des recherches sur le terrain concerne le rôle des soldats des FARDC dans les routes et les systèmes d'échanges commerciaux de minerais, ainsi que dans la perception de taxes illégales. Pour le territoire de Mambasa, ces pratiques touchent l'ensemble du secteur aurifère.

Sur le terrain, on a tenté de reconstituer certains de ces schémas d'échanges commerciaux ainsi que certains comportements qui caractérisent la région<sup>228</sup>:

Un soldat vend un chargement de charbon de bois à Komanda<sup>229</sup> puis achète des biens de consommation courante, comme des cigarettes, de la bière, de la viande de brousse et de la marijuana. Il les transporte ensuite jusqu'à un site minier reculé. Les mineurs artisanaux sont obligés d'acheter auprès de ces soldats, puisque ces derniers s'assurent que quasiment aucun autre fournisseur de produits de base n'arrive jusqu'à ces sites. Les marchandises sont vendues aux mineurs pour presque le double de ce qu'elles valent en ville, mais la transaction ne se fait pas nécessairement avec de l'argent. Le troc de biens de consommation contre de l'or est une pratique très répandue, l'or étant perçu comme une devise bien plus stable que la liquidité.

Cet or est ensuite amené sur le marché à Bunia, Mambasa ou Butembo. À Mambasa, cependant, la vente ne représente pas beaucoup de profits, la ville est donc souvent délaissée pour Bunia ou Butembo. Généralement les commandants prennent un pourcentage sur la vente. Le fait de payer les commandants est un aspect important de la dynamique des échanges commerciaux pour les soldats, s'ils veulent rester en poste dans les zones minières rentables de la province.

Les militaires pratiquent également la fourniture de services de protection aux sites miniers et la taxation illégale. Il s'agit des deux pratiques le plus souvent citées lors des recherches effectuées sur le terrain. La plupart des personnes interrogées ont donné le récit de soldats des FARDC qui s'établissent dans une mine d'or pour un ou deux mois, vivent aux crochets de l'AFM, vendent leurs marchandises et exigent un paiement d'au moins 10 grammes pour leurs services de protection<sup>230</sup>. La majorité des parties prenantes interrogées ont raconté les visites ponctuelles et les contrôles des sites effectués par l'armée et la police, qui se soldaient par un paiement unique tel que décrit ci-dessus. Cette taxe militaire, appelée *mabonza* au niveau local, est apparemment destinée aux commandants et perçue par de simples soldats.

Les vols et les violences ne sont pas rares sur les sites miniers, bien qu'il existe peu d'opportunités de rapporter de tels incidents, les victimes craignant les représailles. Il n'y a donc que très peu de rapports écrits sur les violences perpétrées dans les mines. Maka, le site le plus important de la région, a par exemple été entièrement pillé en août 2009. Un document confidentiel de l'ONU décrit l'incident comme suit : « D'après nos informations, les 23 et 24 août, un groupe d'hommes en uniforme a pillé la mine d'or du village de Maka (entre Nia-Nia et Wamba). Les 5 000 personnes présentes sur le site ont fui dans la forêt. Les comptoirs d'or et de diamants semblent également avoir été complètement pillés et les hommes ont volé une somme d'environ 30 000 dollars ainsi que des lots de matières précieuses. Le commandant de la 9<sup>e</sup> région militaire a promis d'entreprendre une enquête ». La population de Maka a identifié ces « hommes en uniforme » comme des membres des FARDC d'Isiro. L'AFM du site en question a avoué que depuis l'attaque, il envoie fréquemment des unités (crédits de téléphone portable) à un officier non spécifié du quartier général de la 9<sup>e</sup> région militaire à Kisangani afin d'éviter tout nouveau pillage. Des troupes du « Régiment spécial » basé à Isiro passeraient régulièrement sur le site pour y vendre des cigarettes et de la marijuana. Lorsque notre équipe était sur le site, elle y a découvert un homme ayant été sévèrement battu par les FARDC. Un soldat des FARDC lui avait vendu de la marijuana et un autre l'avait alors arrêté pour possession de cette même marchandise. Ces soldats avaient été envoyés par leur commandant,

<sup>228</sup> Entretiens sur le terrain, juin 2010.

<sup>229</sup> Une ville située à 70 km au sud-ouest de Bunia.

<sup>230</sup> Entretiens menés sur le terrain par les auteurs et leurs partenaires locaux, en juin et juillet 2010.

le major John Kapenga<sup>231</sup>, pour une mission de deux semaines sur trois sites miniers afin « d'arrêter les militaires incontrôlés présents dans les carrières ». Dès 2005, bien avant que le major Kapenga ne soit nommé commandant du Régiment spécial d'Isiro, les sites de l'ouest de Mambasa étaient « en partie sous l'influence des autorités militaires d'Isiro », qui y percevaient des sommes d'argent liquide ou des « rations militaires »<sup>232</sup>. Le Régiment spécial reçoit ses instructions directement du quartier général de la 9<sup>e</sup> région militaire à Kisangani.

La situation dans le groupement de Bakaiko, une zone qui s'étend au sud de la Réserve de faune à okapis et qui borde le Nord-Kivu, mériterait également de faire l'objet de recherches supplémentaires, afin de corroborer les informations recueillies au cours de cette recherche. La région étant très isolée et peu sûre, les informations ont été obtenues auprès de parties prenantes ayant des contacts dans ce groupement. D'après ces sources, les FARDC ont une présence significative sur la plupart des sites d'exploitation minière de la zone. Fin 2009, le chef du poste d'encadrement administratif de Bella, sous la compétence duquel tombe cette zone, a été le premier fonctionnaire à partir en mission là-bas. Il l'a décrite comme « un monde à part », où la présence des FARDC se fait lourdement sentir dans la plupart des activités économiques et commerciales. Comme dans la partie sud du territoire de Bafwasende, il n'y a aucune liquidité en circulation, tout se troque contre des minerais. Les parties prenantes interrogées affirment que les FARDC du groupement de Bakaiko viennent du Nord-Kivu (Butembo, Beni et Mangina ont été mentionnées) ou, pour les sites plus proches de la ville de Mambasa, de l'Ituri (Mambasa et Irumu). Une source a fait référence à des affrontements entre les FARDC du Nord-Kivu et d'autres troupes des FARDC de la Province Orientale (Ituri) pour le contrôle des zones minières productives<sup>233</sup>.

D'autres entretiens avec les parties intéressées au cours des recherches sur le terrain ont confirmé le sentiment de frustration ressenti par tous les acteurs du secteur minier vis-à-vis du comportement agressif et des techniques d'intimidation aussi bien des militaires que des autres acteurs du secteur public de la sécurité comme la PNC, et de l'impunité dont ils bénéficient et par conséquent, de la quasi impossibilité pour les autorités civiles et coutumières de faire punir ces violations. Il faut cependant noter que ces autorités jouent elles-mêmes un rôle dans l'exacerbation de cette situation. Bien souvent, elles accueillent les mineurs artisanaux dans leur région afin de pouvoir percevoir les taxes et les frais liés à leur installation, mais ne font presque rien pour mettre en place des systèmes de gouvernance appropriés pour protéger ces mineurs et établir des mesures de sécurité au niveau local. Ce n'est qu'une fois que l'armée et la police commencent à collecter des taxes et à imposer leur présence dans les autres domaines du commerce que ces acteurs commencent à s'inquiéter des problèmes de gouvernance.

### 3.5 Conclusion

La partie sud de la Province Orientale échappe pour une grande part au contrôle officiel des autorités provinciales et des agences de contrôle minières. Sa production est dans l'ensemble vendue dans le Nord-Kivu. Les chiffres pour l'or sont les plus frappants : en moyenne, 67 % de l'or acheté par les négociants de Butembo en 2009 (et au premier semestre 2010) provenaient de la Province Orientale. Cela a des implications pour les revenus fiscaux perçus par le gouvernement au niveau provincial, qui pourraient encore s'accroître à l'avenir, avec l'application du processus de décentralisation en RDC.

<sup>231</sup> Le major Kapenga était auparavant en poste à Opienge. Peu avant janvier 2009, il a été rappelé à Kisangani pour consultation avec le général Kifwa. Il aurait été impliqué dans la disparition de munitions à des fins de braconnage. À la suite de son rappel, en janvier 2009, il a été pris en otage, ainsi que douze autres membres des FARDC, par le major Luc à Balobe, selon un rapport sur la sécurité de OCHA pour la Province Orientale, 1<sup>er</sup> novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2008.

<sup>232</sup> HART T., AVELING C., Rapport de mission de monitoring de l'état de conservation de la Réserve de faune à okapis, République démocratique du Congo (RDC), 12 – 23 mai, 2006, UNESCO, mai 2006, p. 13.

<sup>233</sup> Entretiens sur le terrain, en juin 2010.

L'or est le minerai le plus exploité dans les zones étudiées mais la production, artisanale du moins, est sans aucun conteste moins importante que dans le territoire de Djugu par exemple, le plus productif du district de l'Ituri. Il se pourrait que la production des opérations semi-industrialisées de la rivière Ituri, dans le territoire de Mambasa, soit beaucoup plus élevée, mais elle est inconnue. Des zones réputées être très productives dans le sud du territoire de Bafwasende (au nord du parc national de la Maiko) et celui de Mambasa (groupement de Bakaiko) n'ont pu être atteintes à cause de la présence des FARDC et/ou de leur isolement géographique.

En ce qui concerne les droits miniers et la gestion des sites, le système appliqué dans la province, où les administrateurs de foyer minier (AFM) dirigent les sites d'exploitation artisanale (système préexistant au Code minier de 2002), pose problème.

Les AFM exercent une autorité totale sur les mineurs et nombre d'entre eux utilisent leur autorité pour exploiter les creuseurs à un degré plus important qu'ailleurs en RDC. Ils imposent leurs propres taxes, tout en détenant pour la plupart un monopole sur les échanges commerciaux sur site (imposant souvent un système de troc) et n'observent en général pas les réglementations en matière de santé, de sûreté et d'environnement.

Les permis accordés aux AFM par la Division provinciale des mines représentent une source de revenus considérable pour la province, mais ne sont pas reconnus par le gouvernement central. Cela provoque des conflits lorsque les compagnies détenant des titres exclusifs légaux délivrés par le Cadastre minier arrivent dans les zones couvertes par des permis provinciaux.

Des compagnies transparentes et cotées en bourse à l'échelle mondiale, telles que la Kilo Goldmines Ltd., ont commencé leurs activités d'exploration dans le territoire de Mambasa. Mais d'un autre côté, un certain nombre de compagnies privées plus douteuses, ayant le soutien de hauts fonctionnaires congolais, ont des opérations d'exploitation semi-industrialisée sur la rivière Ituri, gardées par les militaires, et ne déclarent aucune production ni exportation. Cela s'apparente de très près à un véritable pillage et exige une restauration urgente de l'autorité de l'État.

Quant aux routes commerciales menant au Nord-Kivu, ce qui mérite le plus d'être mentionné ici est l'augmentation des quantités de cassitérite transportées depuis Walikale (Nord-Kivu) et la province du Maniema à Butembo et Goma via la capitale de la Province Orientale, Kisangani. Cet itinéraire détourné devra être pris en compte dans le cadre de toute tentative de réguler le commerce de minerais dans l'est de la RDC, d'autant plus maintenant que le président Kabila a suspendu les activités minières dans les Kivu.

Dans la partie sud des territoires de Bafwasende et Mambasa, les soldats des FARDC sont présents sur les sites miniers et impliqués dans le commerce de minerais. Une pratique courante, bien qu'irrégulière dans le temps, consiste pour eux à imposer le commerce de biens courants, comme les cigarettes et la marijuana, en échange d'or autour des sites. Ces échanges semblent être très structurés par les officiers supérieurs de ces soldats.

Dans la région d'Opienge, dans le sud du territoire de Bafwasende, les FARDC se servent des opérations militaires contre les Maï-Maï du groupe Kumu pour pouvoir pénétrer dans les zones minières. Ce phénomène entraîne des violations systématiques et généralisées des droits de l'homme contre la population locale. Les Maï-Maï de la branche Kumu semblent également être impliqués dans l'exploitation et le commerce de minerais dans les zones qu'ils contrôlent.

Le territoire de Mambasa n'est pas une zone d'opération militaire, mais les soldats des FARDC apparaissent régulièrement sur les sites d'exploitation artisanale, aussi bien pour échanger des biens contre de l'or que pour percevoir illégalement des taxes. Certains soldats sont employés par des compagnies privées pour garder leurs sites d'exploitation semi-industrialisée, ainsi que cela a été mentionné plus haut dans ce chapitre. Des comportements prédateurs, des manœuvres d'intimidation et le recours à la violence de la part des soldats et de la police sont signalés.

## Conclusion générale et recommandations

### ENCADRÉ 8 Résumé des recommandations

Si le gouvernement congolais, en coopération avec les gouvernements provinciaux et avec le soutien des donateurs internationaux, parvenait à sécuriser l'arrière-pays relativement calme et à l'ouvrir au commerce, cela aurait des effets positifs sur les affaires, ferait augmenter les revenus de l'État, serait bénéfique à la population locale et pourrait très bien, par la même occasion, servir de projet expérimental pour les processus de vérification préalable.

Il est clair, d'après les informations exposées ci-dessus, que la région de l'arrière-pays n'a rien à envier aux Kivu en termes de production minière. Les zones entourant le Nord et le Sud-Kivu constituent d'importants fournisseurs de minerais pour les villes marchandes des deux provinces et il semble que chacune des trois régions étudiées dans ce rapport ait sa propre « spécialité ». Le Maniema produit une majeure partie de la cassitérite arrivant à Bukavu et à Goma ; le Nord-Katanga est le plus important fournisseur de coltan pour Bukavu, voire la zone minière la plus importante pour ce minerai dans tout l'est de la RDC, et enfin les territoires de Bafwasende et de Mambasa produisent une quantité considérable d'or. Le minerai d'or produit dans l'ensemble de la Province Orientale constitue la majorité de l'or commercialisé dans la ville de Butembo, au Nord-Kivu, bien qu'il faille admettre que la production des territoires de Bafwasende et de Mambasa – au moins en ce qui concerne l'exploitation artisanale<sup>234</sup> – est nettement inférieure à celle du territoire de Djugu, par exemple. Il faut noter en outre que le Maniema et le Nord-Katanga disposent d'un fort potentiel pour la production de minerai aurifère.

Cette région étant le fournisseur des deux provinces du Kivu, les principaux bénéficiaires du commerce des minerais qui en proviennent sont les négociants installés dans ces provinces. Ceci est particulièrement vrai pour le Maniema où, à cause de la déréliction des infrastructures de transport, les minerais sont majoritairement transportés directement par avion vers les villes frontalières des Kivu, depuis des pistes aériennes dispersées dans l'ensemble de la province. La réhabilitation des infrastructures de transport devrait être l'une des priorités des donateurs et des investissements de l'État dans les trois régions de l'arrière-pays du Kivu. Cela permettrait de développer le secteur minier en stimulant les échanges commerciaux légaux et les investissements sérieux. Cependant, plusieurs obstacles devront être surmontés, notamment l'insécurité, les problèmes logistiques et la maintenance des infrastructures réparées. L'enjeu est donc beaucoup plus important que le simple fait de construire une route.

Le gouvernement congolais devrait mettre au point une stratégie pour ouvrir l'arrière-pays. Cette stratégie devrait s'attaquer à trois problèmes majeurs : les infrastructures, la transparence des administrations et la sécurité (voir ci-dessus). Ouvrir l'arrière-pays profitera à la population locale de plusieurs autres manières. Comme l'illustre le cas de Kongolo, l'arrière-pays des Kivu est en général une région isolée qui a besoin d'échanges commerciaux et de concurrence commerciale pour pouvoir bénéficier de la fourniture (importation) de biens de consommation et de nourriture abordables. Plus tard, les mêmes arguments pourraient être avancés en ce qui concerne la fourniture d'énergie.

Seul un petit nombre de comptoirs sont présents dans la province du Maniema, c'est pourquoi une grande partie des négociants vend ses minerais directement aux comptoirs de Goma et de

<sup>234</sup> La production des opérations minières semi-industrielles de la rivière Ituri, dans le territoire de Mambasa, pourrait être bien plus importante, mais n'est pas connue.

Bukavu. Ceci constitue l'un des obstacles majeurs à la transparence du commerce dans l'arrière-pays et à la génération de revenus pour les caisses de la province.

D'autres comptoirs devraient établir des bureaux dans les zones de l'arrière-pays, idéalement équipés de concasseurs afin d'augmenter la valeur de leur produit.

Des mesures pourraient être prises pour inciter les comptoirs à venir s'installer dans la région. Pour les récompenser de leurs performances (en matière de transparence, de professionnalisation, de traitement des minerais, etc.) elles pourraient par exemple bénéficier de matériel ou de soutien technique. De telles mesures requerraient l'implication de nombreuses parties prenantes, notamment le gouvernement de la RDC, les donateurs internationaux, les négociants en métaux internationaux et les fédérations commerciales congolaises. Donner des droits d'achat exclusifs aux comptoirs pourrait leur donner un intérêt à venir s'installer dans l'arrière-pays des Kivu. Il est cependant peu probable que de telles mesures créeront un environnement d'échanges commerciaux durables, puisque c'est le comptoir lui-même qui génère le soutien (et qu'il peut le faire sans avoir à trop se préoccuper de questions sociales ou autres critères).

Les négociants de Butembo et de Bunia comptent parmi les principaux bénéficiaires du commerce de l'or provenant des territoires de Bafwasende et de Mambasa. Néanmoins, dans plusieurs zones du territoire de Mambasa, des exploitants semi-industriels de minerai d'or et leurs soutiens politiques et administratifs semblent également faire d'importants profits.

En raison de récents développements, la situation dans le Nord-Katanga est différente. Là-bas, un seul comptoir encaisse les profits du commerce du coltan et dans une moindre mesure, de la cassitérite, produits localement. L'installation de ce comptoir, soutenu par Lubumbashi, a permis de passer outre les négociants opérant depuis les Kivu.

Les mesures prises unilatéralement par le gouvernement katangais (qu'elles outrepassent ses compétences ou non) laissent supposer que donner plus de responsabilités aux provinces (notamment une part plus grande dans la taxation des échanges de minerais) pourrait les inciter à mieux gérer le commerce et à lutter contre les abus. Comme cela pourrait entraîner une concurrence avec le gouvernement national ou les autres provinces, il serait nécessaire d'établir un système de coordination entre ces différentes parties prenantes. En outre, il faudrait qu'il y ait un partage des informations et une comparaison des données plus importants entre les services d'État travaillant sur le secteur minier des différentes provinces et régions. La possibilité de créer des structures officielles de coordination entre les provinces (par exemple entre le Katanga et le Sud-Kivu pour le coltan ou entre le Maniema et le Nord-Kivu pour la cassitérite) devrait être examinée.

À la lumière de ces considérations, il faudrait garder à l'esprit les prochaines phases du processus (retardé) de décentralisation en RDC car la Constitution congolaise stipule qu'une fois la décentralisation en place, les provinces garderont 40 % des revenus qu'elles auront générés au lieu de toucher des « rétrocessions » de Kinshasa (il faut cependant noter que ladite disposition pourrait être changée). De plus, il est prévu que les onze provinces du pays soient subdivisées en vingt-six nouvelles provinces le long des frontières des districts actuels (ceci est particulièrement important pour le district du Tanganyika dans le Nord-Katanga). Ces deux mesures devraient certainement motiver les politiciens et fonctionnaires locaux à prendre contrôle sur « leur » zone de production minière congolaise. Naturellement, il reste à voir quelle part des revenus fiscaux de la province reviendrait aux territoires et aux secteurs.

L'opposition locale aux mesures drastiques prises par le gouvernement provincial katangais est la preuve qu'elles l'ont été sans consultation. Augmenter les responsabilités des provinces devrait donc impliquer l'inclusion de toutes les parties prenantes au niveau provincial. Des exemples de ce type de forums existent déjà, bien que sous forme naissante, dans les Kivu et dans l'Ituri. Dans le Sud-Kivu, un groupe tripartite, réunissant le gouvernement provincial, la société civile

et les représentants des négociants, a organisé un atelier de trois jours début 2010. À Goma, une table ronde organisée en mars 2010 a donné naissance à un groupe de lobbying/réflexion auquel participent des représentants de la communauté locale. En Ituri, le Cadre de concertation de la société civile de l'Ituri sur les industries extractives existe depuis 2007 et a organisé un large panel d'activités. Des mécanismes similaires devraient être créés dans l'arrière-pays kivu, où ils sont nécessaires pour garantir un soutien global des politiques et des réformes.

Officiellement, aucune exploitation industrielle n'a lieu dans les trois régions qui ont été étudiées dans ce rapport. Dans le Maniema, certaines des compagnies minières ayant échoué à faire redémarrer l'exploitation industrielle se sont tournées vers la commercialisation des minerais exploités de façon artisanale sur leurs concessions.

Mise à part les opérateurs économiques, des membres de groupes armés et de l'armée nationale font également partie des acteurs qui dégagent un revenu de l'activité minière généralisée dans l'arrière-pays de l'est de la RDC. Ce phénomène existe dans chacune des trois régions étudiées et il est similaire aux pratiques observées dans les Kivu, en cela que ce sont généralement les populations locales qui sont le plus touchées par les extorsions armées et autres exactions.

En dépit des graves violations des droits de l'homme commises dans le cadre de l'activité minière à la fois par les groupes armés et les FARDC, il faut souligner que le problème de la sécurité dans l'arrière-pays n'est pas aussi complexe que dans les Kivu, où plusieurs conflits sous-jacents constituent des moteurs plus importants du comportement des groupes armés. Dans l'arrière-pays au contraire, aucun de ces groupes ne revendique un réel agenda politique ou des griefs insurmontables.

Dans les provinces du Kivu, le conflit armé ne pourra pas être résolu en réglementant le commerce de minerais et un réel développement du secteur minier est probablement impossible tant que la situation de conflit persistera. De ce fait, il serait peut-être plus sensé de commencer par développer le secteur minier de l'arrière-pays, où il sera plus aisé de rétablir l'autorité de l'État.

Dans le Nord-Katanga, les FDLR ont effectué un nombre limité de raids sur les sites d'exploitation artisanale, tandis que les FARDC montrent un comportement prédateur sur plusieurs des sites plus importants, notamment dans le territoire de Nyunzu.

Dans le Maniema, la situation est plutôt calme concernant la sécurité et une grande partie des zones minières de la province ne subit aucune présence militaire. Ce n'est cependant pas le cas de toutes : certaines subissent des incursions régulières de groupes armés ainsi que des extorsions de la part de factions armées et des autorités civiles.

Le calme relatif qui règne dans la majeure partie de l'arrière-pays offre une réelle opportunité pour la mise en place d'efforts de vérification préalable, puisque la plupart des sites miniers se trouvent hors des zones de conflit. Ces efforts, tels que définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la législation américaine, exigent des compagnies qu'elles déclarent si des minerais provenant des zones de conflits et pouvant avoir contribué au financement de groupes armés sont inclus dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ceci, à son tour, requiert la mise en place d'un mécanisme permettant de distinguer les minerais « propres » des « sales ».

Dans un premier temps, cette distinction doit être clairement définie, notamment en prenant nettement position sur la façon de gérer le problème des violations des droits de l'homme perpétrées par les soldats de l'armée congolaise. Ensuite, trois étapes doivent être mises en place :

- Une certification à la source serait probablement le moyen le plus fiable d'identifier les minerais non touchés par les conflits. La mise en place d'un système complet de certification constitue cependant un processus long. De ce fait, il faudrait commencer par des îlots de transparence.

C'est déjà ce qui est en train de se passer dans un petit nombre de sites miniers des Kivu, sous la coordination de BGR. Un autre projet pilote est également en train d'être mis en place par l'industrie de l'étain elle-même dans deux mines kivuïennes. Il se limite actuellement à l'installation d'un système de traçabilité, ce qui lui a valu des critiques. Étendre de telles initiatives (ou les améliorer) à l'ensemble de l'arrière-pays constitue un enjeu crucial et devrait se révéler moins compliqué.

Étant donné qu'un processus de certification complet est coûteux à la fois en termes de temps et d'argent, une évaluation doit être faite pour déterminer si la stratégie à long terme des donateurs pour combattre le phénomène des « minerais de sang » ne serait pas mieux investie dans le soutien d'initiatives de consolidation de la paix et de défense des droits de l'homme. Il faut garder à l'esprit que la certification s'attaque aux conséquences d'un certain problème, pas aux causes.

- Ni la vérification préalable ni la certification ne seraient possibles sans avoir à disposition des informations complètes et à jour. Par conséquent, une équipe de cartographes rigoureux devrait régulièrement recenser quels sites sont occupés par des groupes armés. La MONUSCO produit quelques cartes en interne de temps en temps et le département d'État américain a été obligé par son législateur à publier des cartes, mais ces documents sont basés sur des informations déjà disponibles, principalement une carte de l'IPIS datant de l'été 2009. De même, le gouvernement congolais a travaillé sur sa propre carte, en se basant sur celles créées par l'IPIS et la MONUSCO. Pour résumer, bien que plusieurs initiatives soient en cours pour établir des cartes, aucune nouvelle donnée n'est recueillie et par conséquent, aucune carte à jour n'est actuellement en cours de publication.
- Enfin, une fois la certification en place - un processus qui peut prendre plusieurs années - un mécanisme exhaustif de surveillance devrait être établi pour mener des enquêtes et des inspections surprises. Un mécanisme de surveillance crédible serait géré par une tierce partie, avec un financement indépendant, et inclurait un partenariat avec le gouvernement congolais, qui devrait désigner une institution en charge de sanctionner les individus.

C'est probablement dans le territoire de Bafwasende que la situation est la plus grave et que les FARDC profitent le plus de leur implication dans le commerce de minerais (ainsi que d'ivoire et de viande de brousse). Des violations graves à l'encontre des droits de l'homme, perpétrées par les FARDC, ont été signalées à la fois dans le territoire de Bafwasende et dans celui de Mambasa. Les Maï-Maï du major Luc, qui s'opposent aux FARDC, sont engagés dans l'exploitation minière et le braconnage, mais on ne rapporte pas de violations généralisées des droits de l'homme dans les zones (isolées) qu'ils contrôlent.

Des processus complets de DDR et de réforme du secteur de la sécurité sont absolument essentiels pour améliorer la sécurité dans les régions minières de l'arrière-pays. Il n'y a souvent aucune raison valable pour les FARDC d'être déployées sur un site minier. L'armée congolaise devrait donc retirer ses soldats des zones minières qui ne sont pas sous la menace de groupes armés. Là où des forces de sécurité sont déployées, des mesures de sauvegarde devraient être mises en place, comme des visites régulières par l'inspecteur général de l'armée, un procureur militaire ou des officiers des services de renseignement. L'intégrité de cet organisme de contrôle est cruciale et la justice militaire devrait par conséquent être prioritaire au cours du processus de réforme du secteur de la sécurité. De plus, afin de faire un exemple et de mettre fin à l'impunité, les unités de l'armée et leurs officiers commandants devraient être tenus responsables des crimes qu'ils ont commis.

Un effort supplémentaire doit être fait également pour appliquer le processus de DDR. Les quelques groupes armés encore actifs n'ont pas d'agenda précis et sont limités en taille. Il devrait être possible de les convaincre d'intégrer un programme complet de DDR dans lequel il serait fait particulièrement attention à l'aspect réintégration. Il faudrait aussi y inclure un autre groupe : celui des anciens combattants s'étant « auto-démobilisés ».

D'un point de vue général, parmi les groupes armés, probablement les seuls qui tirent des profits considérables du secteur minier sont certaines unités des FARDC travaillant pour le compte de leurs supérieurs. Ces unités établissent et maintiennent souvent des systèmes économiques souterrains, en dehors des circuits officiels. Il faut en outre garder à l'esprit que les officiers militaires détiennent parfois des intérêts commerciaux chez les opérateurs économiques « légaux » du secteur, comme c'est le cas pour la compagnie Maniema Union.

Des fonctionnaires congolais, en dehors des FARDC, sont souvent impliqués dans ces économies souterraines.

Le niveau de frustration est très élevé chez les agents gouvernementaux des régions de l'arrière-pays concernant le manque de ressources et d'aide dont ils souffrent pour remplir leurs fonctions. Un tel manque les entraîne souvent à se montrer avides et à appliquer des taxes illégales aux sites miniers. La taxation illégale et la perception d'impôts sont devenues les substituts de salaires réguliers et sont souvent financés par les opérateurs des mines.

Une hypothèse communément avancée à la fois par le gouvernement et les acteurs participant au développement est qu'afin de résoudre les problèmes de gouvernance qui contaminent le secteur minier, il suffirait seulement d'augmenter le nombre d'agents gouvernementaux disponibles pour un ou plusieurs sites. Néanmoins, il est rare que de nouveaux agents soient déployés avec des moyens suffisants pour remplir leur mission, ce qui les force à adopter les mêmes méthodes prédatrices que leurs pairs. C'est pourquoi une augmentation du personnel à elle seule, sans les ressources et la formation nécessaires qui vont avec, ne suffira jamais vraiment à améliorer les services fournis par les agents gouvernementaux. Dans toute tentative d'améliorer la gouvernance, on est obligé d'envisager la question de la priorité à donner entre quantité et qualité (c'est-à-dire entre le nombre d'agents et leur capacité) et plus encore celle de l'importance de garantir que les solutions apportées répondent précisément aux contraintes fondamentales du secteur.

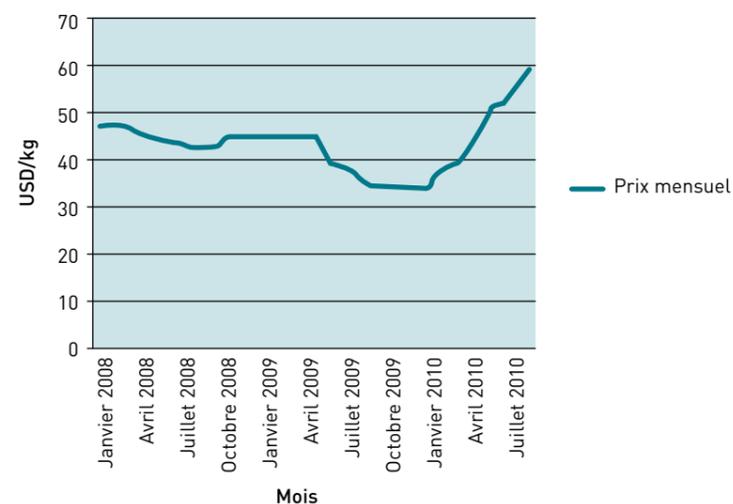
Finalement, les mineurs artisanaux ne sont pas mieux lotis dans les régions de l'arrière-pays que dans les Kivu. Leurs conditions de travail sont aussi mauvaises puisqu'ils ne reçoivent aucune aide de l'État et que les acteurs économiques actuels n'investissent quasiment pas dans les besoins sociaux des travailleurs. En outre, ces mineurs artisanaux sont rarement organisés, ce qui affaiblit leur pouvoir de négociation en ce qui concerne l'évaluation du prix des minerais.

La formation de groupes de représentants des mineurs artisanaux et des négociants (qu'il s'agisse de coopératives, d'associations ou autres) est un élément extrêmement important dans l'évolution vers une meilleure gouvernance du secteur, y compris son aspect commercial.

## Annexe: Prix du coltan et de la cassitérite

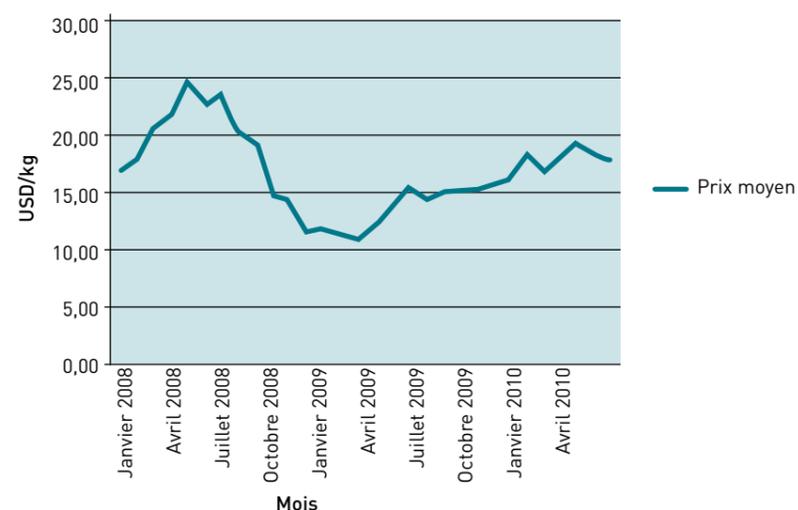
### A. Prix du marché mondial (USD)

Évolution du prix du coltan



Les prix sont exprimés en dollars courants  
Source : [www.asianmetal.com](http://www.asianmetal.com)

Évolution du prix de la cassitérite



Les prix sont exprimés en dollars courants, prix au comptant  
Source : London Metal Exchange (Bourse des métaux de Londres)

Alors que le prix de l'étain a diminué de moitié fin 2008 et début 2009 (lorsque la crise financière mondiale a frappé) et commence seulement à remonter la pente, le prix du coltan est resté plus stable et monte en flèche depuis début 2010.<sup>235</sup>

<sup>235</sup> Le coltan n'étant pas enregistré à la LME, le graphique vient d'Asian Metal, une société d'information fournissant des données fiables sur les prix des métaux. Asian Metal propose des chiffres mensuels minimums et maximums pour le coltan, au lieu de prix moyens. La période couverte va de janvier 2008 à juillet 2010, afin de fournir les chiffres les plus récents tout en incluant quand même la crise mondiale de 2008, ce qui permet une bonne analyse de l'évolution des prix.

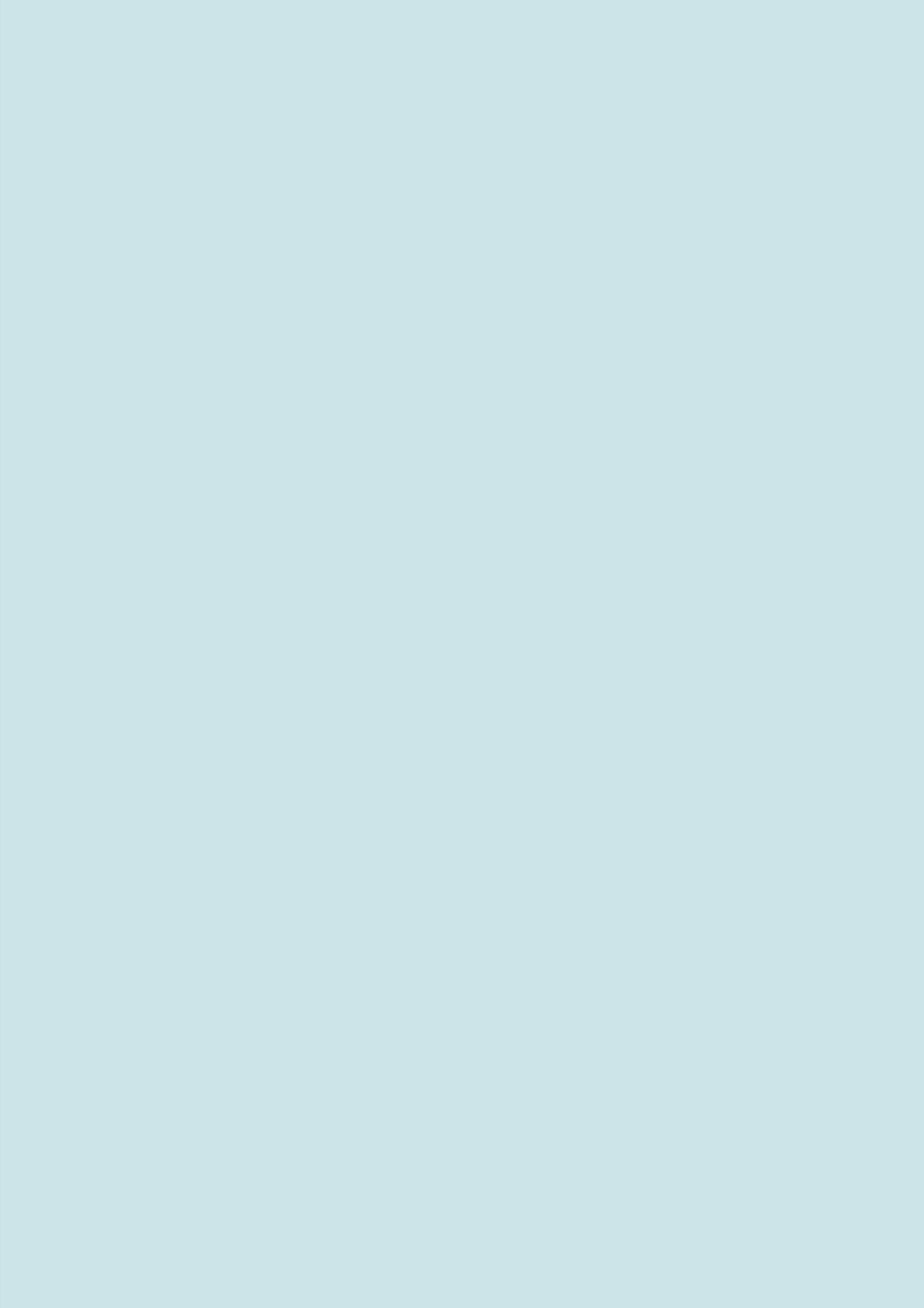
### B. Prix d'exportation

Le fait que les prix de la cassitérite ont proportionnellement beaucoup plus diminué en 2009 est également très clair lorsque l'on observe les prix moyens d'exportation de ces minerais en RDC.

Prix moyens d'exportation par an

	2007 USD/kg	2008 USD/kg	2009 USD/kg (6 premiers mois)
Cassitérite	3,05	9,95	6,64
Coltan	9,37	17,66	15,80

Source : CEEC, direction technique, Division des matières semi-précieuses



**International Alert.**

346 Clapham Road, London SW9 9AP, United Kingdom

Tel +44 (0)20 7627 6800, Fax +44 (0)20 7627 6900, Email [general@international-alert.org](mailto:general@international-alert.org)

[www.international-alert.org](http://www.international-alert.org)

ISBN 978-1-906677-72-5